

2025



Rapport de sinistralité ATMP Salariés agricoles - 2024

CTN 5
Organismes de service



SOMMAIRE

p.3 ... **Population**

p.13 ... **Chiffres clefs ATMP**

p.16 ... **Accidents du travail**

p.50 ... **Accidents de trajet**

p.54 ... **Maladies professionnelles**

p.65 ... **Annexe**

PERIMETRE DE L'ETUDE



Sources des données

Les données sont issues des Observatoires statistiques de la MSA.



Secteurs relatifs au Comité Technique National 5

L'ensemble des codes risques AT relatifs aux « organismes de service ».
(voir détail en Annexe)



Salariés agricoles

Salariés agricoles des secteurs sélectionnés.



Population

Les données de population ont été prises dans leur ensemble (dans certains cas et à but comparatif scission selon l'âge des populations étudiées et distinction « hommes » / « femmes »)



Accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles (ATMP) indemnisés

ATMP pour lesquels une indemnisation a été versée au titre du Régime ATMP.



Vision dite en date de paiement

ATMP comptabilisés l'année où la première indemnisation au titre du régime ATMP a été versée.



France métropolitaine

Données des MSA de France métropolitaine.

Pour plus de détails et précisions voir ces éléments en « Annexe »

POPULATION

INDICATEURS

SINISTRALITE

CHIFFRES CLEFS

ATMP

ACCIDENTS DU

TRAVAIL

ACCIDENTS DE

TRAJET

MSA

STATISTIQUES

AGRICULTURE

DONNEES

MALADIES PROFESSIONNELLES



POPULATION DES SALARIES AGRICOLES

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

355,1M

Heures travaillées

261,25K

Salariés annuels

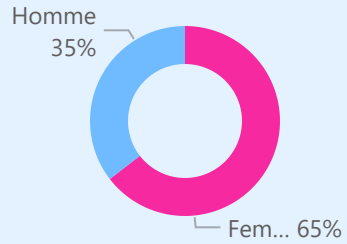
228,40K

Travailleurs trimestriels moyen

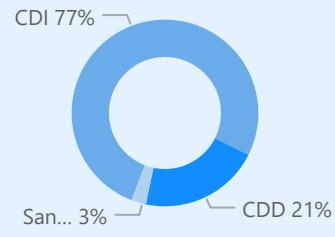
6K

Nb d'Etablissements

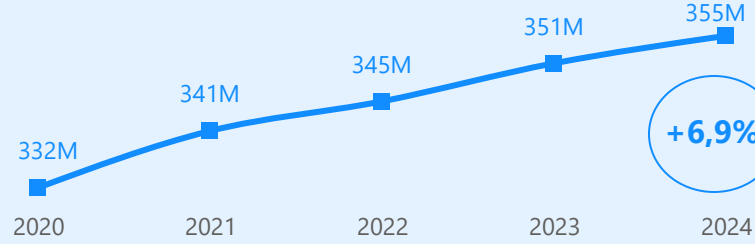
Contrat par sexe



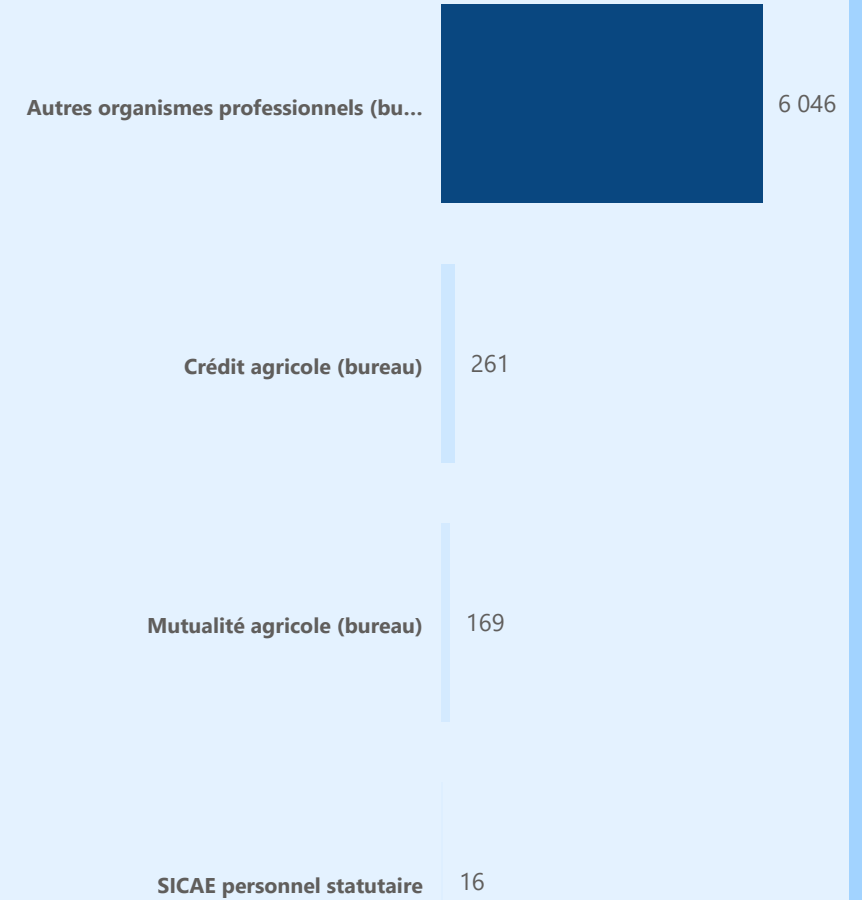
Contrat selon le type



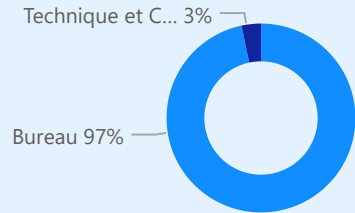
Evolution des heures travaillées



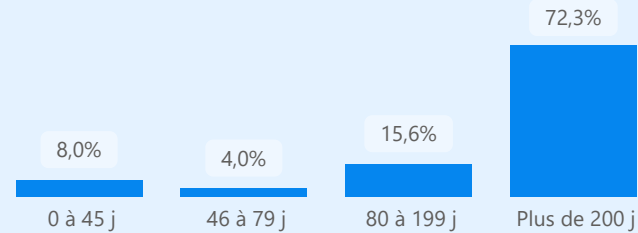
Nombre d'établissements par codes risques



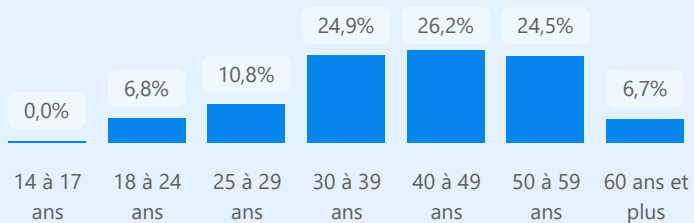
Répartition du nombre d'heures travaillées par type de personnel



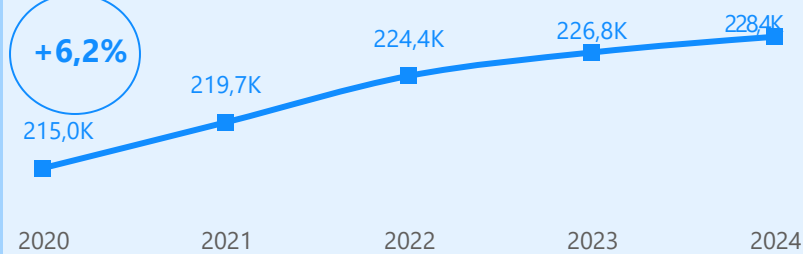
Répartition des contrat selon la durée



Répartition du nombre d'heures travaillées par tranches d'âge



Evolution du nombre de travailleurs trimestriels moyen





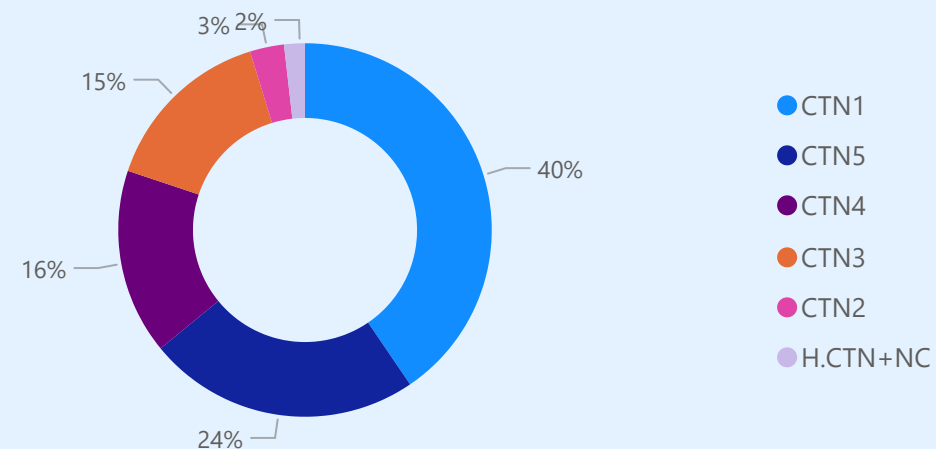
Nombre d'heures travaillées par CTN

CTN	2024	Evolution 2020-2024	Evolution 2023-2024
CTN1	609 570 245	+8,6%	-0,1%
CTN2	44 449 129	+8,1%	-1,0%
CTN3	227 585 382	+6,0%	+0,6%
CTN4	241 830 920	+24,9%	+2,4%
CTN5	355 074 106	+6,9%	+1,2%
H.CTN+NC	27 098 936	+7,9%	-1,0%
Total	1 505 608 719	+10,0%	+0,7%

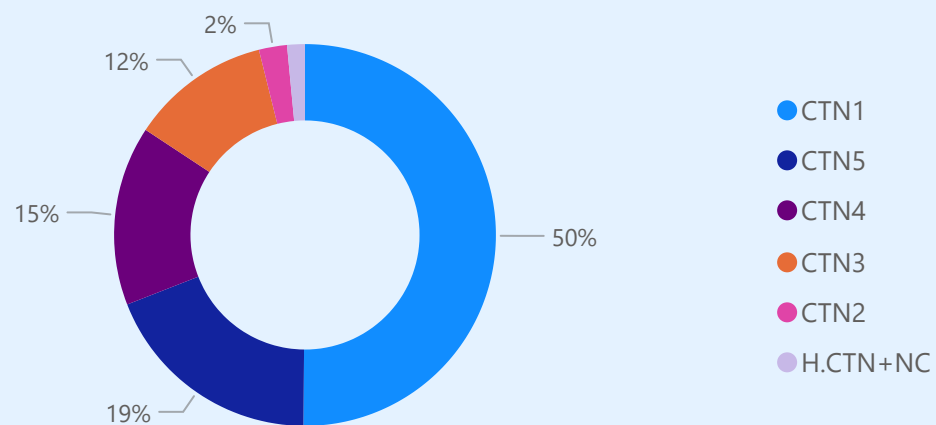
Nombre de travailleurs trimestriels moyen par CTN

CTN	2024	Evolution 2020-2024	Evolution 2023-2024
CTN1	604 522	+2,8%	-1,0%
CTN2	28 662	+3,6%	-1,7%
CTN3	142 726	+3,2%	-0,2%
CTN4	183 410	+22,5%	+3,0%
CTN5	228 395	+6,2%	+0,7%
H.CTN+NC	18 166	-82,5%	-71,6%
Total	1 205 806	-1,4%	-3,6%

Répartition des heures travaillées par CTN



Répartition des travailleurs trimestriels moyen par CTN





POPULATION DES SALARIES AGRICOLES

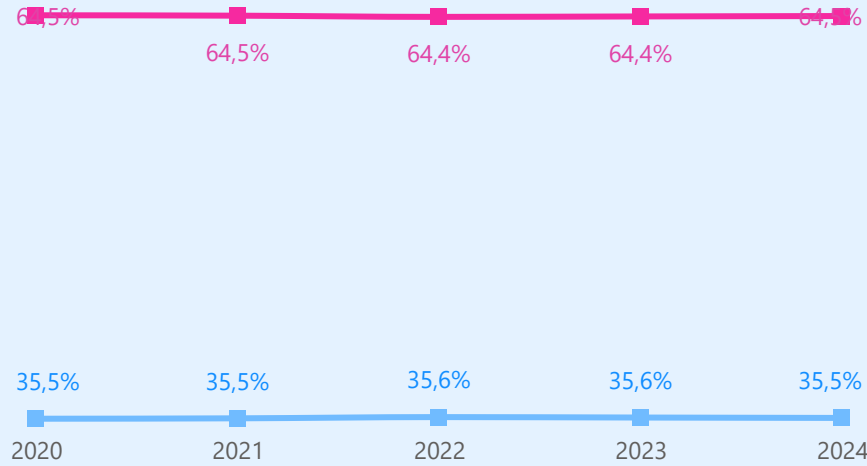
2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

Evolution en pourcentage des travailleurs trimestriels moyen par sexe

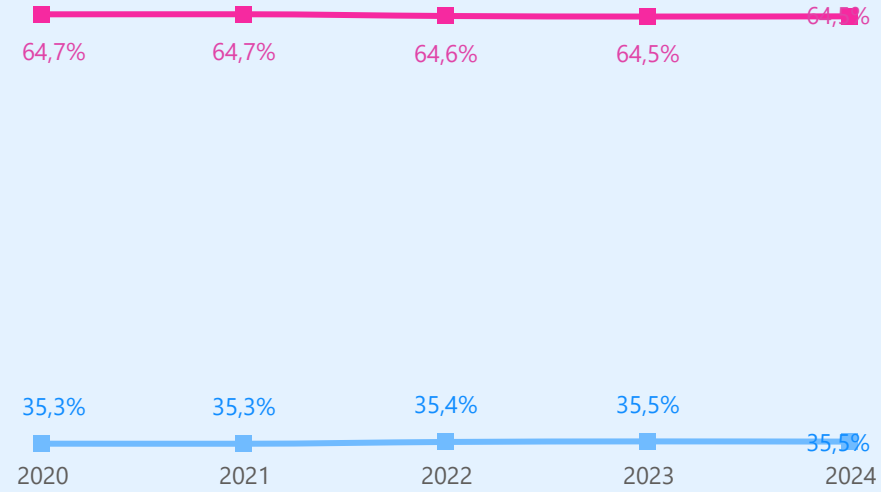


Evolution du nombre de travailleurs trimestriels moyen par sexe

Homme
+6,4%

Femme
+6,1%

Evolution en pourcentage des contrats par sexe

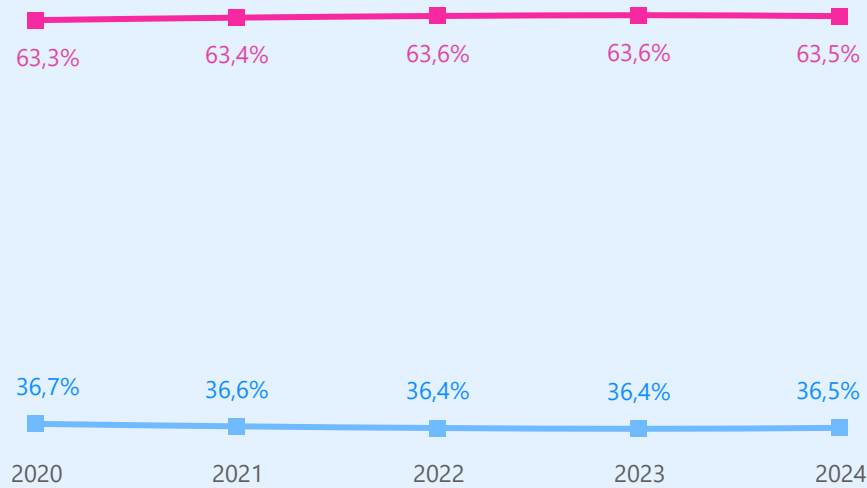


Evolution du nombre de contrats par sexe

+5,2%

+4,6%

Evolution en pourcentage des heures travaillées moyen par sexe

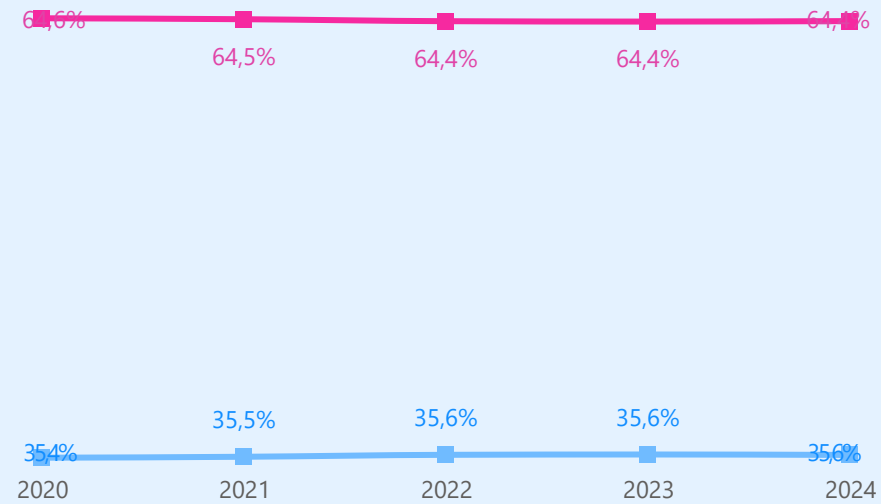


Evolution du nombre d'heures travaillées par sexe

+6,1%

+7,3%

Evolution en pourcentage des salariés par sexe



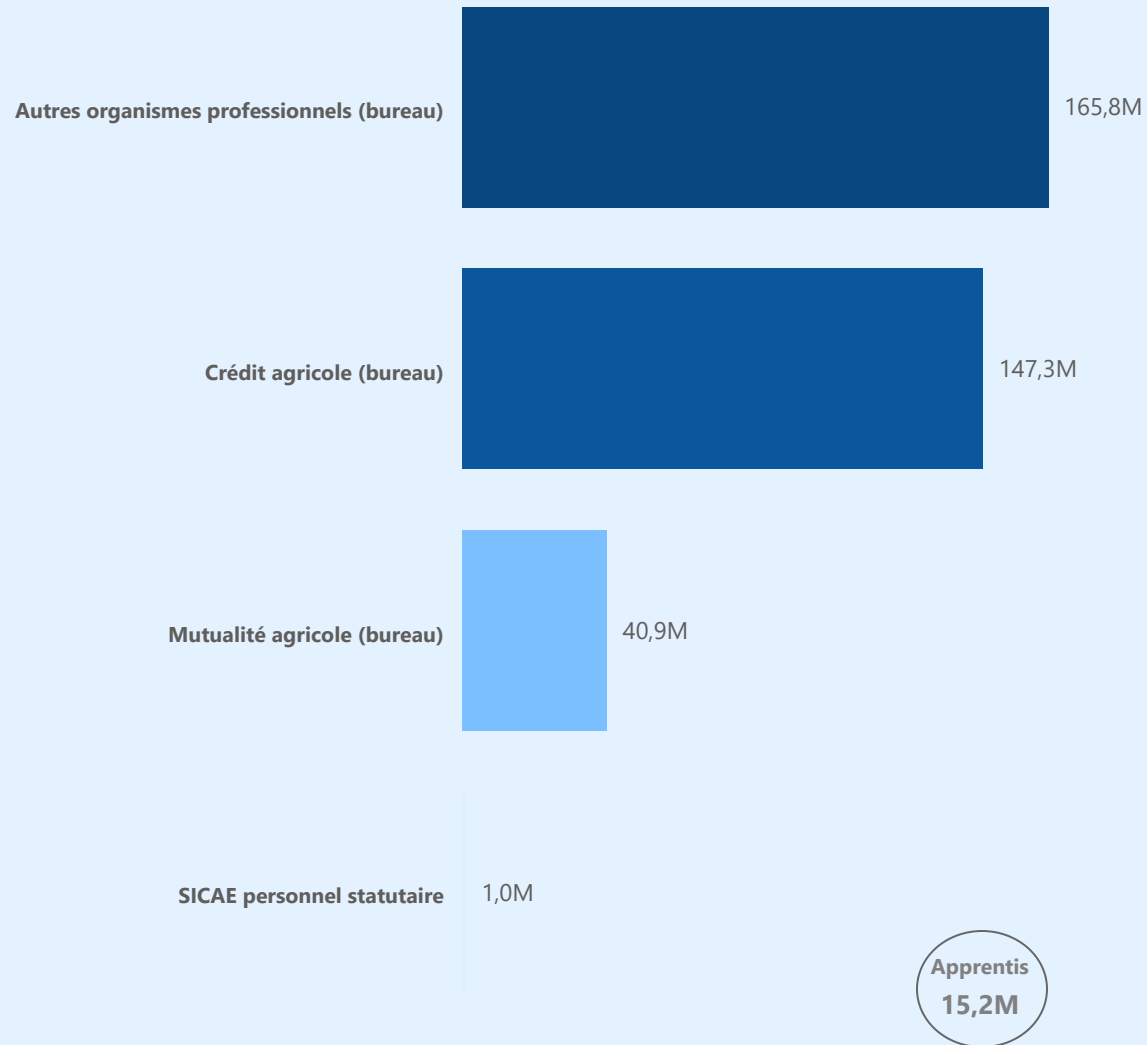
Evolution du nombre de salariés par sexe

+8,1%

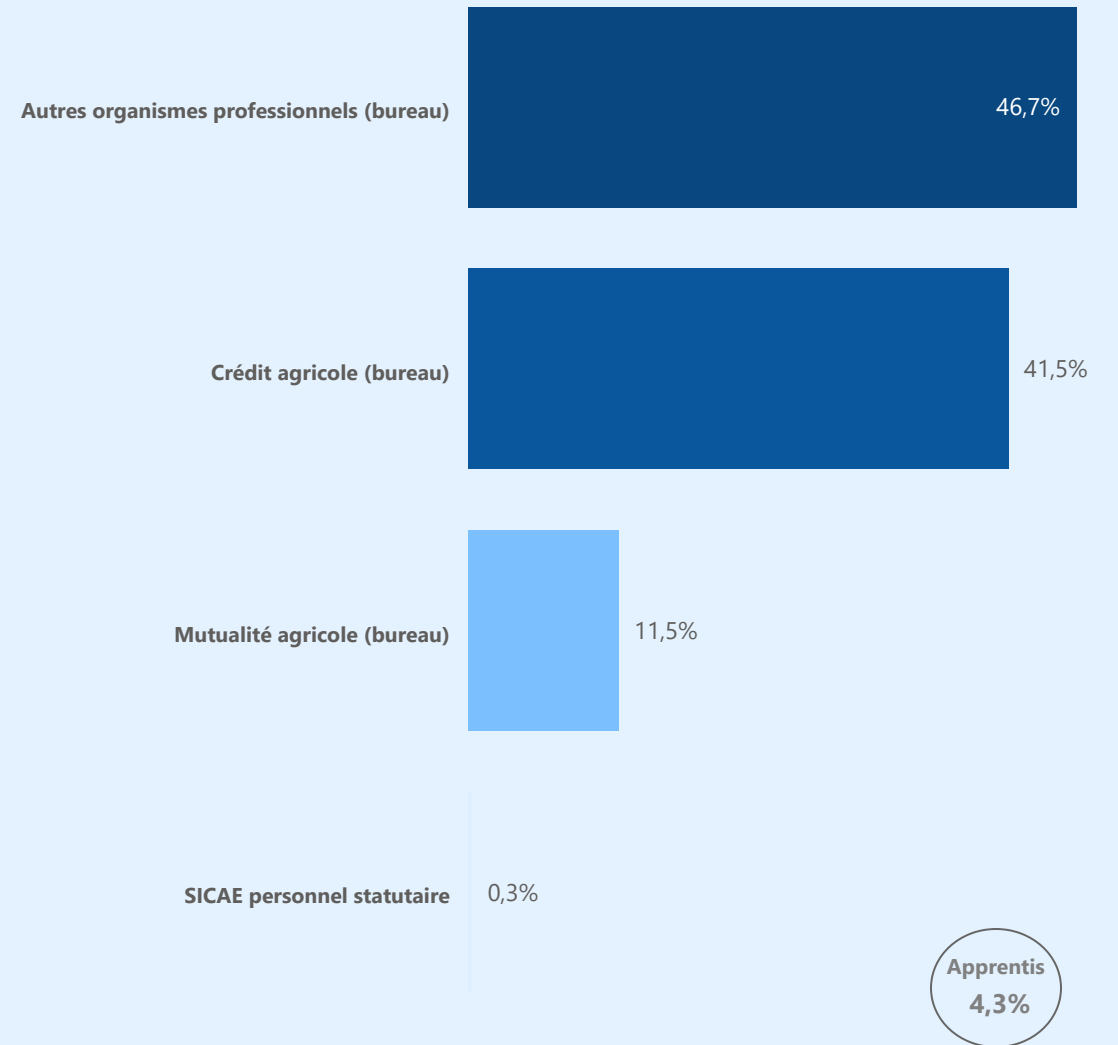
+7,2%



Répartition du nombre d'heures travaillées par codes risques de la victime

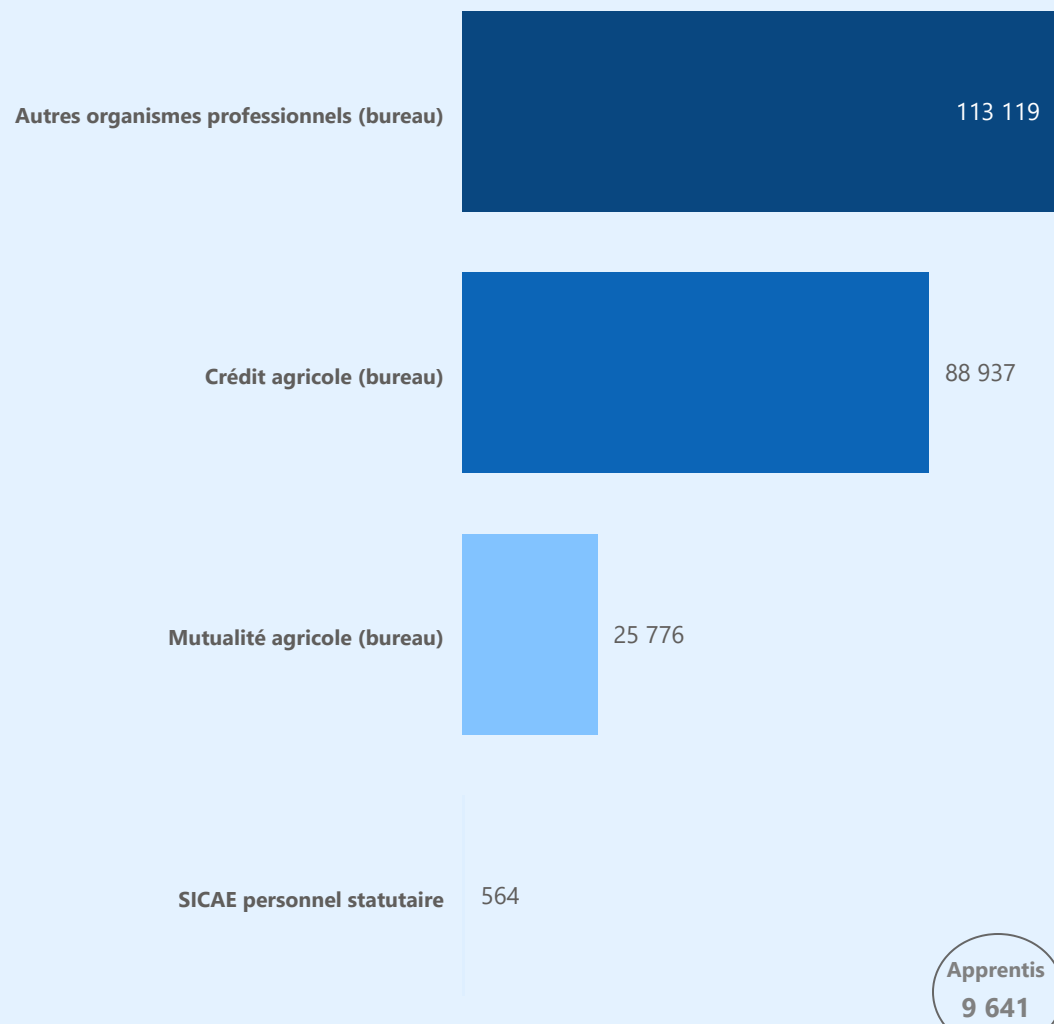


% Heures travaillées par codes risques de la victime

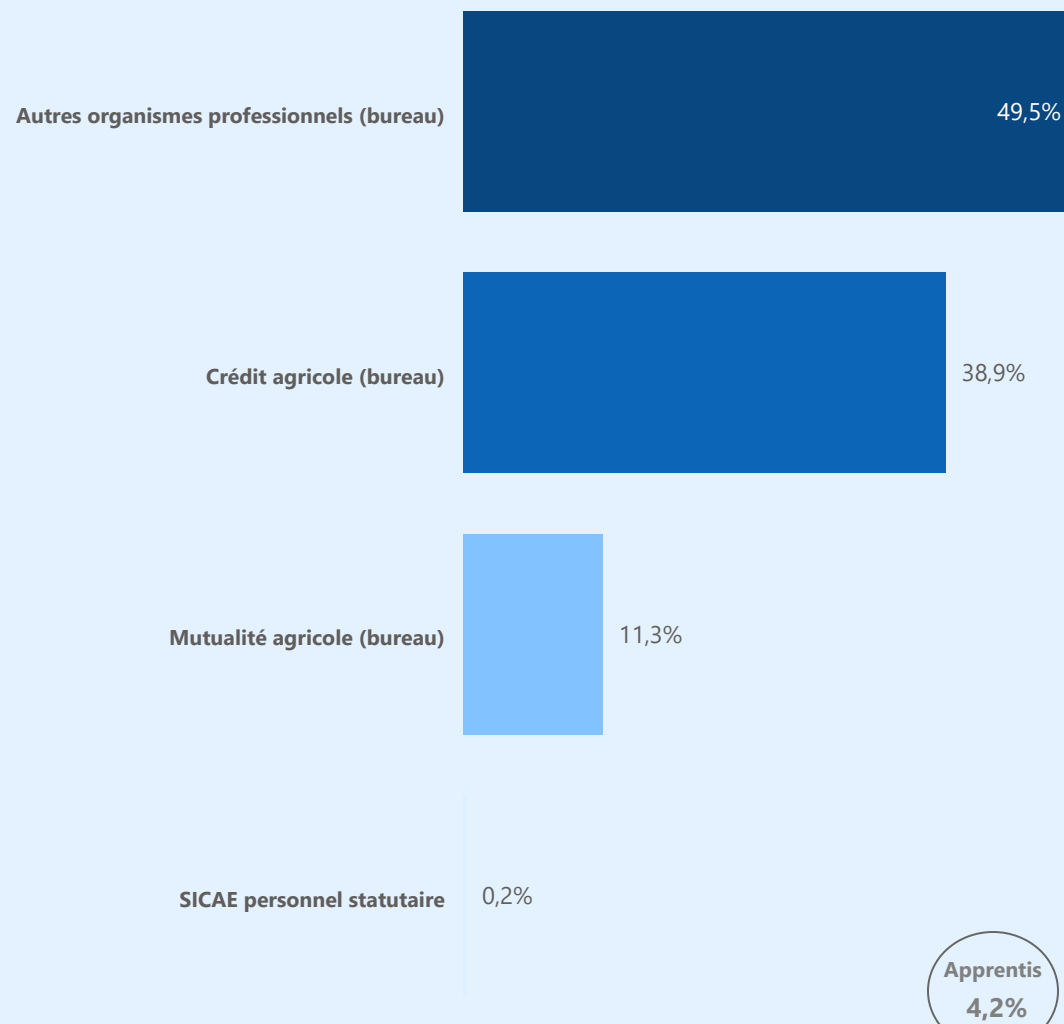




Nombre de travailleurs trimestriels moyens par codes risques de la victime



% Travailleurs trimestriels moyens par codes risques de la victime

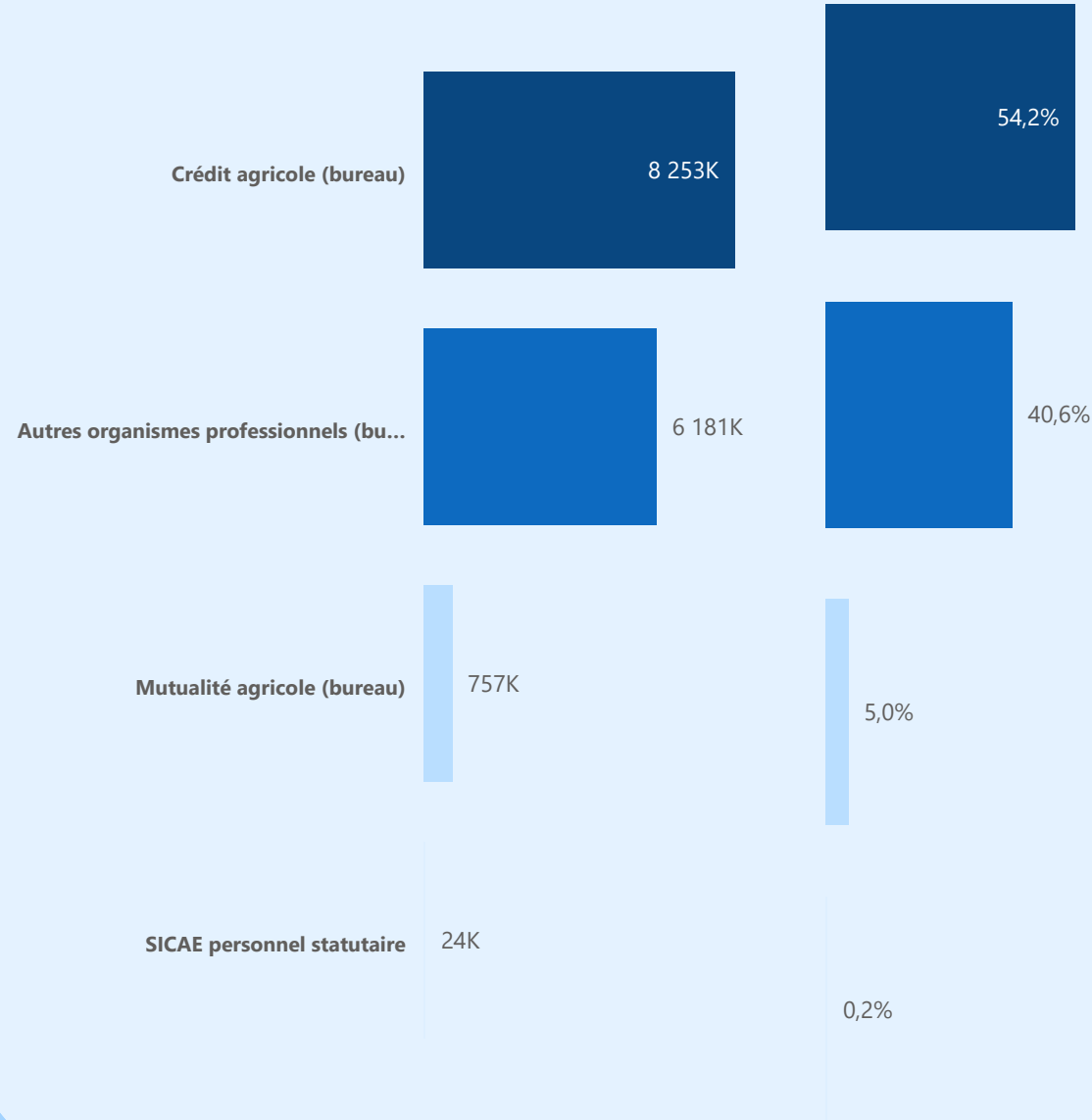




Heures de travail réalisées par les Apprentis par codes risques

Nombre

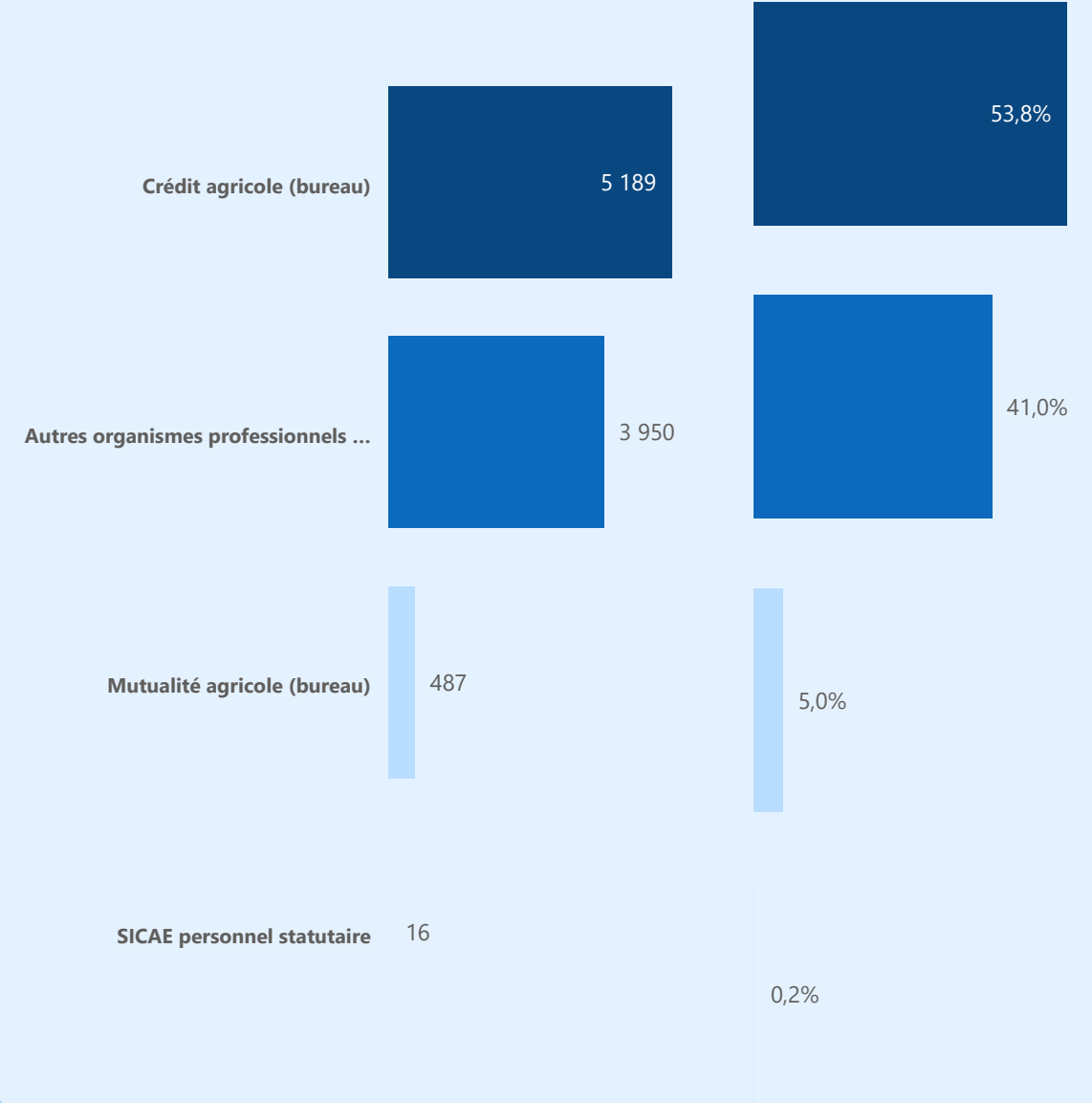
%



Répartition des Apprentis par codes risques

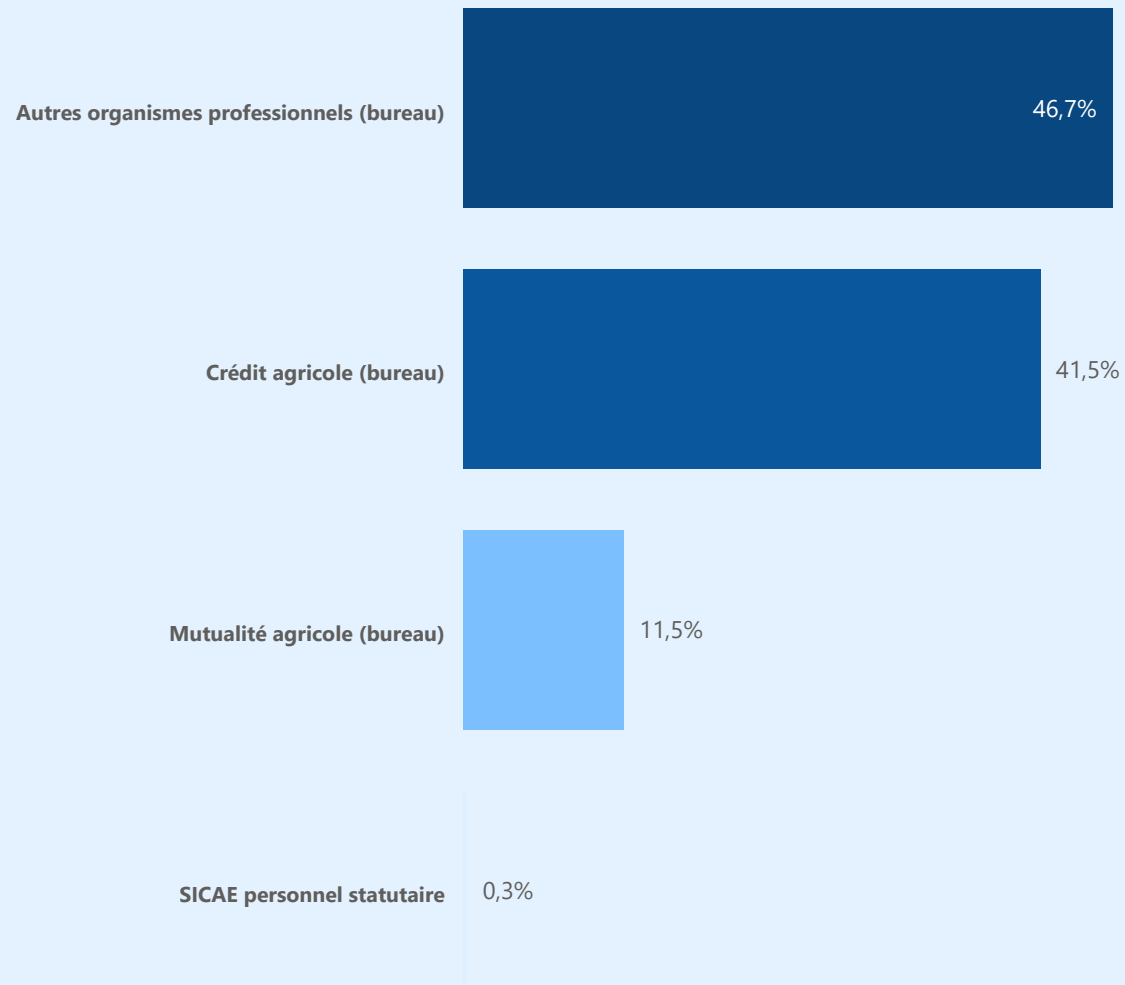
Nombre

%

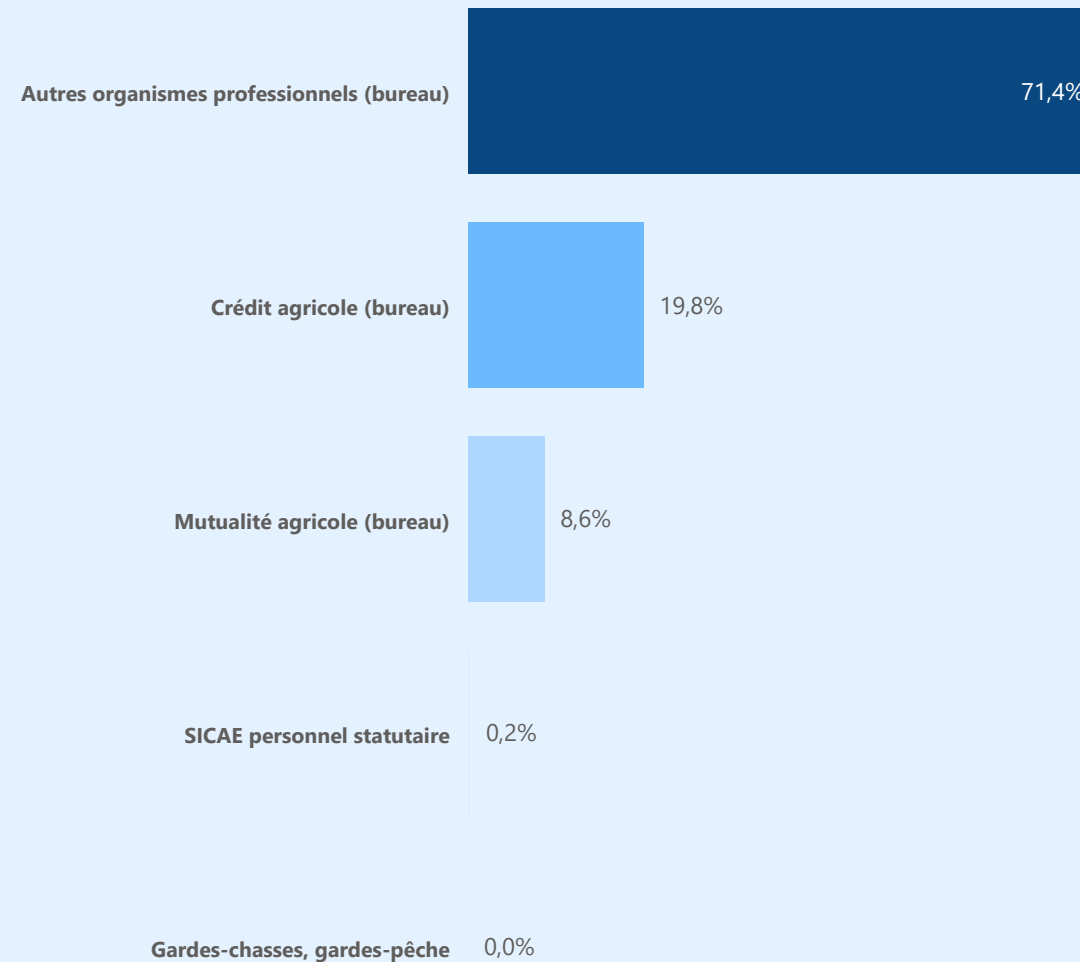




% des heures par codes risques

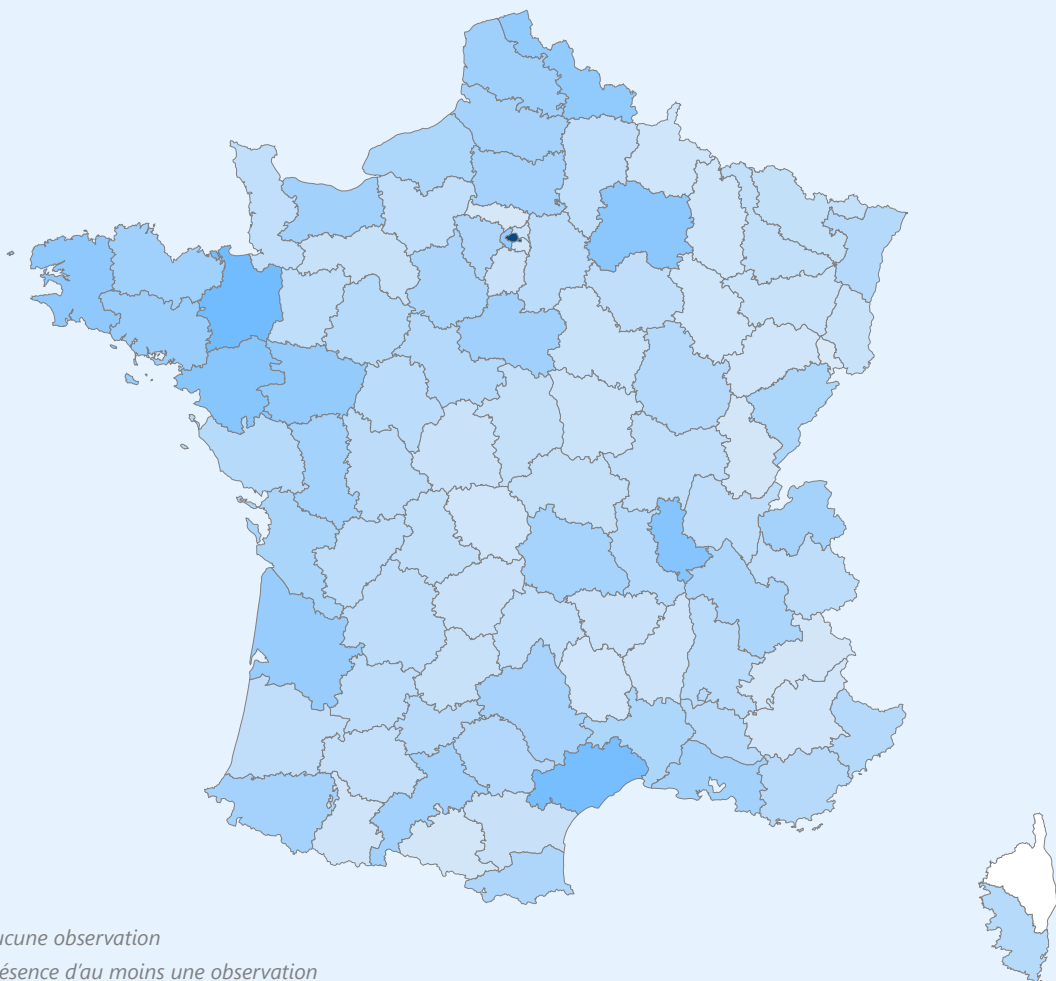


% AT avec et sans arrêt par codes risques





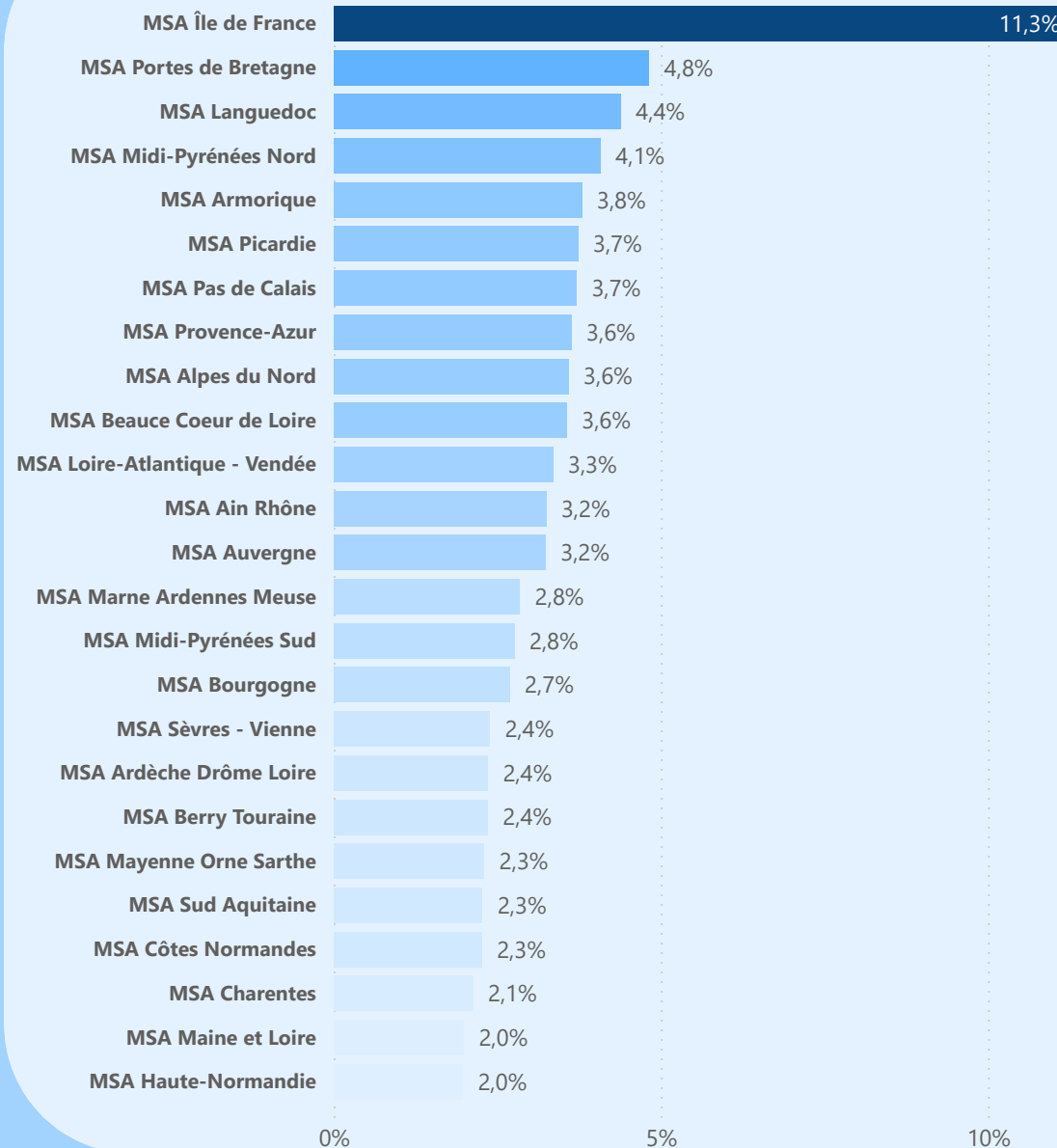
Répartition des heures travaillées par départements



Aucune observation
 Présence d'au moins une observation
 Concentration élevée d'observations

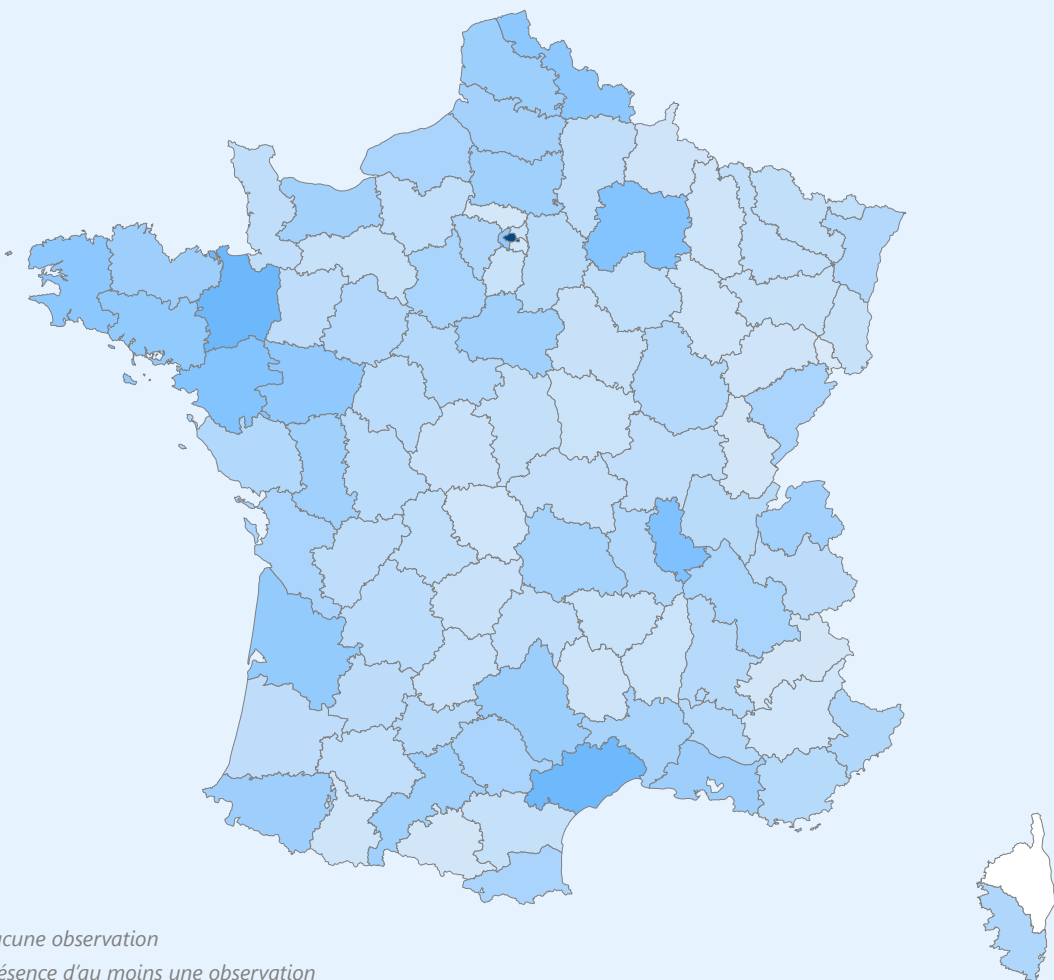
NB : Le dégradé illustre donc l'intensité du nombre d'observations.

% des heures par caisse MSA
25 premières caisses





Répartition des travailleurs trimestriels moyens par départements

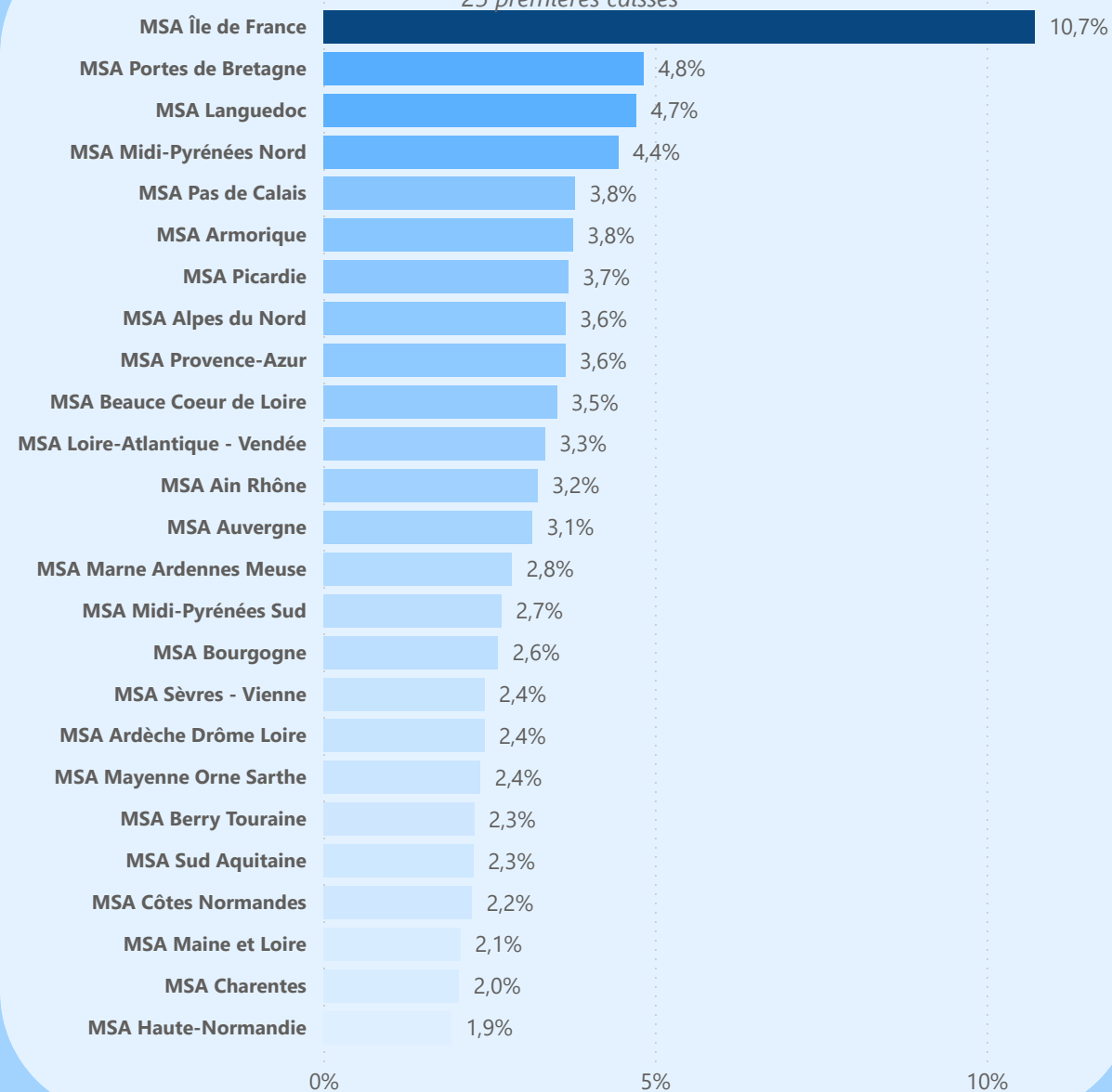


Aucune observation
 Présence d'au moins une observation
 Concentration élevée d'observations

NB : Le dégradé illustre donc l'intensité du nombre d'observations.

% Travailleurs trimestriels moyens par caisse MSA

25 premières caisses



POPULATION

INDICATEURS

SINISTRALITE

CHIFFRES CLEFS
ATMP

ACCIDENTS DU
TRAVAIL

ACCIDENTS DE
TRAJET

MSA

STATISTIQUES

AGRICULTURE

DONNEES

MALADIES PROFESSIONNELLES



ATMP SALARIES

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

3 587

ATMP avec et sans arrêt

2 633

ATMP avec arrêt

501

ATMP graves non mortels

< 5

ATMP mortels

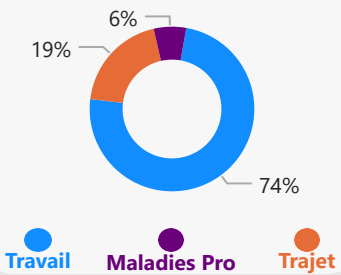
7,4

Taux de fréquence des ATMP avec arrêt

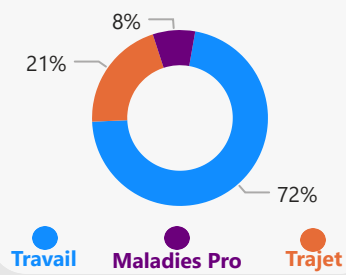
137

Nb de jours moyen d'arrêt

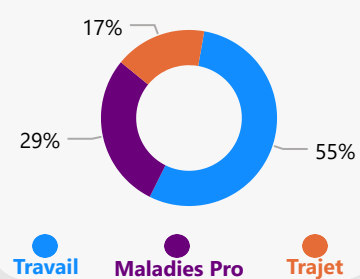
ATMP avec et sans arrêt



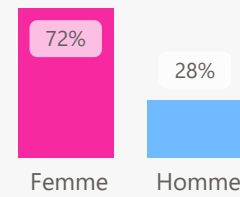
ATMP avec arrêt



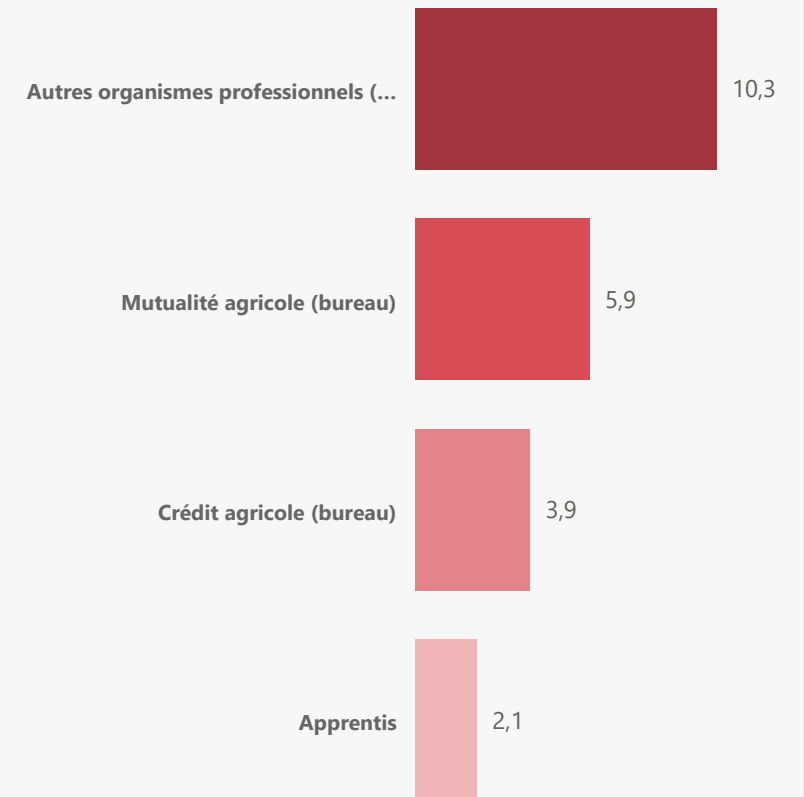
Coût total selon le type



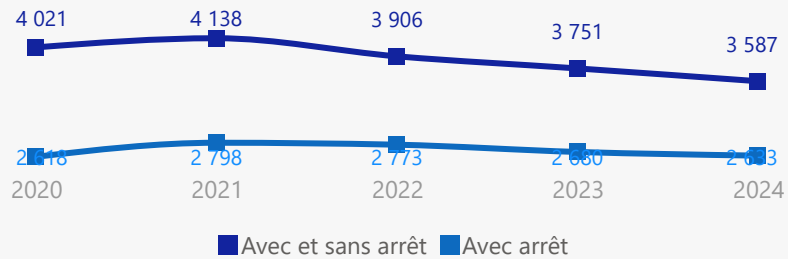
ATMP par Sexe



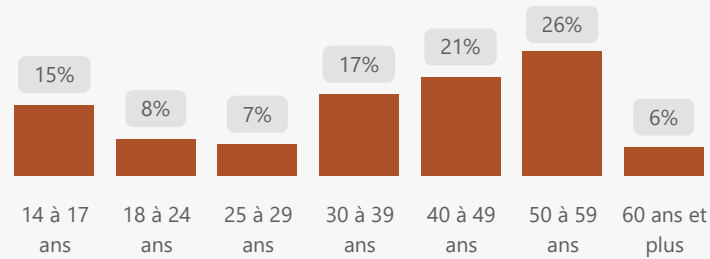
Taux de fréquence des ATMP avec arrêt par codes risques de la victime principaux codes risques



Evolution des ATMP



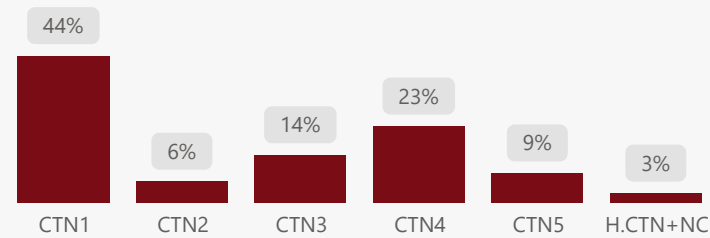
ATMP selon la tranche d'âge



Evolution des ATMP graves non mortels

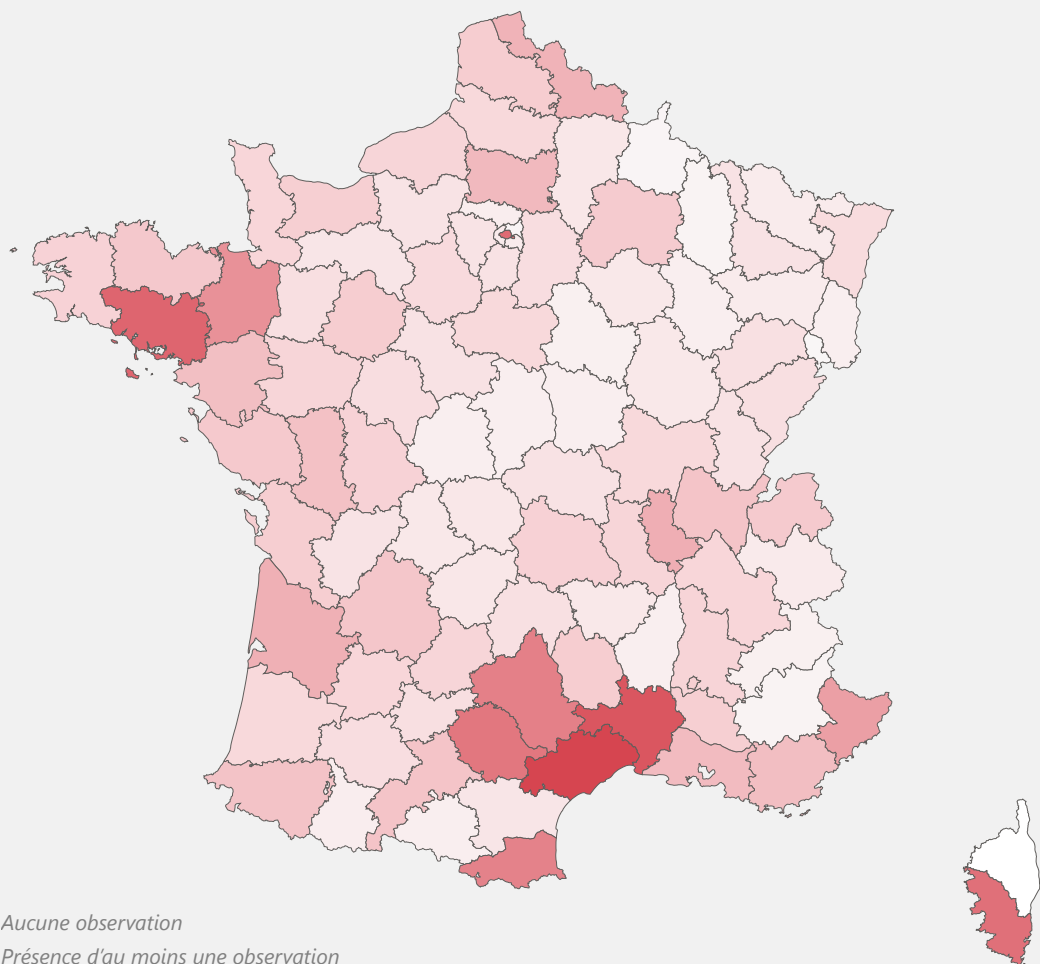


ATMP par CTN





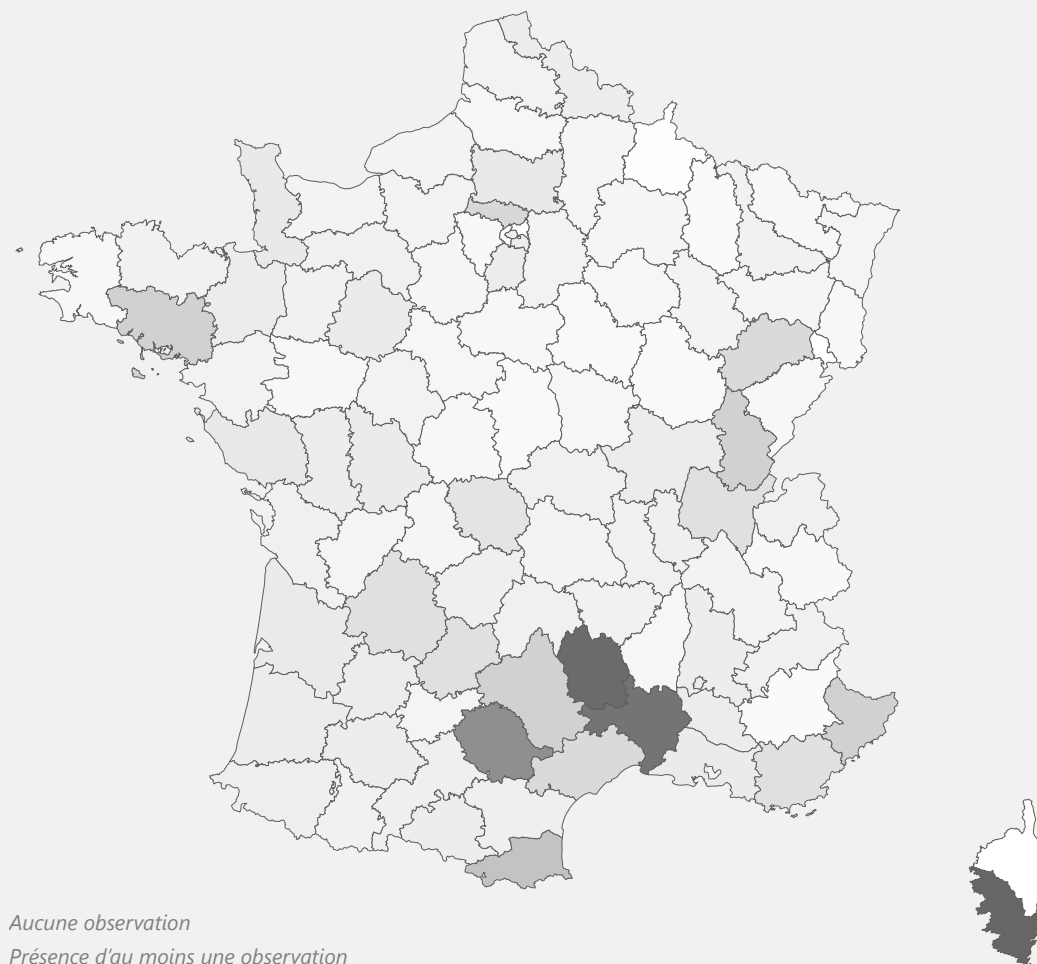
Répartition des ATMP avec arrêt par départements



- Aucune observation
- Présence d'au moins une observation
- Concentration élevée d'observations

NB : Le dégradé illustre donc l'intensité du nombre d'observations.

Taux de fréquence des ATMP avec arrêt par départements



- Aucune observation
- Présence d'au moins une observation
- Concentration élevée d'observations

NB : Le dégradé illustre donc l'intensité du nombre d'observations.

POPULATION

INDICATEURS

SINISTRALITE

CHIFFRES CLEFS

ATMP

ACCIDENTS DU TRAVAIL

ACCIDENTS DE

TRAJET

MSA

STATISTIQUES

AGRICULTURE

DONNEES

MALADIES PROFESSIONNELLES



AT PROPREMENT DIT

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

2 660

AT avec et sans arrêt

1 884

AT avec arrêt

272

AT graves non mortels

0

AT mortels

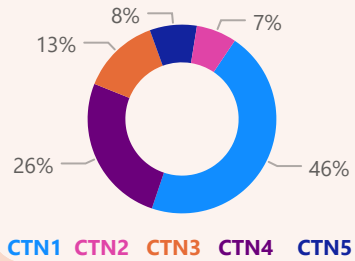
5,3

Taux de fréquence des AT avec arrêt

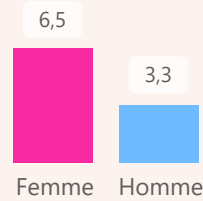
117

Nb de jours moyen d'arrêt

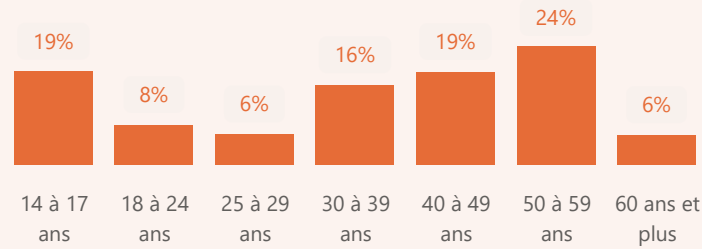
% AT avec et sans arrêt



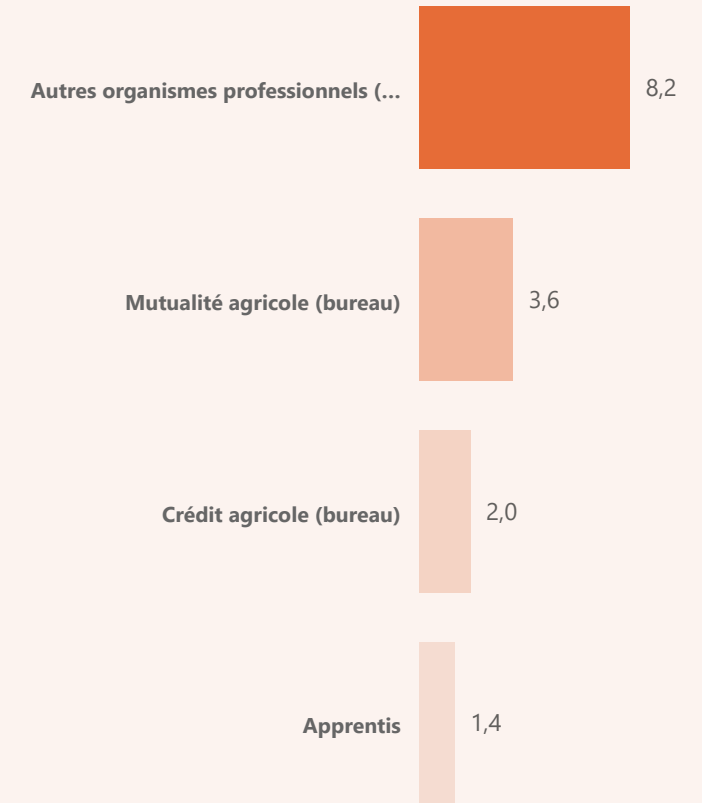
Taux de fréquence des AT avec arrêt par sexe



% AT par tranches d'âge



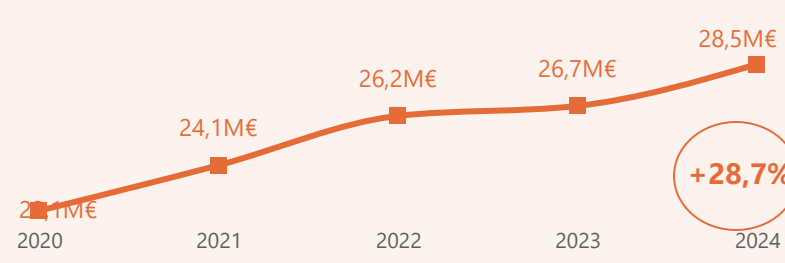
Taux de fréquence des AT avec arrêt par codes risques de la victime *principaux codes risques*



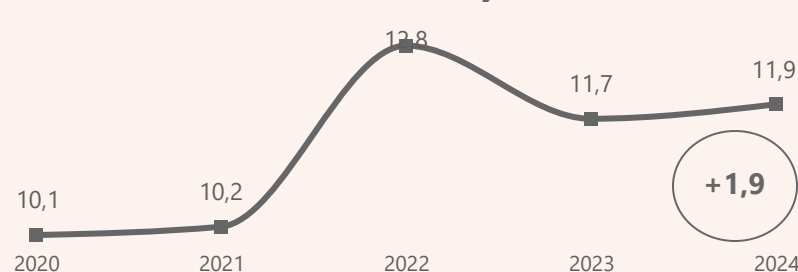
Evolution du taux de fréquence des AT avec arrêt



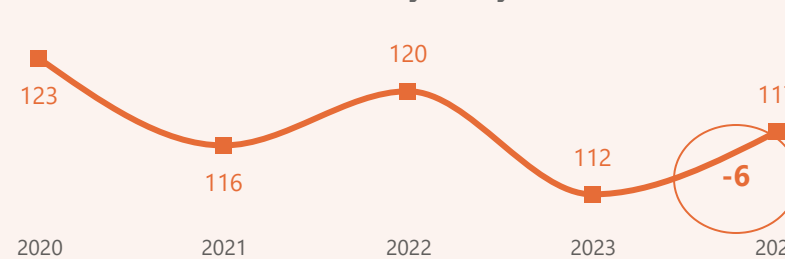
Evolution du coût total (€)



Evolution du taux moyen d'IPP



Evolution du nb moyen de jours d'arrêt





AT AVEC ET SANS ARRÊT

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

2 660

AT avec et sans arrêt

7,5

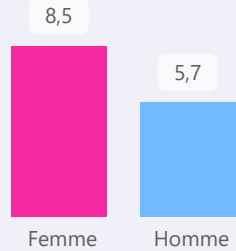
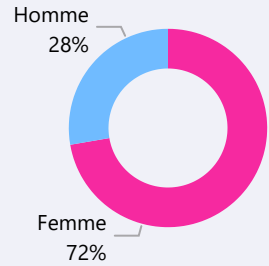
Taux de fréquence des AT avec et sans arrêt

27,8M€

Coût total en euros

10 442 €

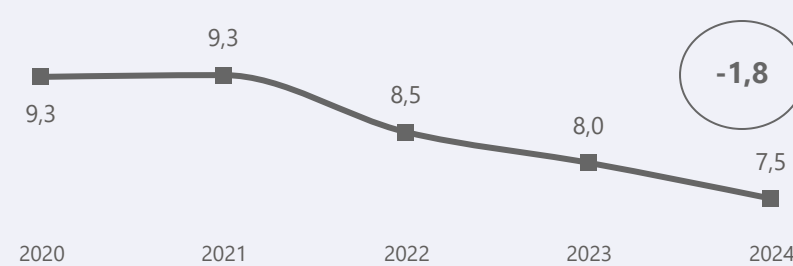
Coût moyen en euros



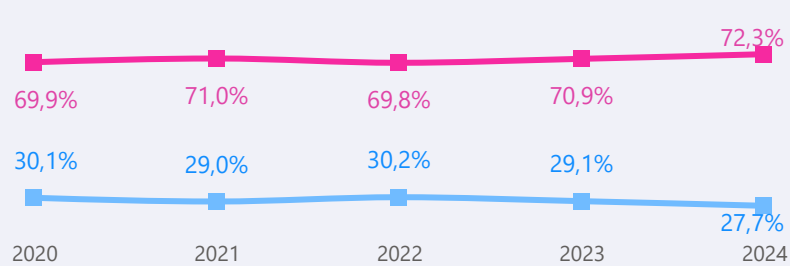
Evolution du nombre d'AT avec et sans arrêt



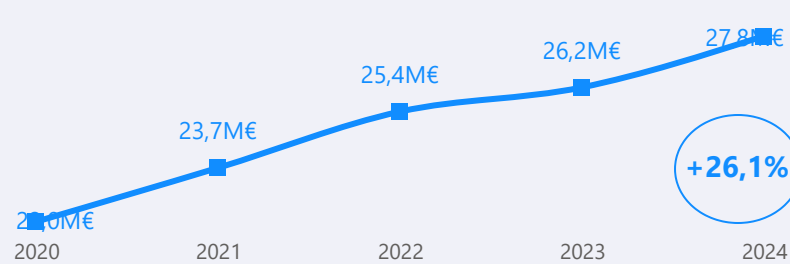
Evolution du taux de fréquence des AT avec et sans arrêt



% AT avec et sans arrêt selon le sexe



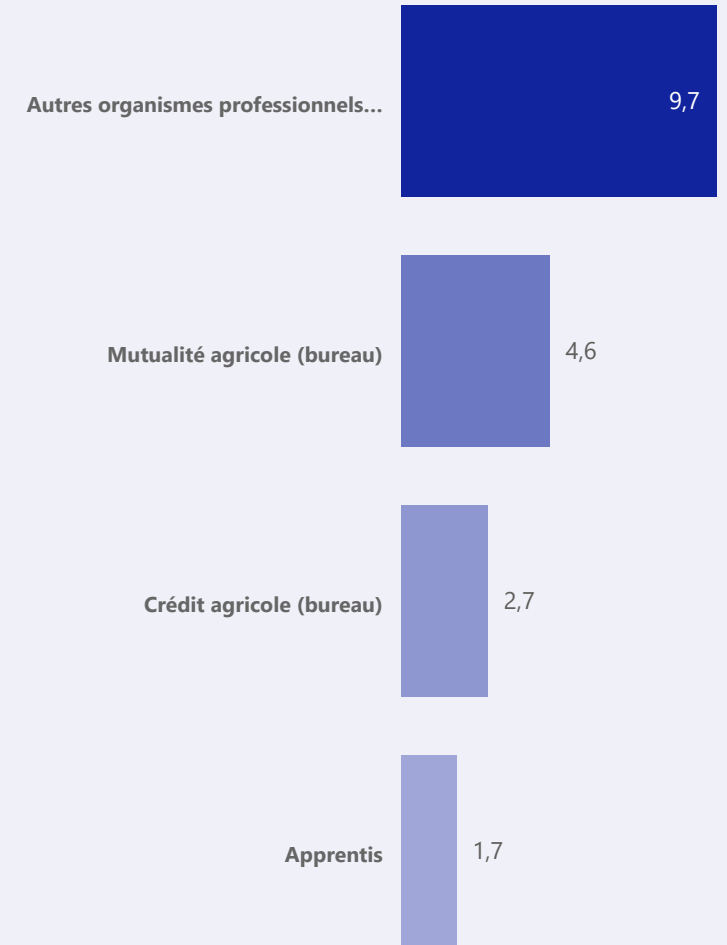
Evolution du coût total des AT avec et sans arrêt



Taux de fréquence des AT avec et sans arrêt par tranches d'âge



Taux de fréquence des AT avec et sans arrêt par codes risques de la victime principaux codes risques



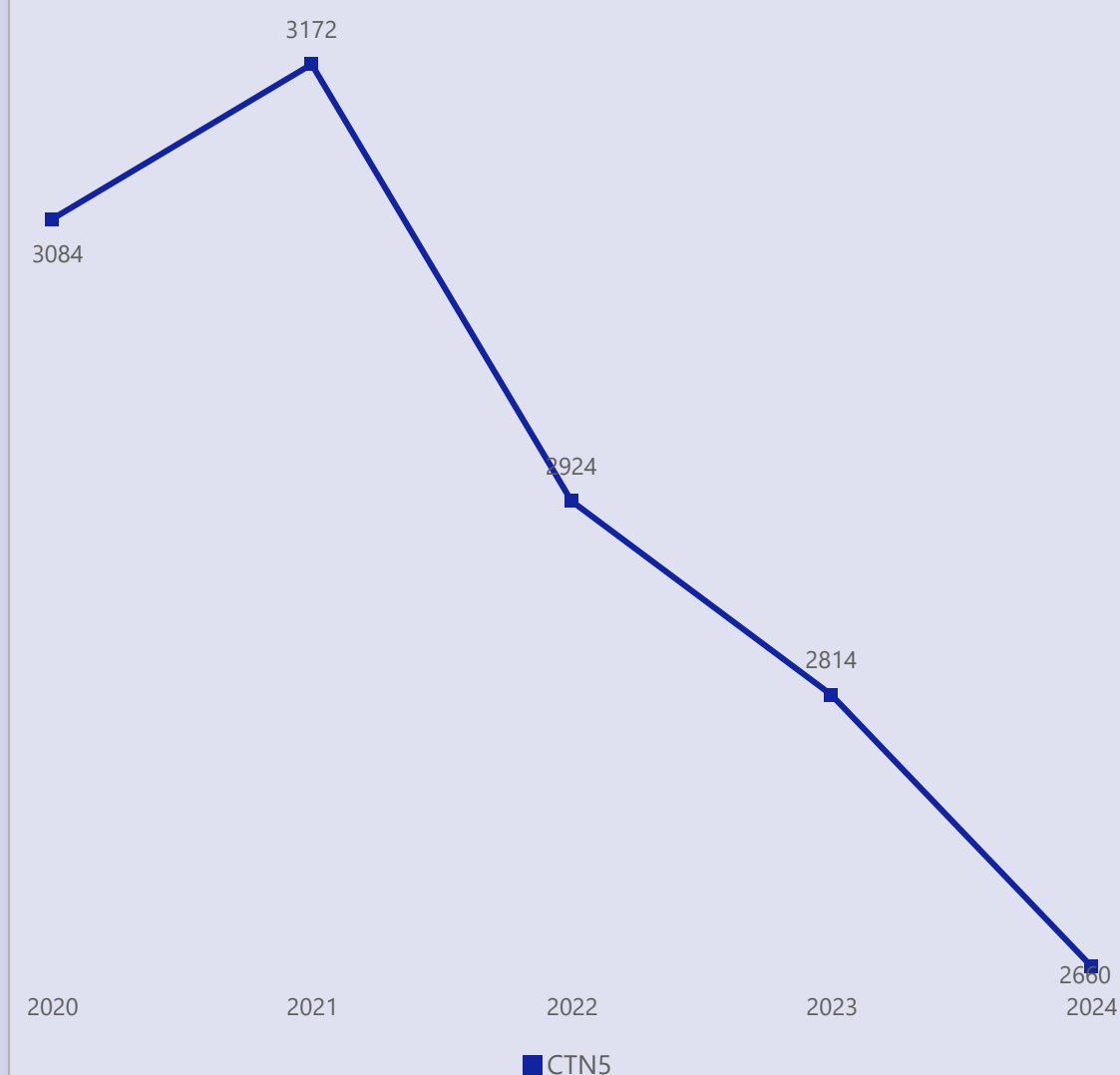
AT avec et sans arrêt par CTN

CTN	Nombre moyen d'AT avec et sans arrêt 2024	Répartition par CTN	Evolution du nombre du nombre d'AT 2023 -2024	Evolution du nombre d'AT avec arrêt de 2020 à 2024
CTN1	16 648	44%	-3,1%	-9,5%
CTN2	2 114	6%	-7,9%	-17,1%
CTN3	4 839	13%	-3,5%	-12,2%
CTN4	10 956	29%	+3,5%	+8,9%
CTN5	2 660	7%	-5,5%	-13,7%
H.CTN+NC	755	2%	+3,9%	-27,1%
Total	37 972	100%	-1,7%	-6,5%

Données de population par CTN

CTN	Nombre moyen d'heures travaillées 2024	Répartition par CTN	Nombre de travailleurs trimestriels moyen	Répartition par CTN
CTN1	609 570 245	40%	604 522	50%
CTN2	44 449 129	3%	28 662	2%
CTN3	227 585 382	15%	142 726	12%
CTN4	241 830 920	16%	183 410	15%
CTN5	355 074 106	24%	228 395	19%
H.CTN+NC	27 098 936	2%	18 166	2%
Total	1 505 608 719	100%	1 205 806	100%

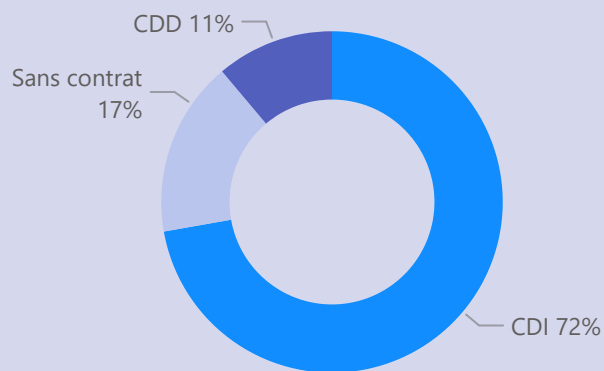
Evolution du nombre d'AT avec et sans arrêt par CTN





Données selon les caractéristiques du contrat

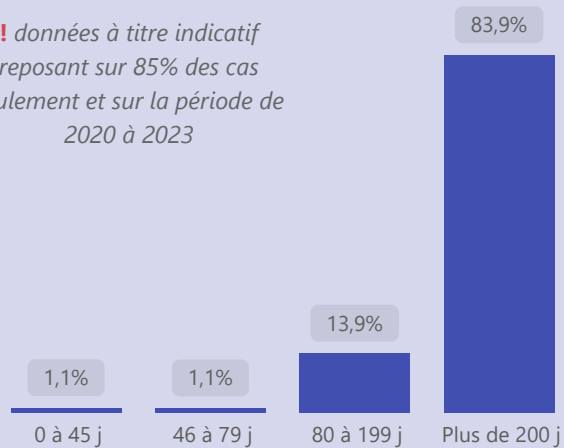
% AT avec et sans arrêt par type de contrat



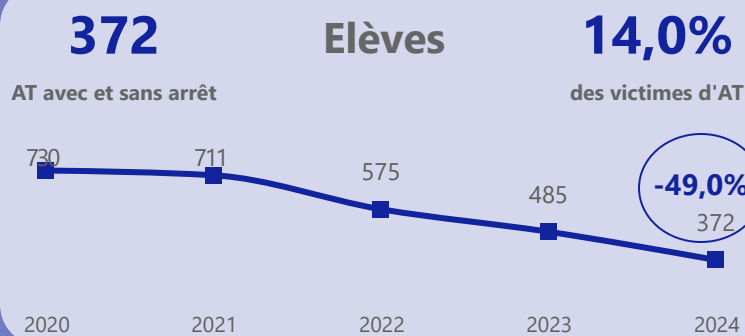
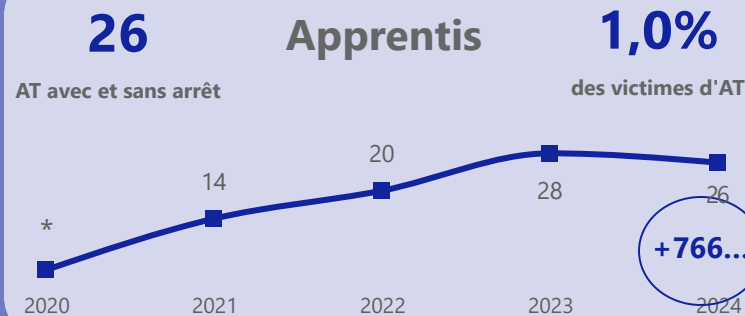
! % sur les contrats identifiés (représentant 85% des cas seulement) de 2020 à 2023

% AT avec et sans arrêt par durée du contrat

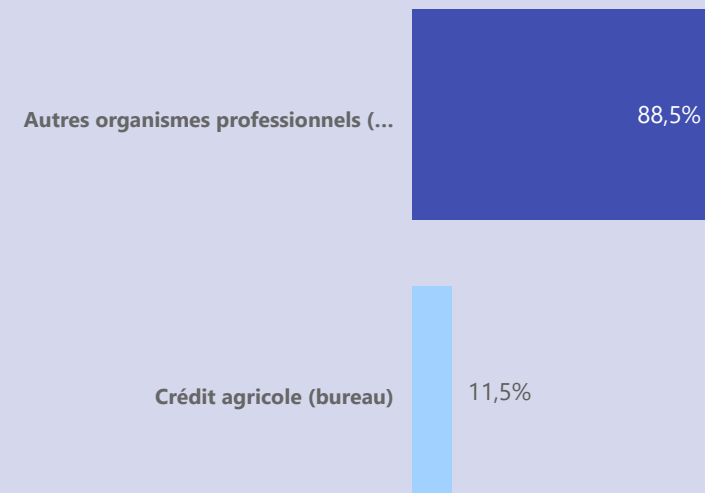
! données à titre indicatif reposant sur 85% des cas seulement et sur la période de 2020 à 2023



Données concernant quelques populations spécifiques

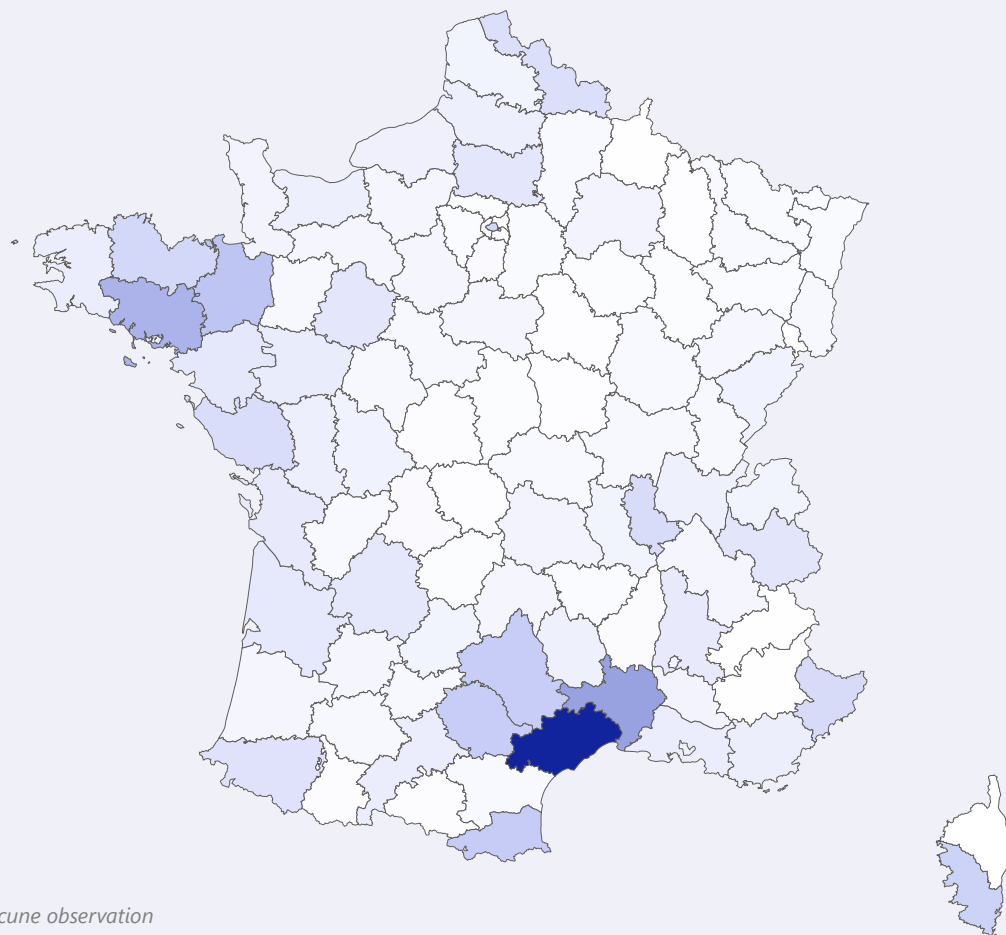


Répartition des AT avec et sans arrêt des apprentis par codes risques de l'employeur
X % des AT des apprentis ont lieu dans ...





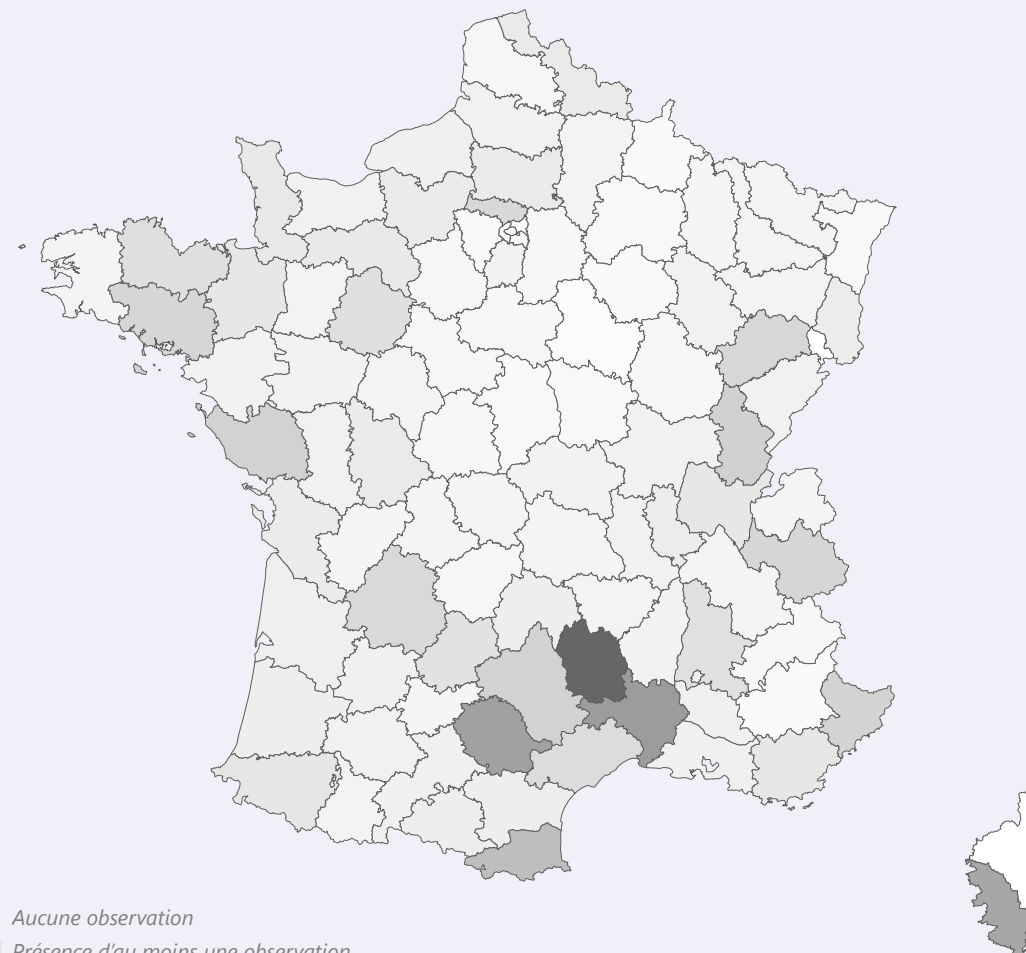
Répartition du nombre d'AT avec et sans arrêt par département



- Aucune observation
- Présence d'au moins une observation
- Concentration élevée d'observations

NB : Le dégradé illustre donc l'intensité du nombre d'observations.

Taux de fréquence des AT avec et sans arrêt par département



- Aucune observation
- Présence d'au moins une observation
- Concentration élevée d'observations

NB : Le dégradé illustre donc l'intensité du nombre d'observations.



CONDITIONS DE SURVENUE AT AVEC ET SANS ARRÊT

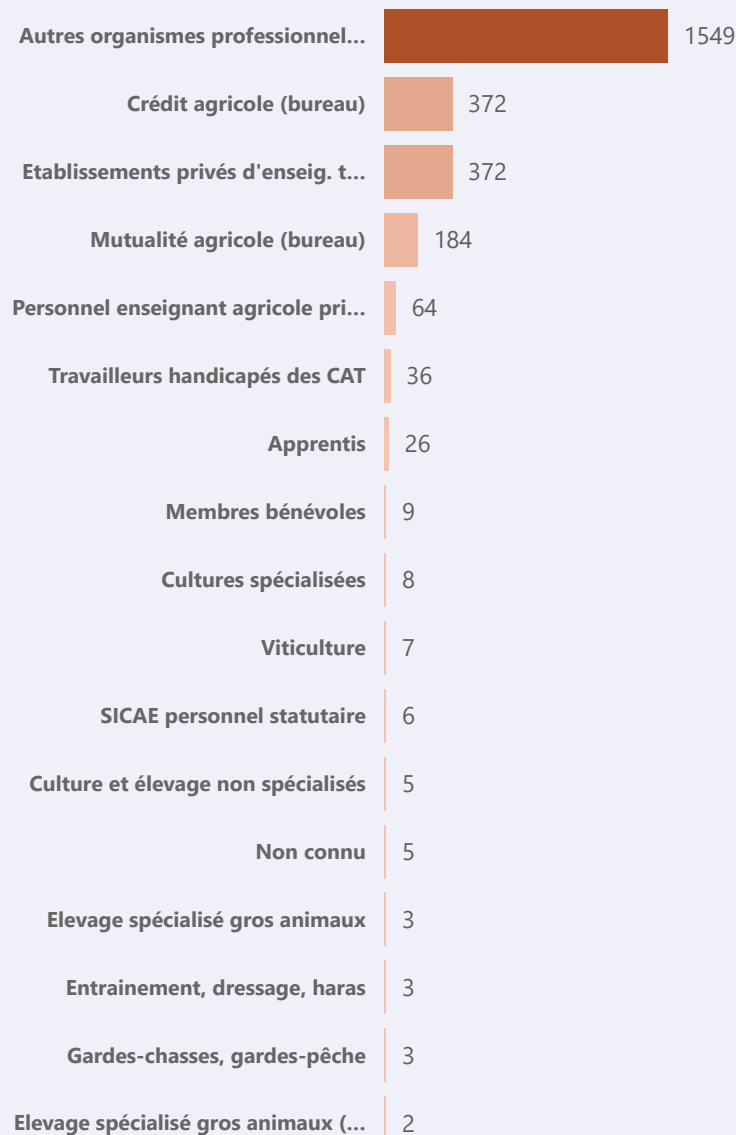
2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

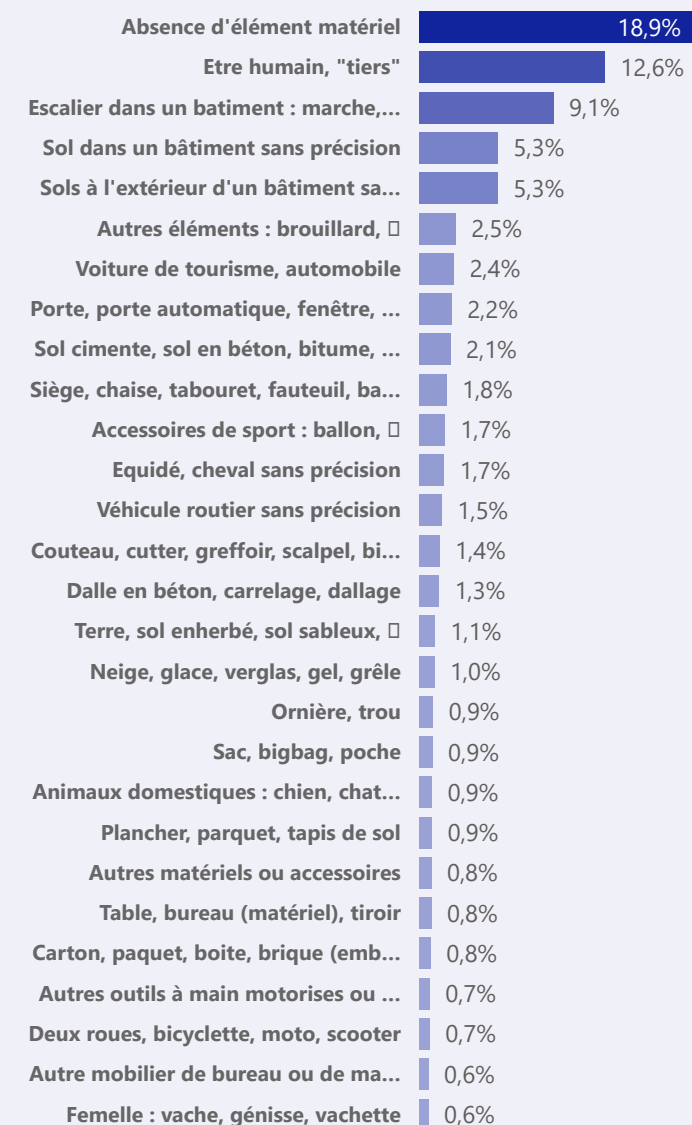
AT avec et sans arrêt par codes risques de la victime



% AT avec et sans arrêt par codes risques de la victime

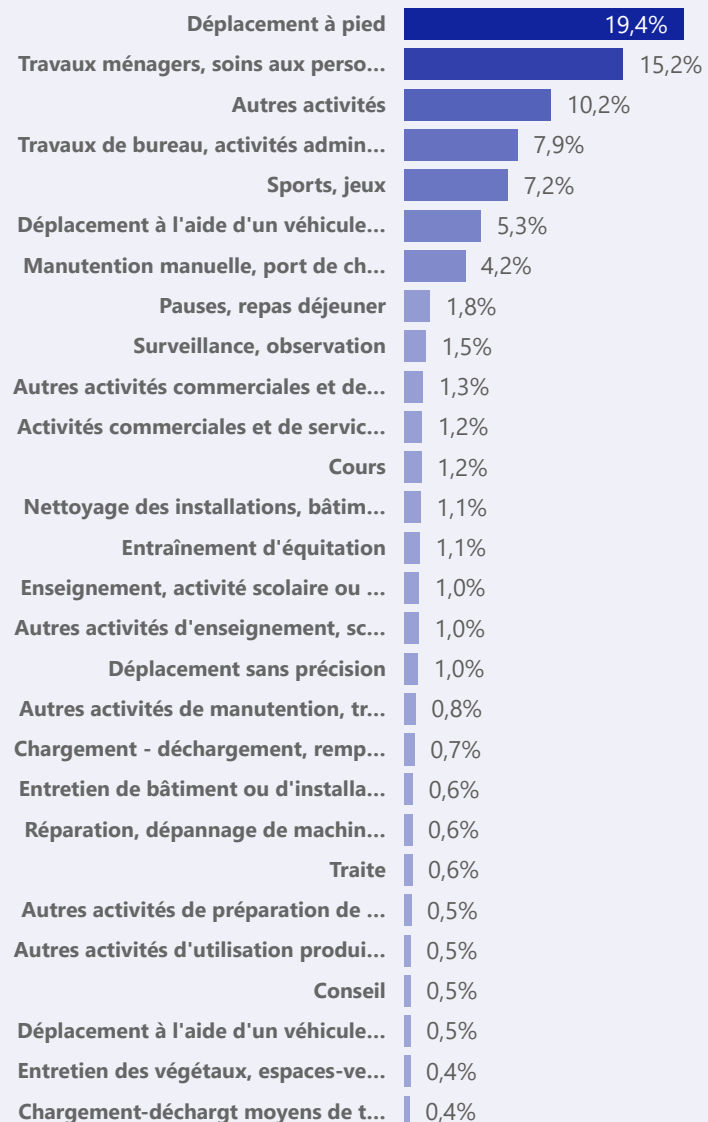


% AT avec et sans arrêt selon l'élément matériel

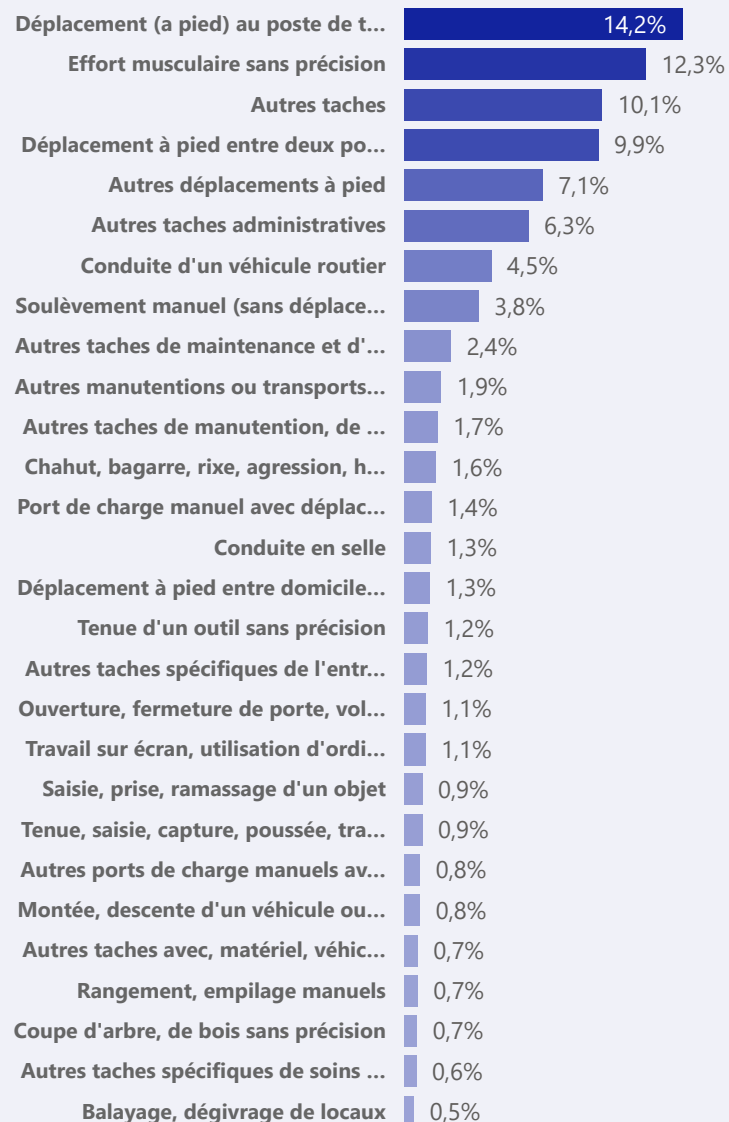




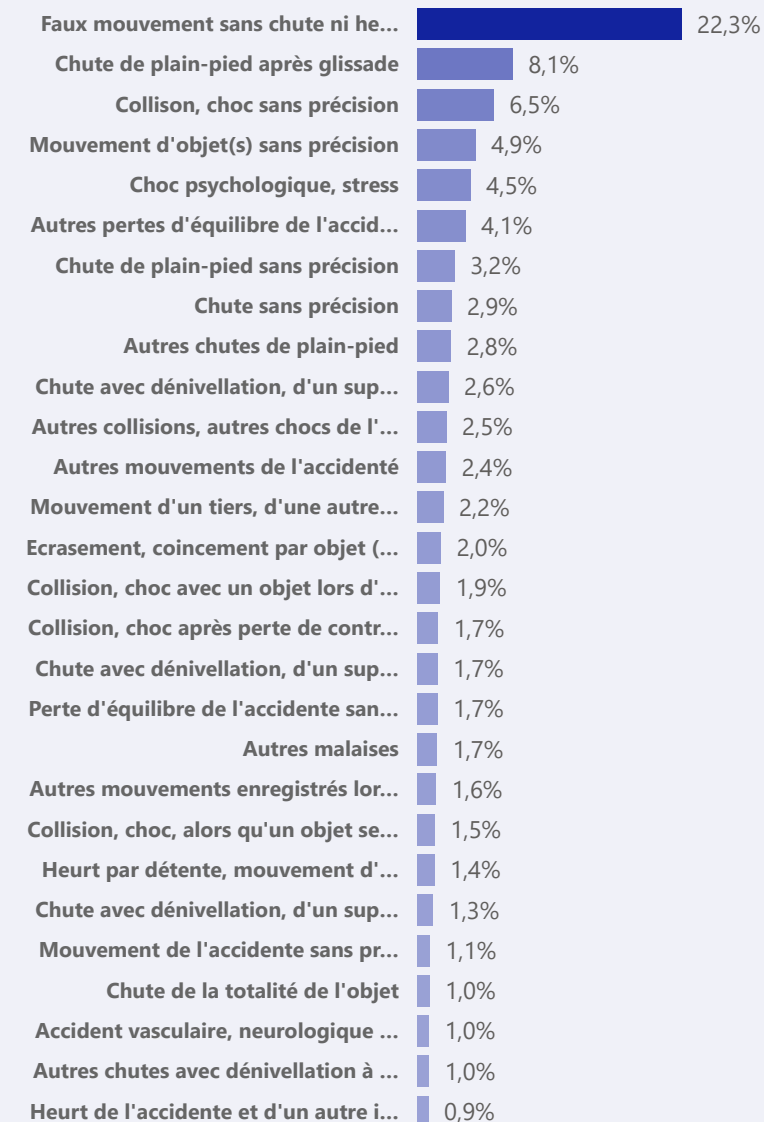
% AT avec et sans arrêt selon l'activité de la victime



% AT avec et sans arrêt selon la tâche de la victime



% AT avec et sans selon le mouvement accidentel





AT AVEC ARRÊT

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

1 884

AT avec arrêt

5,3

Taux de fréquence des AT avec arrêt

-0,4%

Evolution du nombre d'AT sur la période

117

Nb de jours moyen d'arrêt

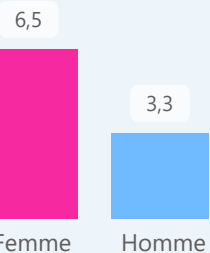
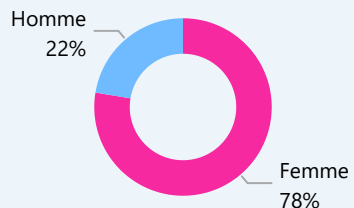
27,1M€

Coût total en euros

14 384 €

Coût moyen en euros

% AT avec arrêt par sexe

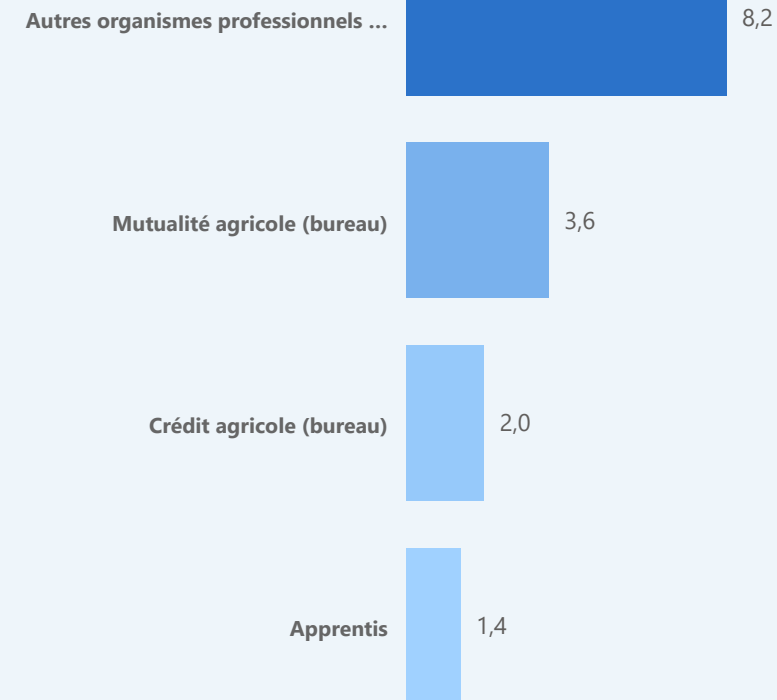


Evolution du nombre d'AT avec arrêt

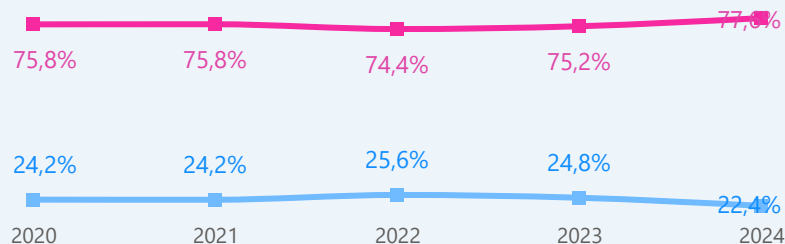


Taux de fréquence des AT avec arrêt par codes risques de la victime

principaux codes risques



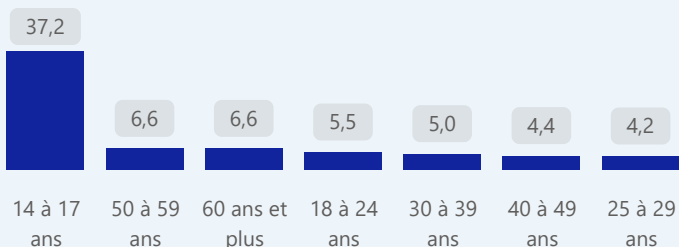
% AT avec arrêt selon le sexe



Evolution du taux de fréquence des AT avec arrêt



Taux de fréquence des AT avec arrêt par tranches d'âge



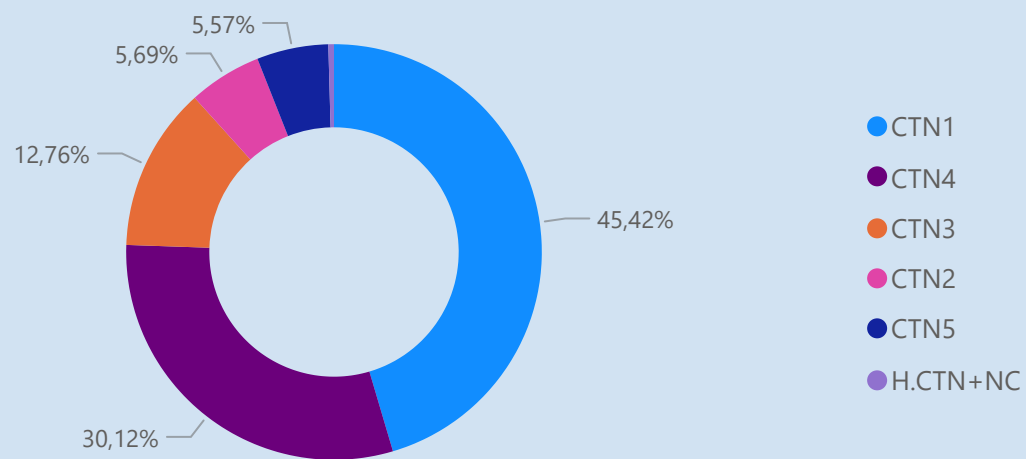
Evolution du nb moyen de jours d'arrêt



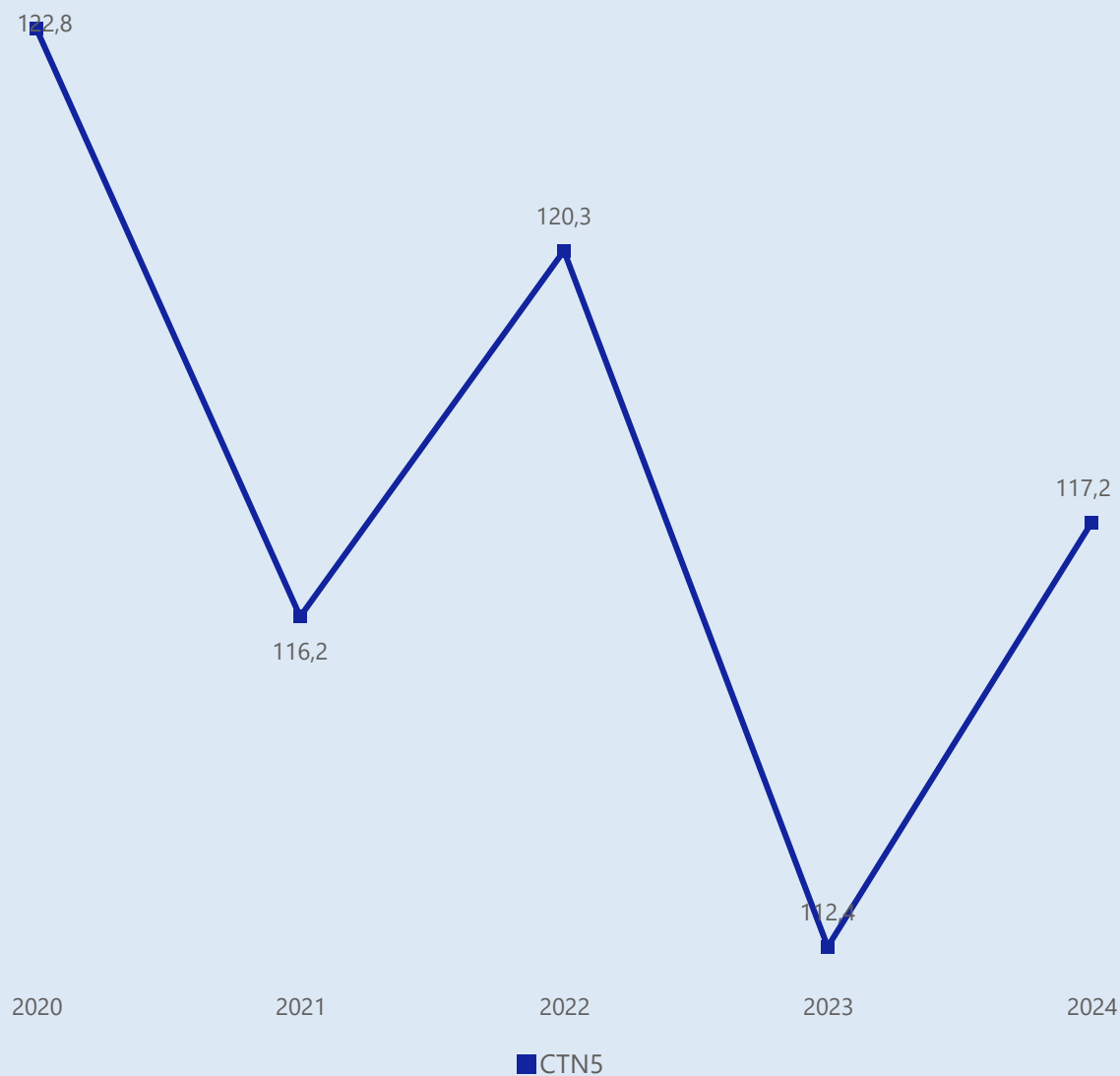
AT avec arrêt

CTN	AT avec arrêt	Evolution annuelle 2023-2024	Taux de fréquence	Nombre moyen de jours d'arrêt
CTN1	15 372	-1,0%	25,22	85
CTN2	1 926	-7,2%	43,33	90
CTN3	4 319	-1,0%	18,98	98
CTN4	10 194	+4,3%	42,15	60
CTN5	1 884	-3,5%	5,31	117
H.CTN+NC	148	+270,0%	5,46	289
Total	33 843	+0,3%	22,48	82

Répartition des AT avec arrêt par CTN en 2024

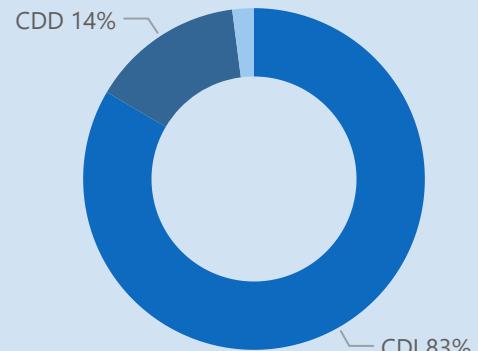


Evolution du nombre moyen de jours d'arrêt par CTN



Données selon les caractéristiques du contrat

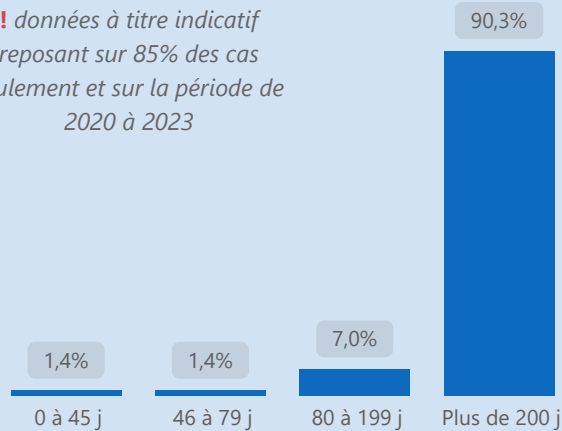
% AT avec arrêt par type de contrat



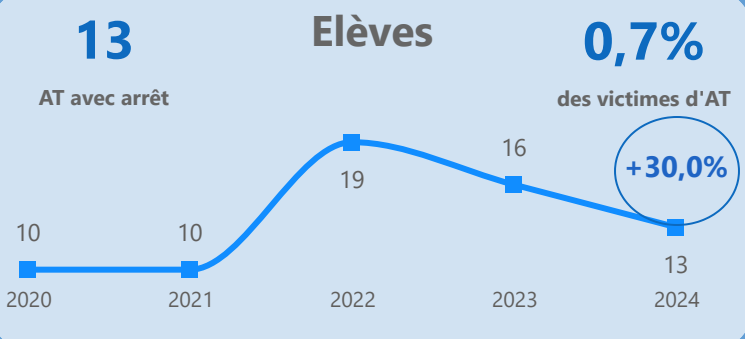
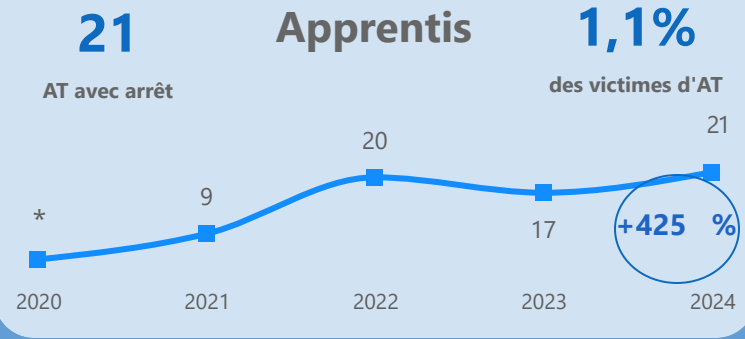
! % sur les contrats identifiés (représentant 85% des cas seulement) de 2020 à 2023

% AT avec arrêt par durée du contrat

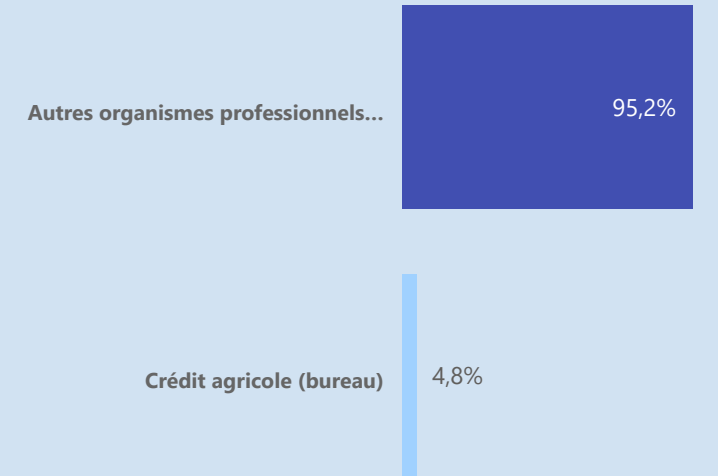
! données à titre indicatif reposant sur 85% des cas seulement et sur la période de 2020 à 2023



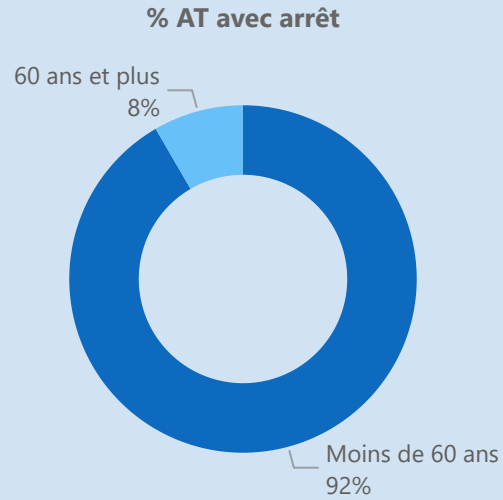
Données concernant quelques populations spécifiques



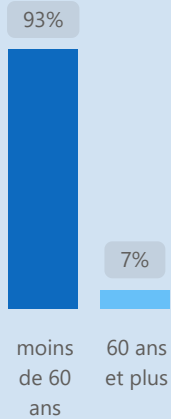
Répartition des AT avec arrêt des apprentis par codes risques de l'employeur
X % des AT des apprentis ont lieu dans ...



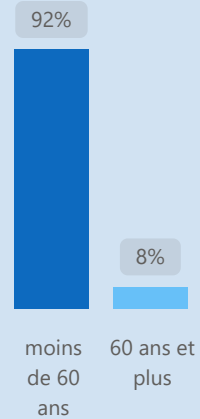
Données selon la tranche d'âge



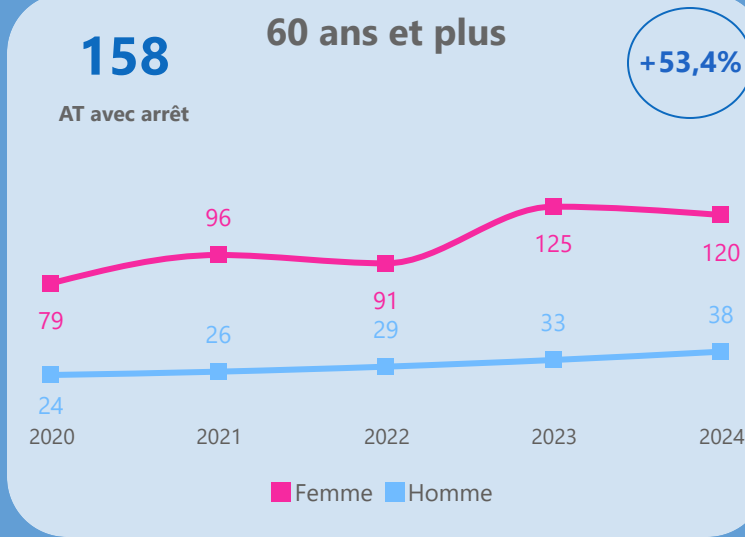
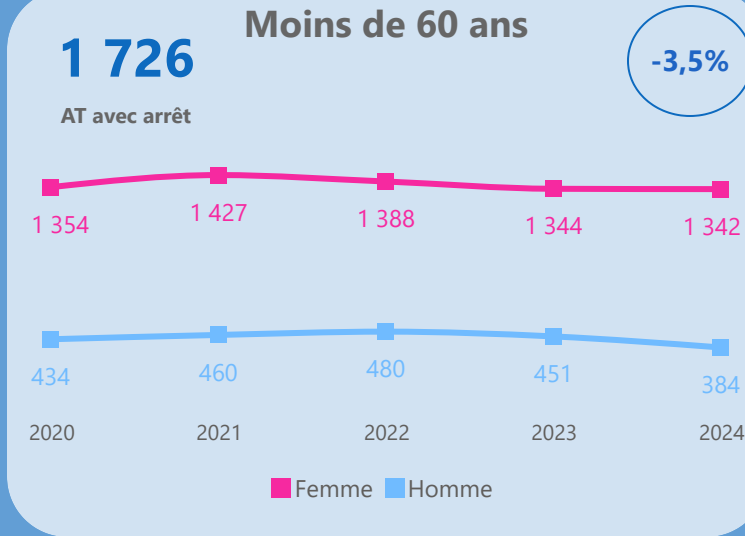
% du nombre moyen d'heures travaillées



% du nombre de travailleurs trimestriels moyen



Données concernant quelques populations spécifiques



Taux de fréquence des AT avec arrêt par tranches d'âge

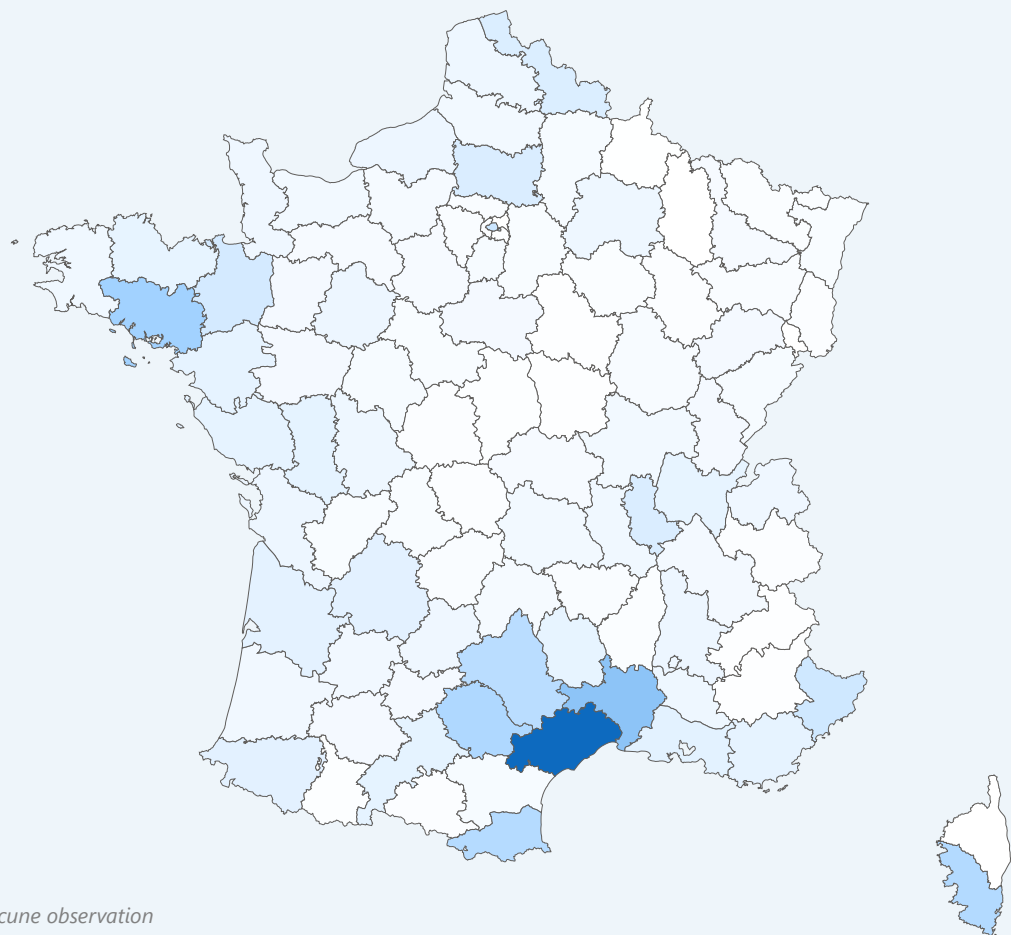


Nombre de jour moyen d'arrêt des AT avec arrêt par tranches d'âge





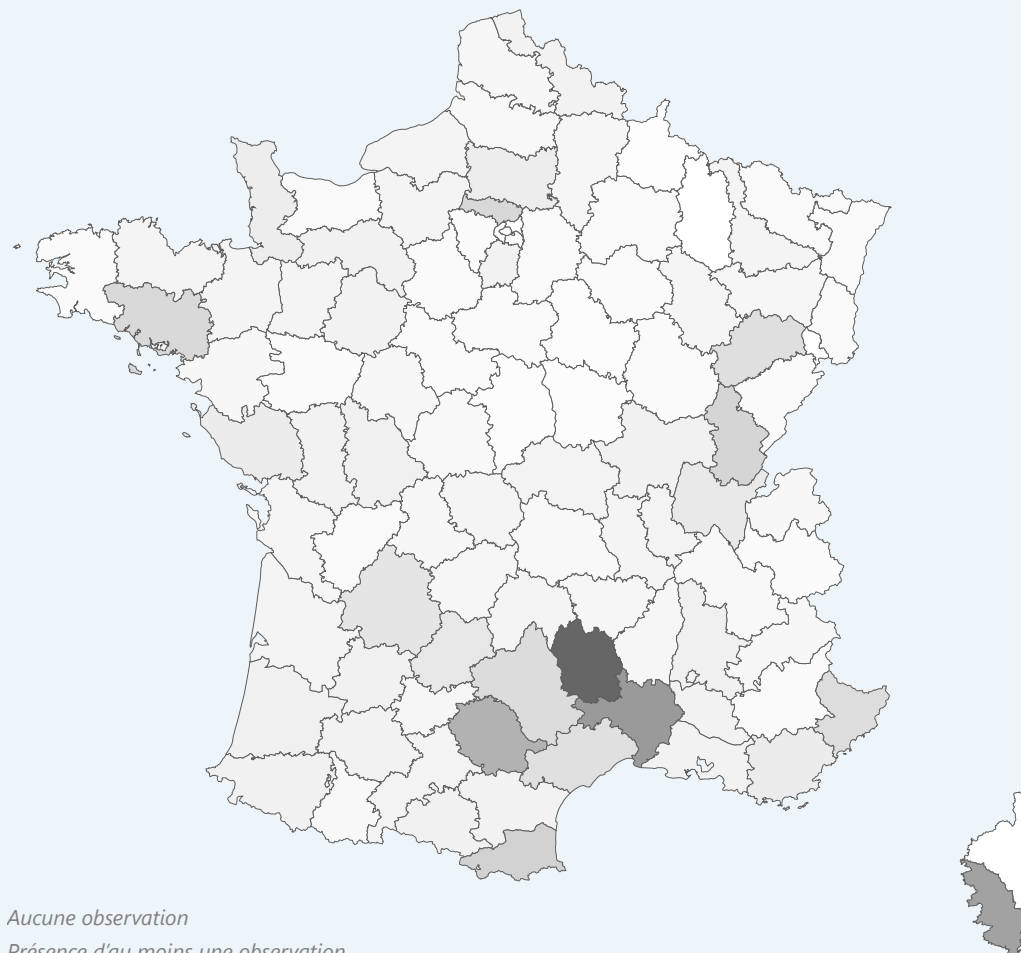
Répartition du nombre d'AT avec arrêt par département



- Aucune observation
- Présence d'au moins une observation
- Concentration élevée d'observations

NB : Le dégradé illustre donc l'intensité du nombre d'observations.

Taux de fréquence des AT avec arrêt par département



- Aucune observation
- Présence d'au moins une observation
- Concentration élevée d'observations

NB : Le dégradé illustre donc l'intensité du nombre d'observations.



CONDITIONS DE SURVENUE AT AVEC ARRÊT

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

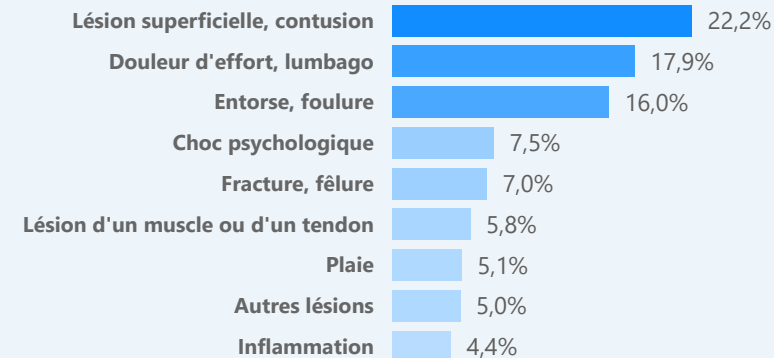
% AT avec arrêt par codes risques de la victime



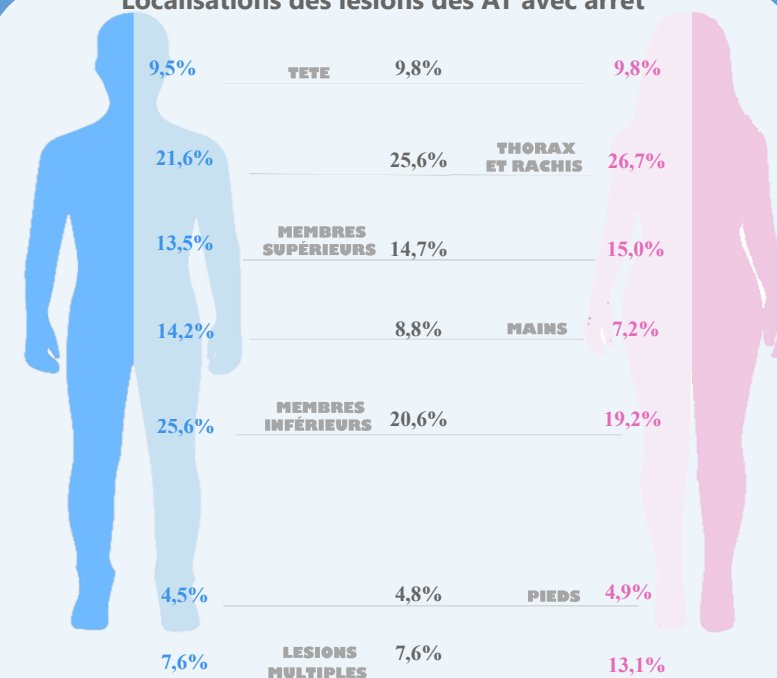
% AT avec arrêt selon l'élément matériel



% AT avec arrêt selon la nature de la lésion



Localisations des lésions des AT avec arrêt





CONDITIONS DE SURVENUE AT AVEC ARRÊT

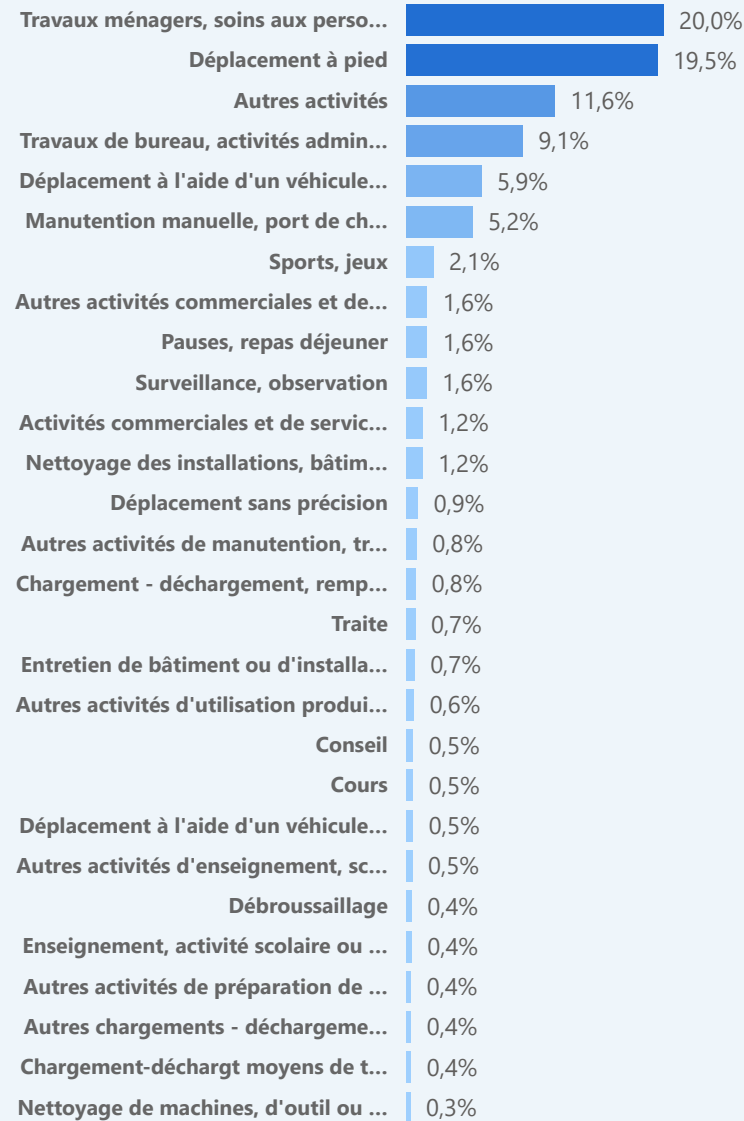
2024

France métropolitaine

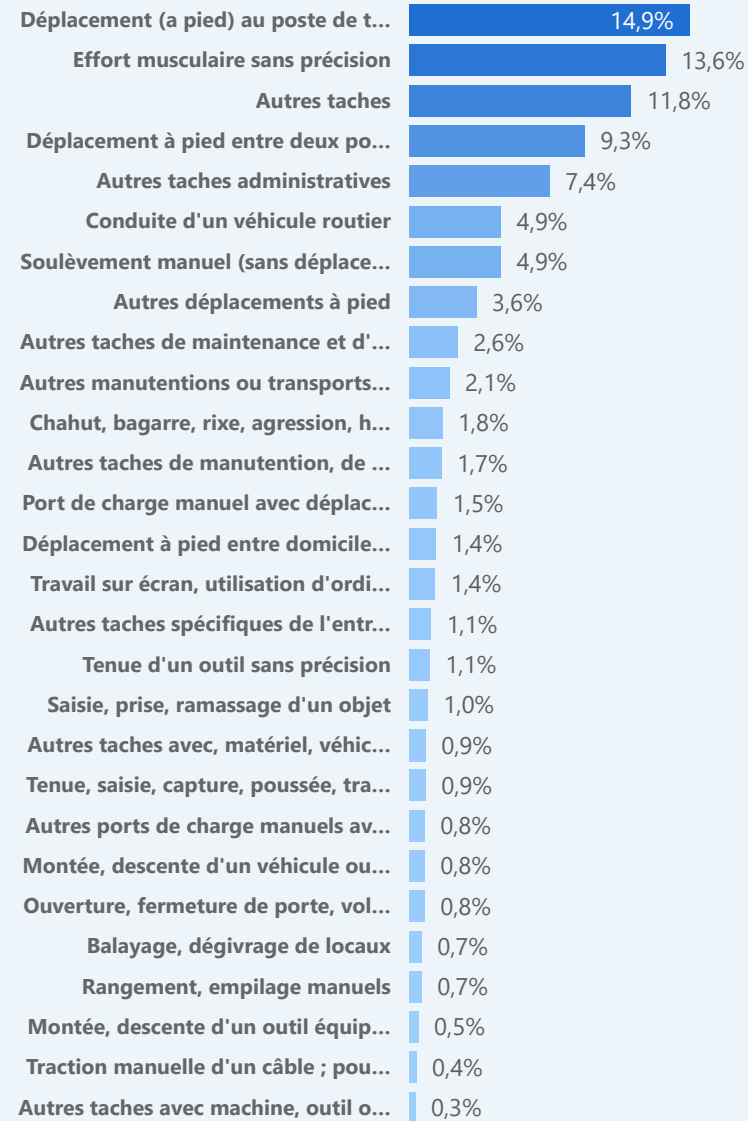
Tous secteurs

CTN5

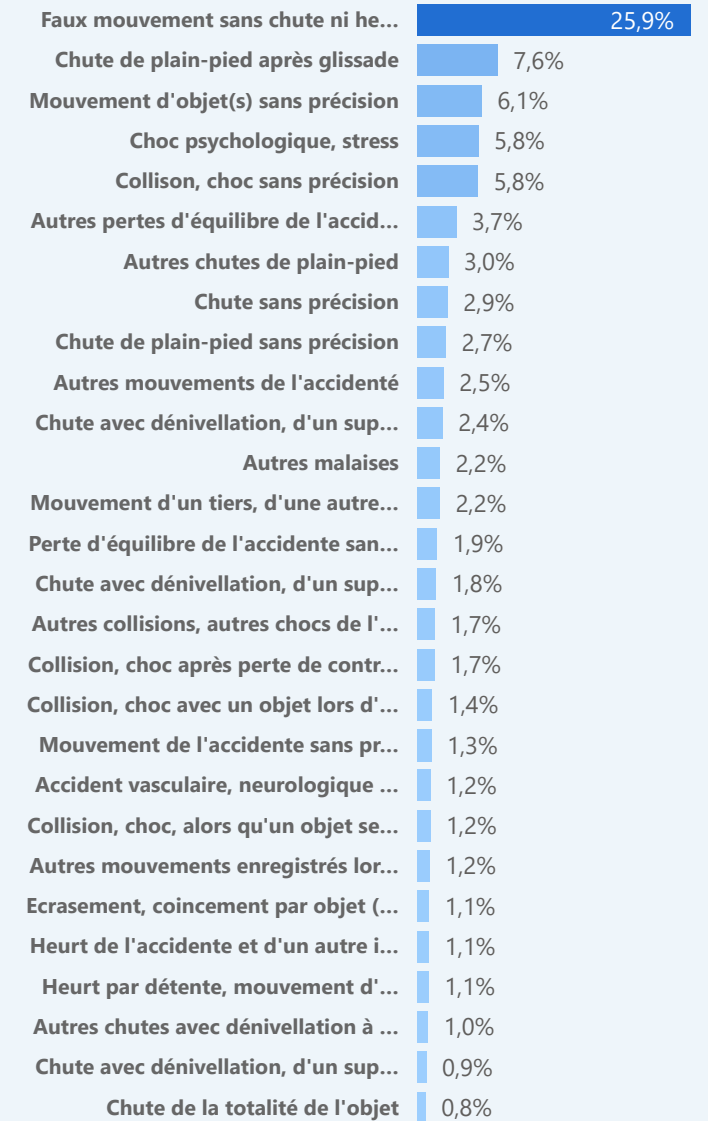
% AT avec arrêt selon l'activité de la victime



% AT avec arrêt selon la tâche de la victime



% AT avec arrêt selon le mouvement accidentel





AT AVEC ARRÊT RISQUE CHUTE CONTACT OBJET

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

179

AT avec arrêt

0,5

Taux de fréquence des AT avec arrêt

9,5%

% AT avec arrêt issus des chutes avec contact objet

65

Nb de jours moyen d'arrêt

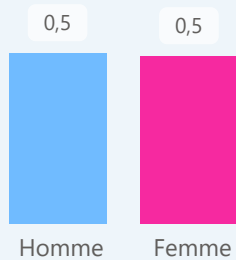
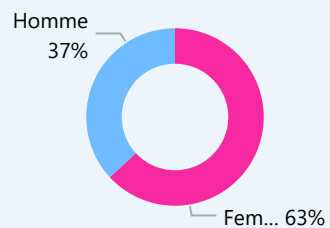
1,2M

Coût total en euros

6 842

Coût moyen en euros

% AT avec arrêt par sexe

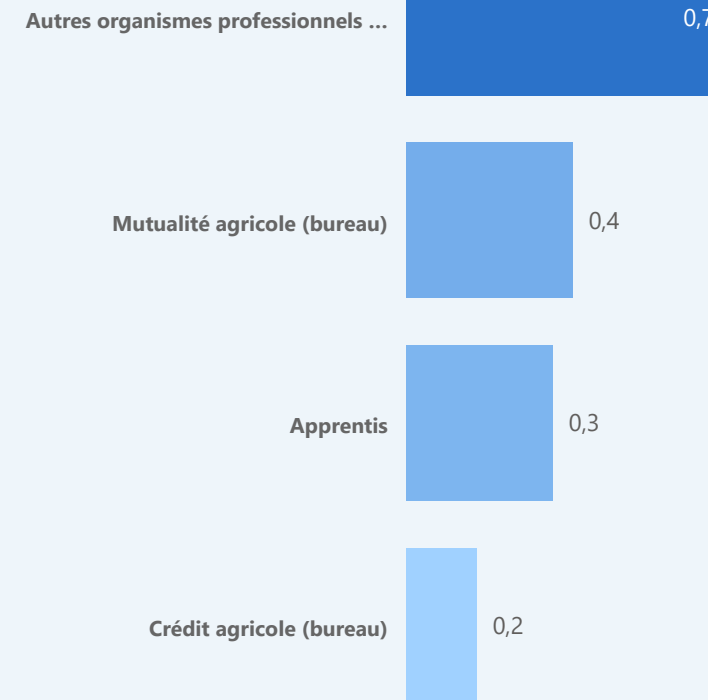


Evolution du nombre d'AT avec arrêt

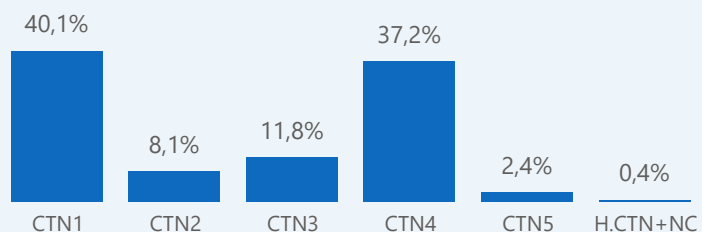


Taux de fréquence des AT avec arrêt par codes risques de la victime

principaux codes risques



% AT avec arrêt par CTN



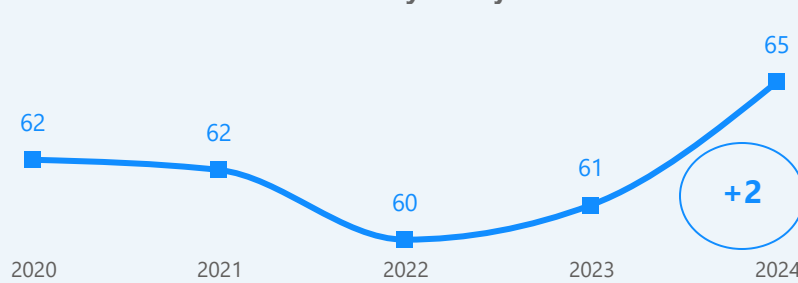
Evolution du taux de fréquence des AT avec arrêt



Taux de fréquence des AT avec arrêt par tranches d'âge



Evolution du nb moyen de jours d'arrêt





AT AVEC ARRÊT RISQUE MACHINE

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

80

AT avec arrêt

0,2

Taux de fréquence des AT avec arrêt

4,2%

% AT avec arrêt issus du risque machine

94

Nb de jours moyen d'arrêt

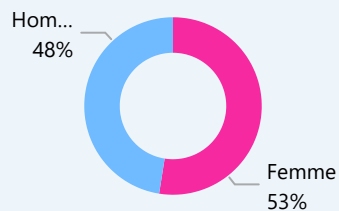
659,8K€

Coût total en euros

8 247 €

Coût moyen en euros

% AT avec arrêt par sexe



0,3



Homme

Femme

Evolution du nombre d'AT avec arrêt



Taux de fréquence des AT avec arrêt par codes risques de la victime

principaux codes risques

Autres organismes professionnels ...

0,4

Apprentis

0,1

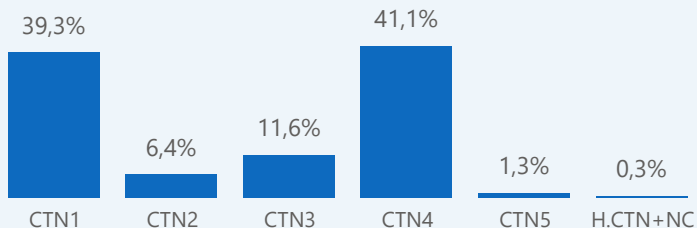
Mutualité agricole (bureau)

0,1

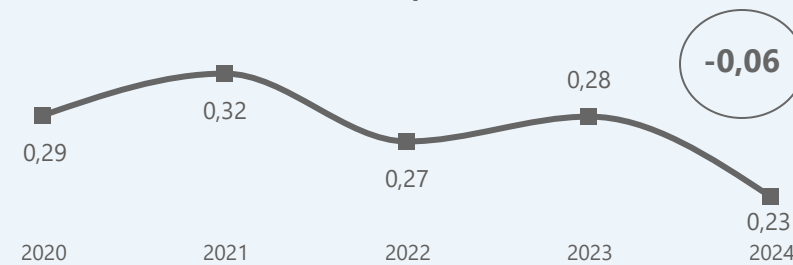
Crédit agricole (bureau)

0,0

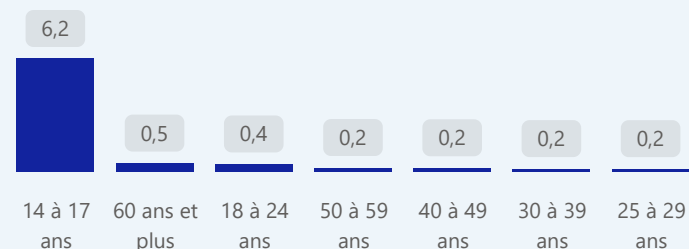
% AT avec arrêt par CTN



Evolution du taux de fréquence des AT avec arrêt



Taux de fréquence des AT avec arrêt par tranches d'âge



Evolution du nb moyen de jours d'arrêt





AT AVEC ARRÊT CHUTE AVEC DENIVELLATION

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

141

AT avec arrêt

0,4

Taux de fréquence des AT avec arrêt

7,5%

% AT avec arrêt issus des chutes avec dénivellation

118

Nb de jours moyen d'arrêt

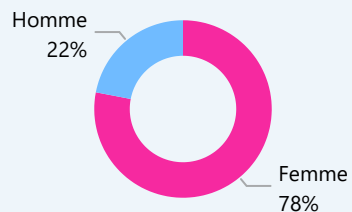
1,5M€

Coût total en euros

10 429 €

Coût moyen en euros

% AT avec arrêt par sexe



0,5



0,2

Femme

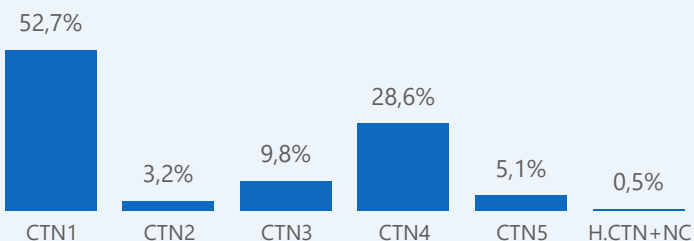
Homme

Evolution du nombre d'AT avec arrêt



-10,8%

% AT avec arrêt par CTN

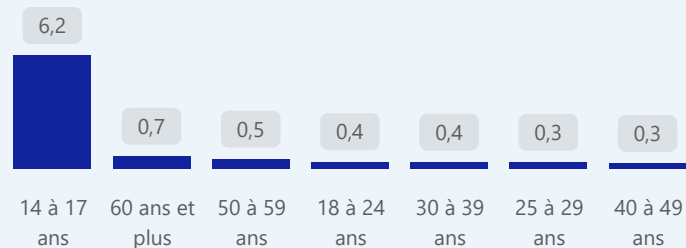


Evolution du taux de fréquence des AT avec arrêt



-0,08

Taux de fréquence des AT avec arrêt par tranches d'âge



Evolution du nb moyen de jours d'arrêt



+31,8%

Taux de fréquence des AT avec arrêt par codes risques de la victime

principaux codes risques

Autres organismes professionnels ...

0,6

Mutualité agricole (bureau)

0,3

Crédit agricole (bureau)

0,2

Apprentis

0,1



AT AVEC ARRÊT CHUTE PLAIN PIED

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

248

AT avec arrêt

0,7

Taux de fréquence des AT avec arrêt

13,2%

% AT avec arrêt issus des chutes de plain pied

103

Nb de jours moyen d'arrêt

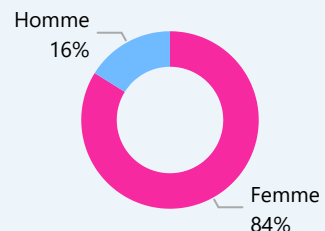
2,7M€

Coût total en euros

10 890 €

Coût moyen en euros

% AT avec arrêt par sexe



0,9



0,3

Femme

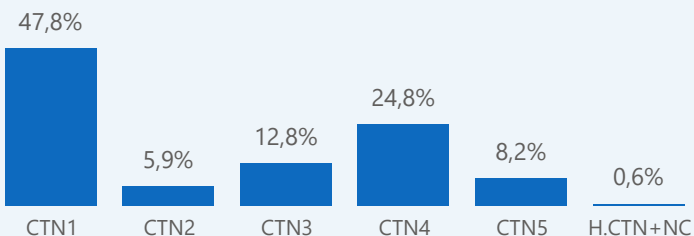
Homme

Evolution du nombre d'AT avec arrêt

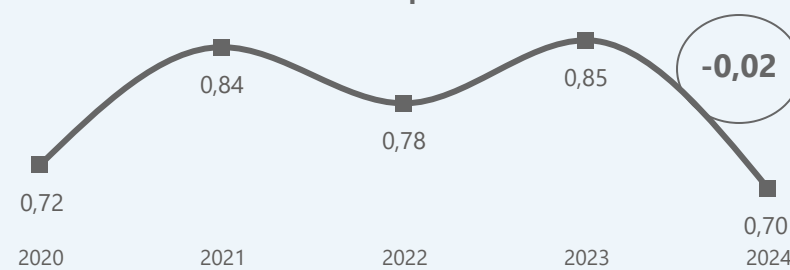


+3,3%

% AT avec arrêt par CTN

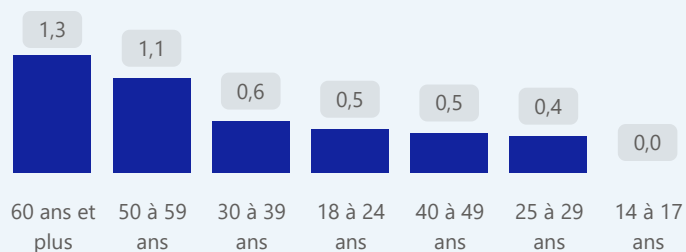


Evolution du taux de fréquence des AT avec arrêt



-0,02

Taux de fréquence des AT avec arrêt par tranches d'âge



Evolution du nb moyen de jours d'arrêt



-35

Taux de fréquence des AT avec arrêt par codes risques de la victime

principaux codes risques

Autres organismes professionnels ...



1,0

Mutualité agricole (bureau)



0,4

Crédit agricole (bureau)



0,4

Apprentis



0,1



AT AVEC ARRÊT RISQUE ANIMAL

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

321

AT avec arrêt

0,9

Taux de fréquence des AT avec arrêt

17,0%

% AT avec arrêt issus du risque animal

161

Nb de jours moyen d'arrêt

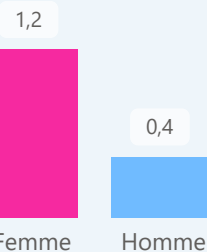
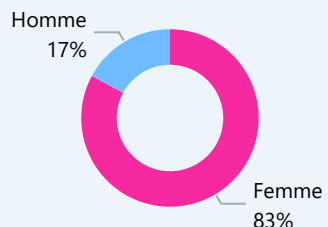
6,2M€

Coût total en euros

19 410 €

Coût moyen en euros

% AT avec arrêt par sexe

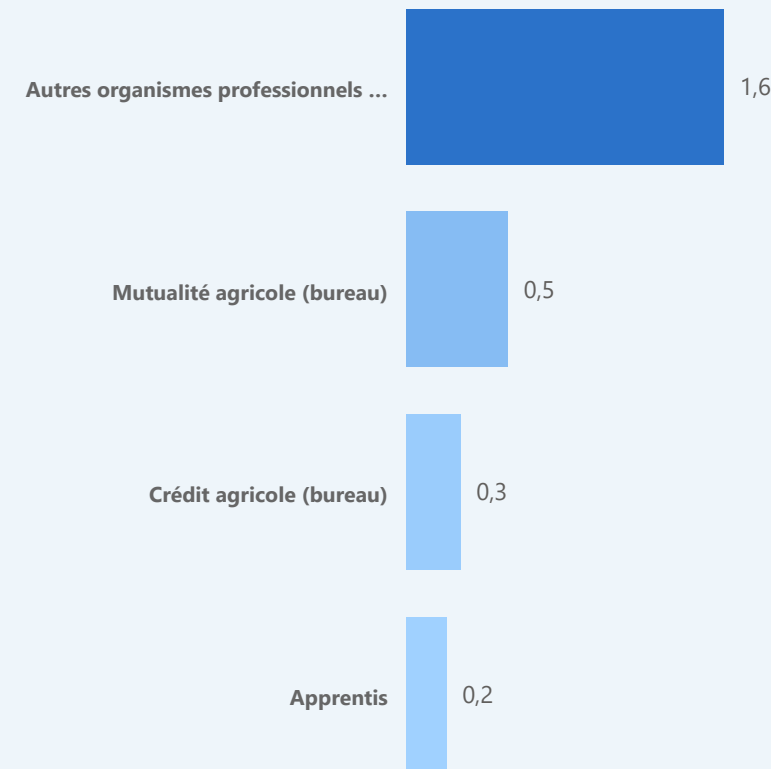


Evolution du nombre d'AT avec arrêt

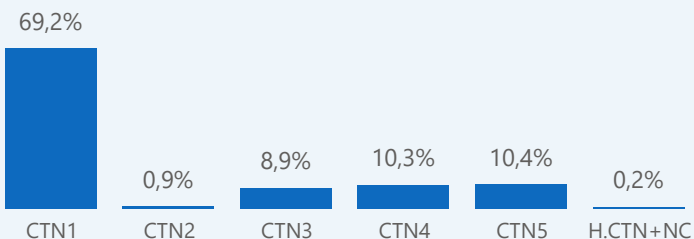


Taux de fréquence des AT avec arrêt par codes risques de la victime

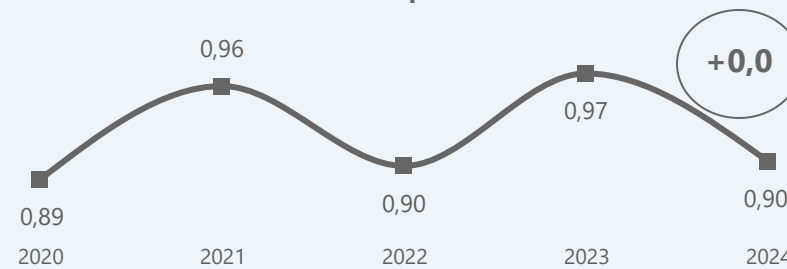
principaux codes risques



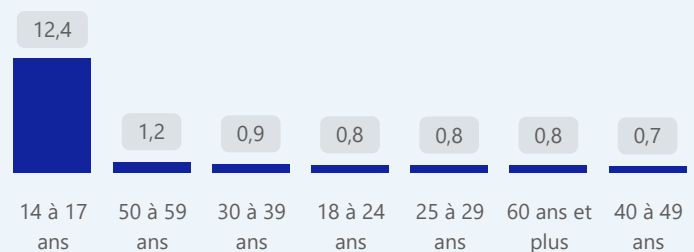
% AT avec arrêt par CTN



Evolution du taux de fréquence des AT avec arrêt



Taux de fréquence des AT avec arrêt par tranches d'âge



Evolution du nb moyen de jours d'arrêt



AT AVEC ARRÊT RISQUE ECRASEMENT

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

21

AT avec arrêt

0,1

Taux de fréquence des AT avec arrêt

1,1%

% AT avec arrêt issus du risque écrasement

68

Nb de jours moyen d'arrêt

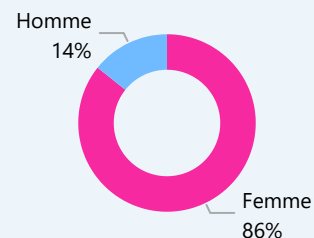
104,6K€

Coût total en euros

4 980 €

Coût moyen en euros

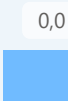
% AT avec arrêt par sexe



0,1



Femme

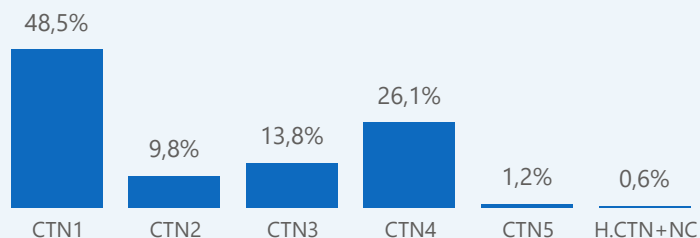


Homme

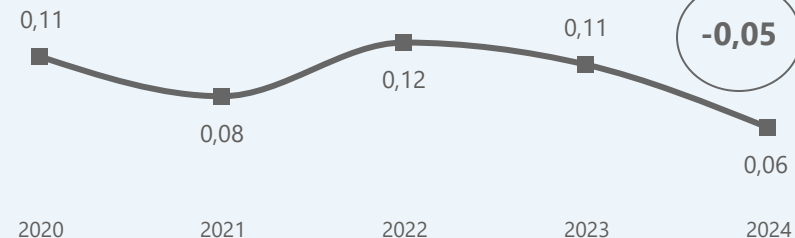
Evolution du nombre d'AT avec arrêt



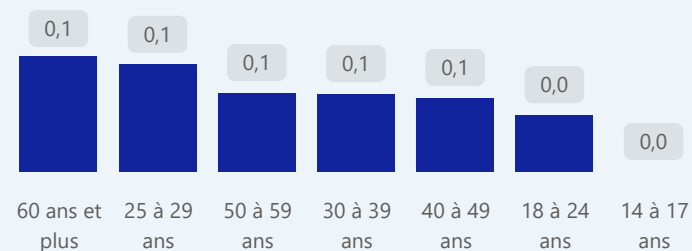
% AT avec arrêt par CTN



Evolution du taux de fréquence des AT avec arrêt



Taux de fréquence des AT avec arrêt par tranches d'âge



Evolution du nb moyen de jours d'arrêt



Taux de fréquence des AT avec arrêt par codes risques de la victime

principaux codes risques

Autres organismes professionnels ...



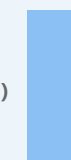
0,1

Mutualité agricole (bureau)



0,1

Crédit agricole (bureau)



0,0

Apprentis 0,0

AT GRAVES NON MORTELS

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

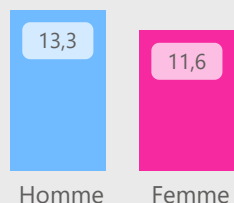
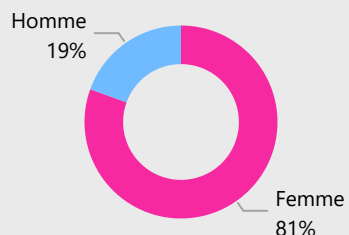
CTN5

272

AT graves non mortels

11,9

Taux moyen d'IPP



16,9M€

Coût total des AT graves

13,6M€

Coût des nouveaux AT graves

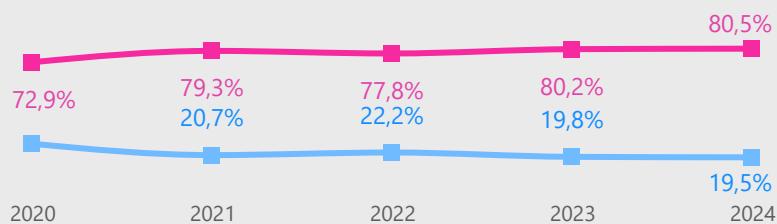
10,2 %

% AT graves non mortels sur l'ensemble des AT

59,3%

% AT graves non mortels sur le coût total

% AT graves non mortels selon le sexe



Evolution du nombre d'AT graves non mortels



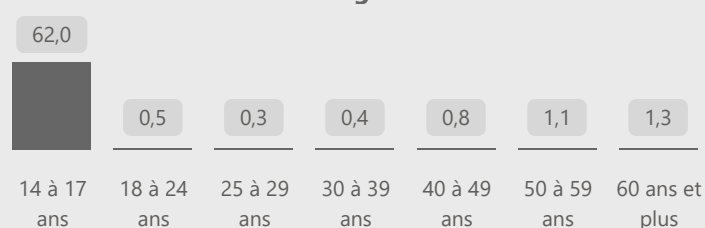
Evolution du taux moyen d'IPP



Evolution du taux de fréquence des AT graves non mortels

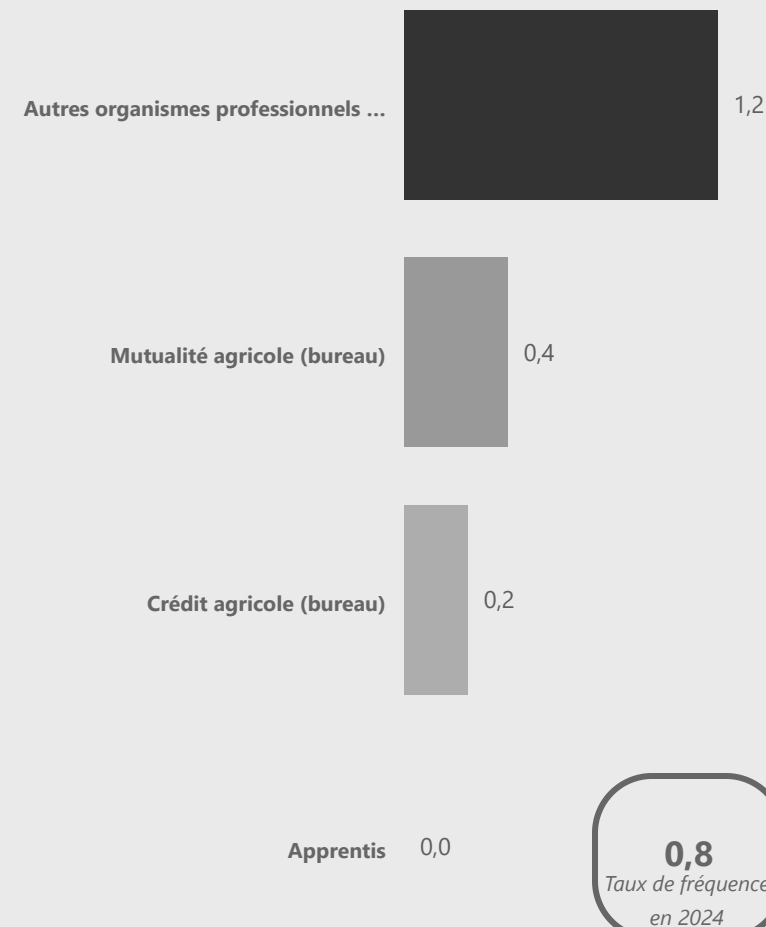


Taux de fréquence des AT graves non mortels par tranches d'âge



Taux de fréquence des AT graves non mortels par codes risques de la victime

principaux codes risques



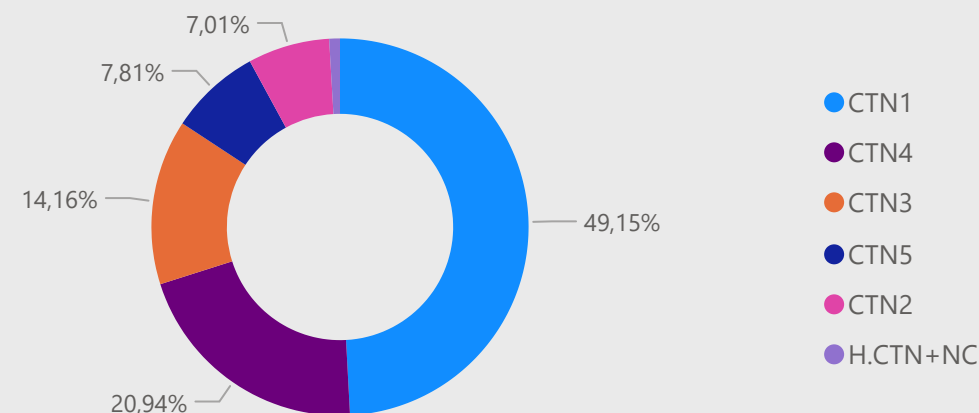
Indicateurs

CTN	AT graves non mortels	Evolution moyenne 2023-2024	Nombre moyen de jours d'arrêt	Evolution annuelle 2023-2024
CTN1	1711	-5,8%	292	+120
CTN2	244	+0,8%	257	+148
CTN3	493	-5,6%	330	+147
CTN4	729	+1,4%	194	+47
CTN5	272	-16,0%	666	+318
H.CTN+NC	32	+14,3%	412	+412
Total	3481	-4,7%	278	+117

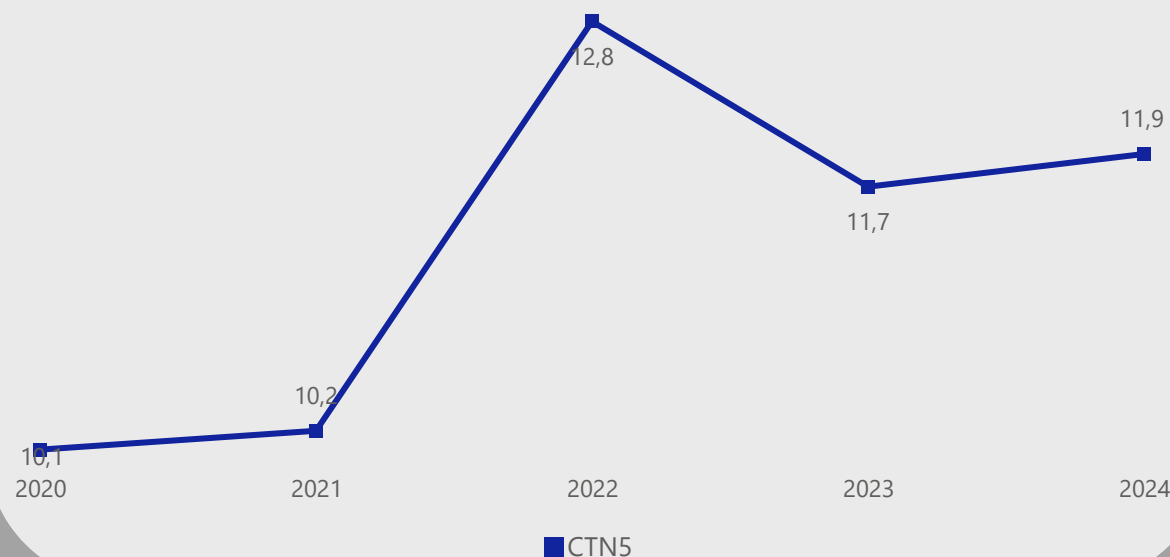
Taux de fréquences et Taux moyen d'IPP

CTN	Taux de fréquence	Evolution annuelle moyenne 2023-2024	Taux moyen d'IPP	Evolution annuelle 2023-2024
CTN1	2,81	+1,14	13,7	+1,5
CTN2	5,49	+0,16	15,8	+0,9
CTN3	2,17	+0,33	11,7	-0,8
CTN4	3,01	+0,48	11,5	-0,3
CTN5	0,77	+0,18	11,9	+0,2
H.CTN+NC	1,18	+0,02	8,5	-6,3
Total	2,31	+2,31	12,9	+0,6

Répartition des AT graves non mortels par CTN en 2024

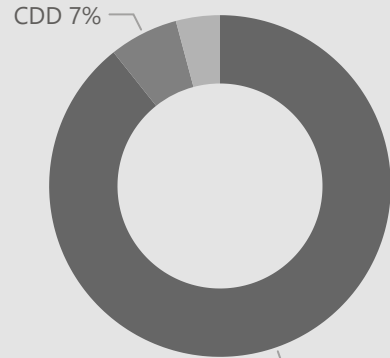


Evolution du taux moyen d'IPP par CTN



Données selon les caractéristiques du contrat

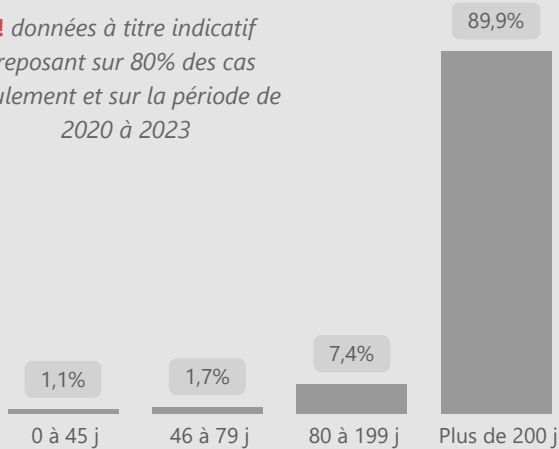
% AT graves non mortels par type de contrat



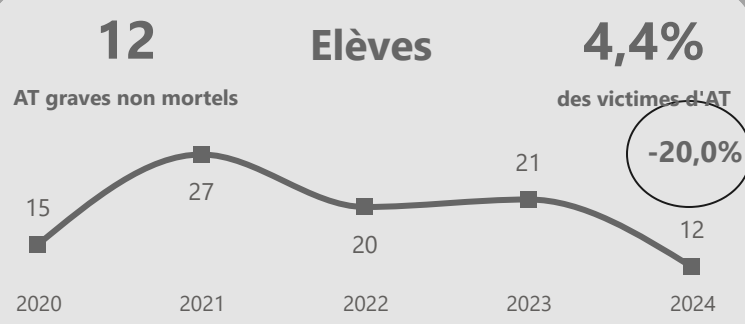
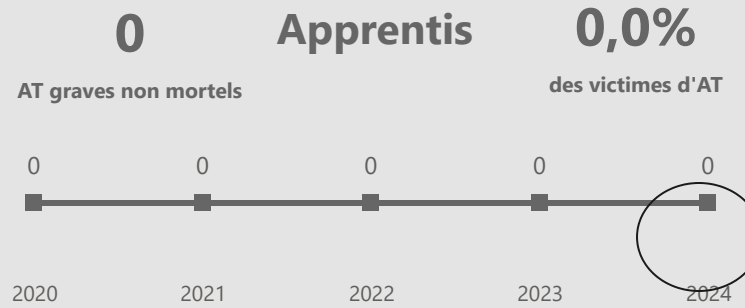
! % sur les contrats identifiés (représentant 80% des cas seulement) de 2020 à 2024

% AT graves non mortels par durée du contrat

! données à titre indicatif reposant sur 80% des cas seulement et sur la période de 2020 à 2023



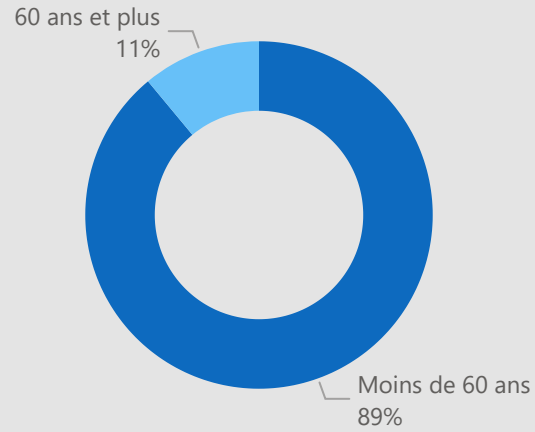
Données concernant quelques populations spécifiques



Répartition des AT graves non mortels des apprentis par codes risques de l'employeur
X % des AT des apprentis ont lieu dans ...

Données selon la tranche d'âge

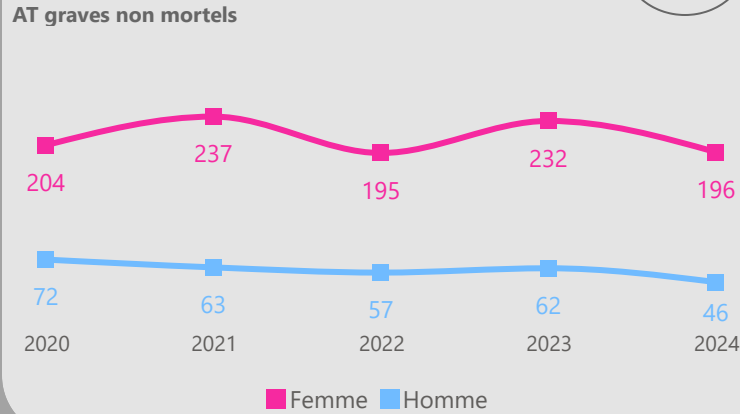
% AT graves non mortels



Données concernant quelques populations spécifiques

242 Moins de 60 ans
AT graves non mortels

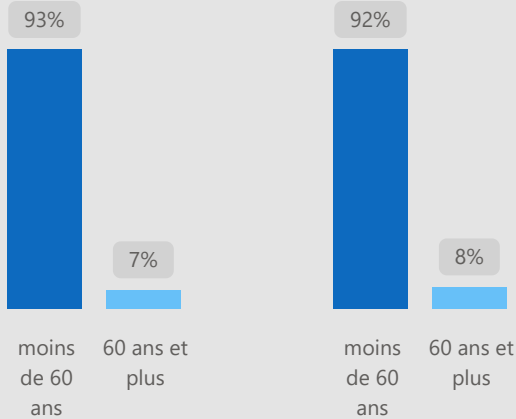
-12,3%



Taux de fréquence des AT graves non mortels par tranches d'âge

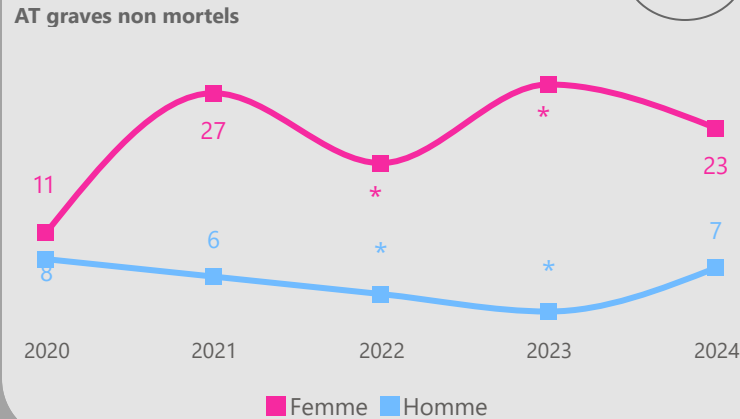


% du nombre moyen d'heures travaillées / % du nombre de travailleurs trimestriels moyen



30 60 ans et plus
AT graves non mortels

+57,9%



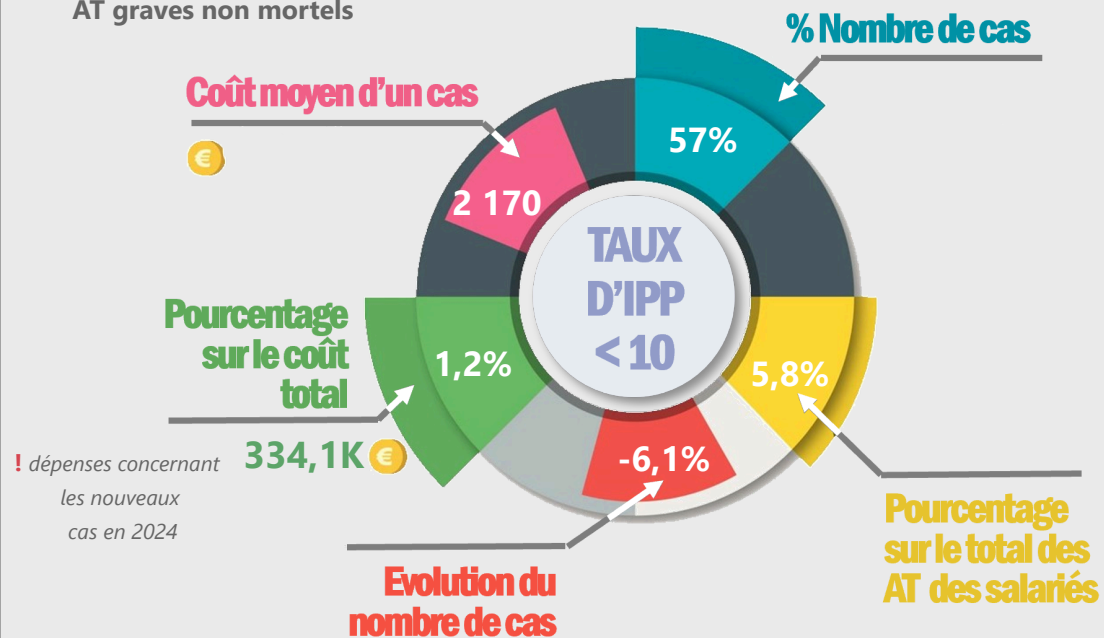
Taux moyen d'IPP par tranches d'âge



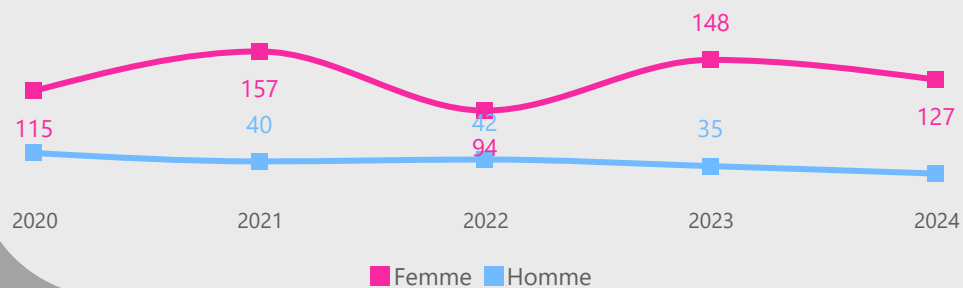
Taux d'IPP inférieur à 10

154

AT graves non mortels



Evolution des AT graves non mortels



Evolution en %

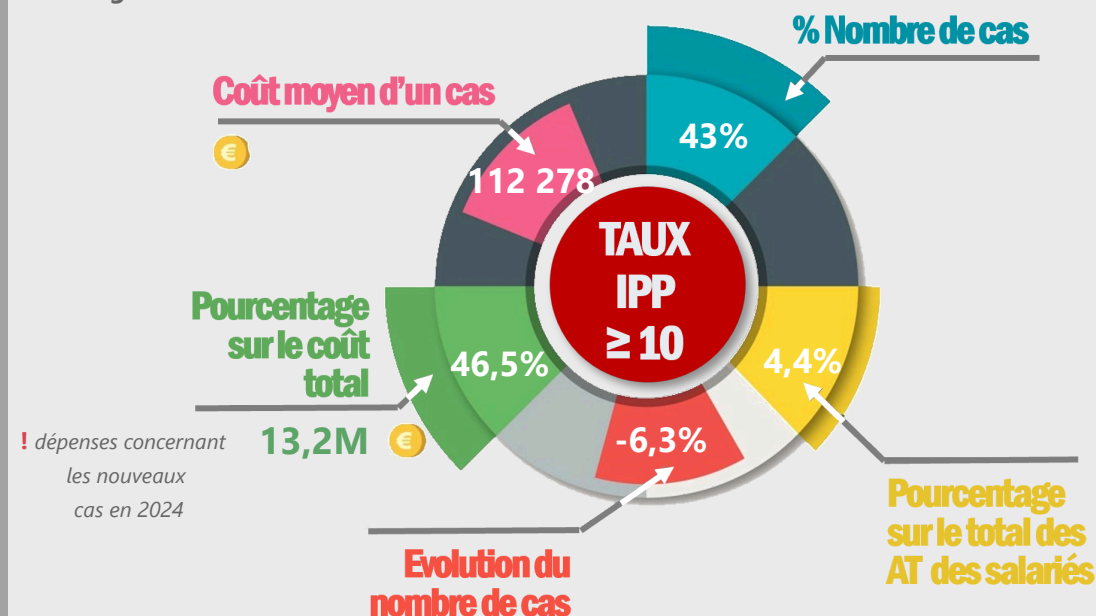
-44,9%

+10,4%

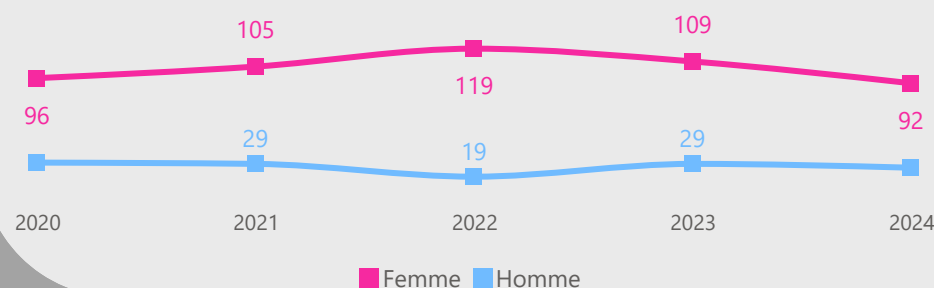
Taux d'IPP supérieur ou égale à 10

118

AT graves non mortels



Evolution des AT graves non mortels

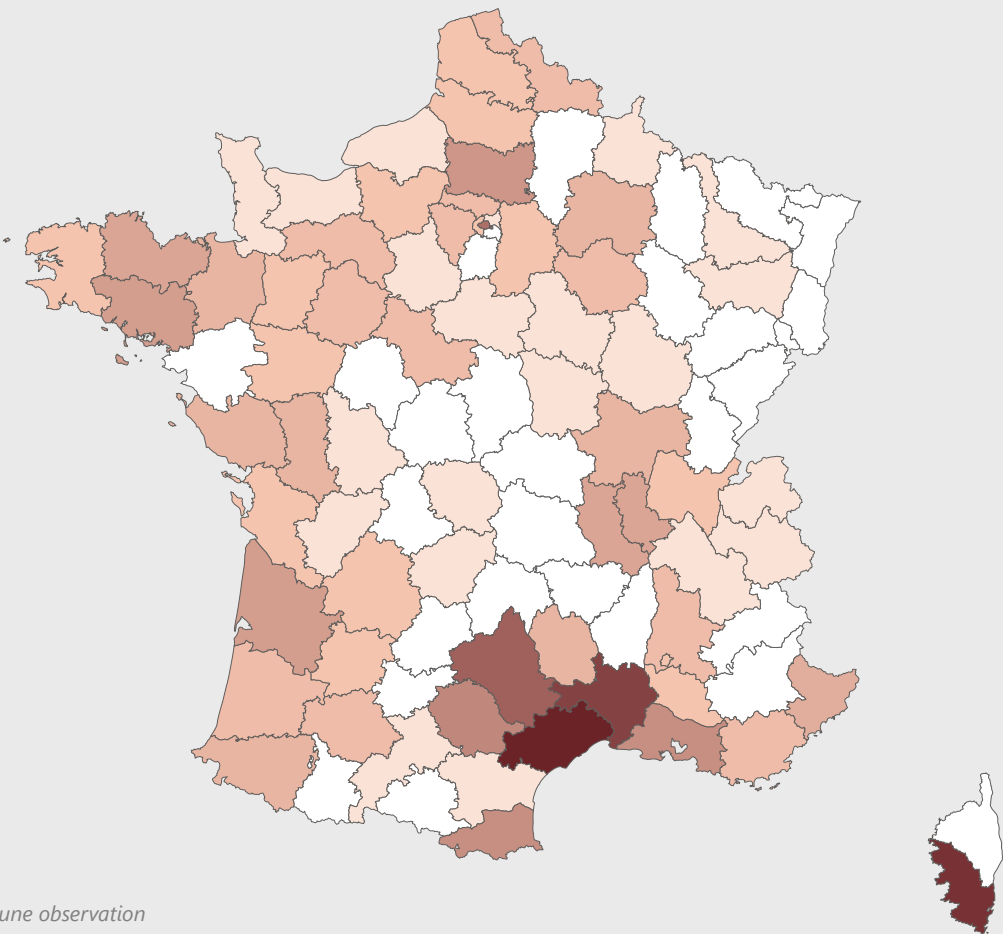


Evolution en %

-13,3%

-4,2%

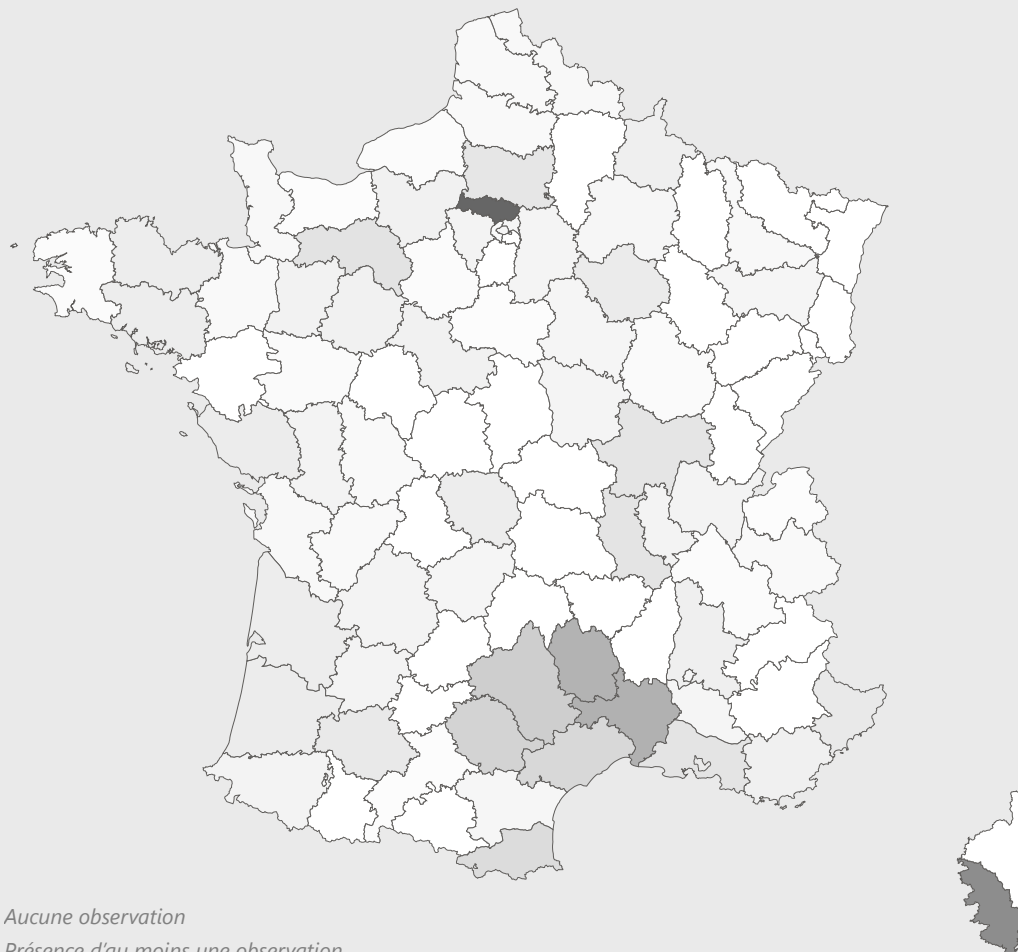
Répartition du nombre d'AT graves non mortels par département



- Aucune observation
- Présence d'au moins une observation
- Concentration élevée d'observations

NB : Le dégradé illustre donc l'intensité du nombre d'observations.

Taux de fréquence des AT graves non mortels par département



- Aucune observation
- Présence d'au moins une observation
- Concentration élevée d'observations

NB : Le dégradé illustre donc l'intensité du nombre d'observations.

CONDITIONS DE SURVENUE AT GRAVES

% AT graves non mortels par codes risques de la victime



2024

France métropolitaine

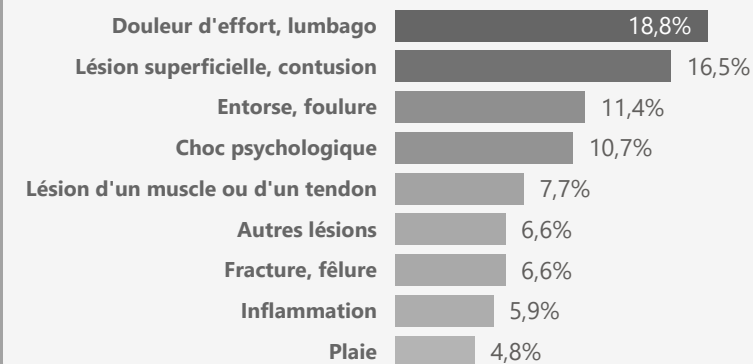
Tous secteurs

CTN5

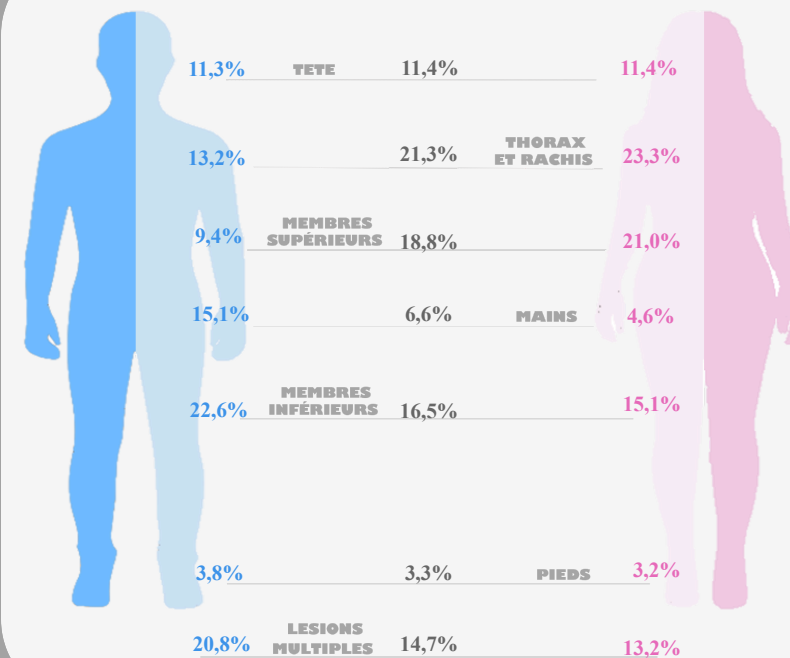
% AT graves non mortels selon l'élément matériel



% AT graves non mortels selon la nature de la lésion



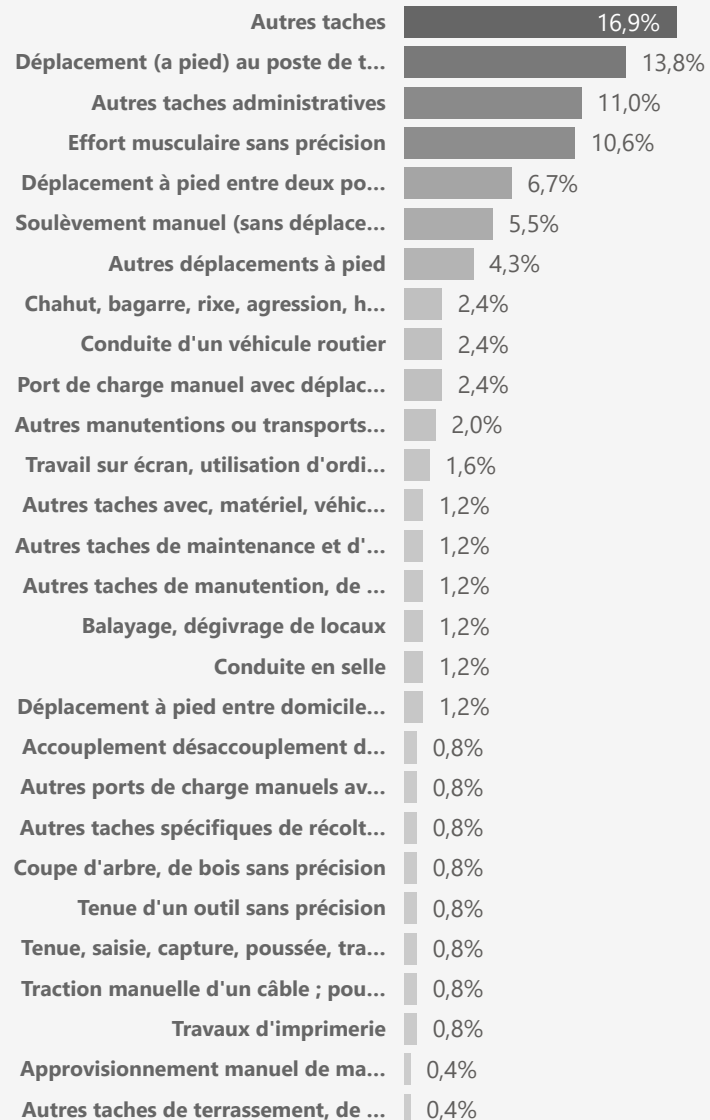
Localisations des lésions des AT graves



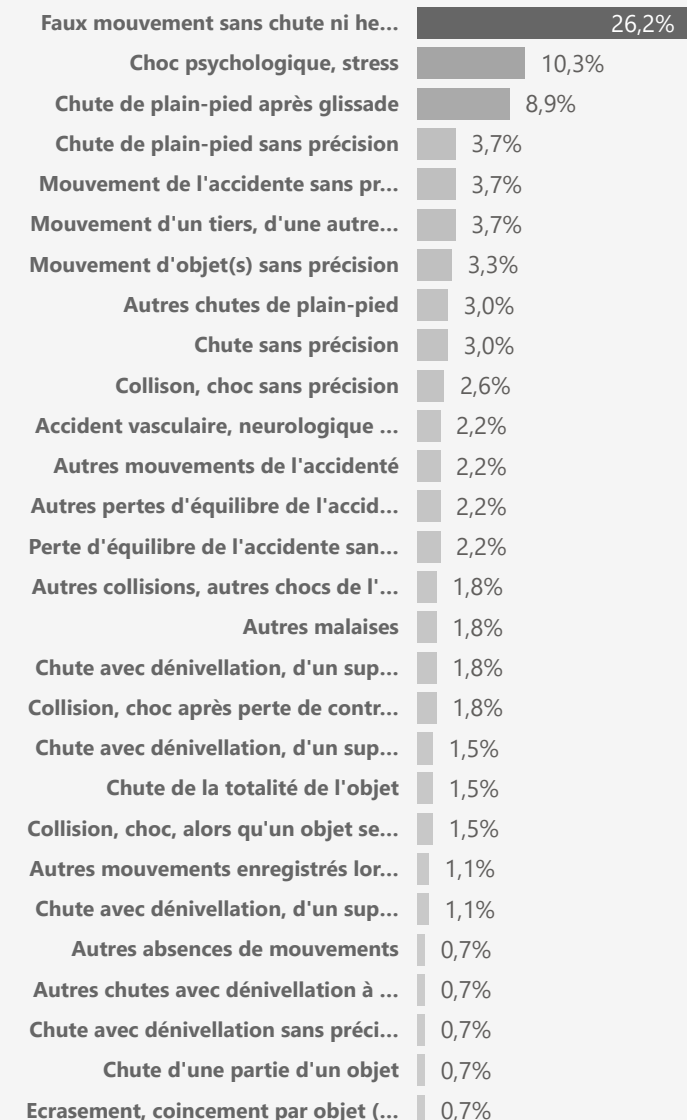
% AT graves non mortels selon l'activité de la victime



% AT graves non mortels selon la tâche de la victime



% AT graves non mortels selon le mouvement accidentel



AT GRAVES NON MORTELS RISQUE CHUTE CONTACT OBJET

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

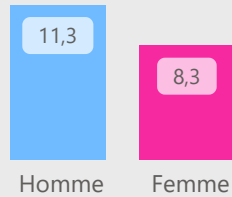
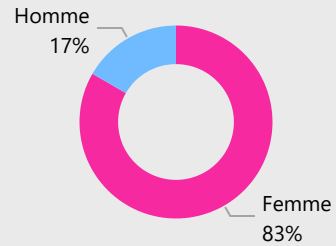
CTN5

24

AT graves non mortels

8,8

Taux moyen d'IPP



691,1K€

Coût total en euros

28,8K€

Coût moyen en euros

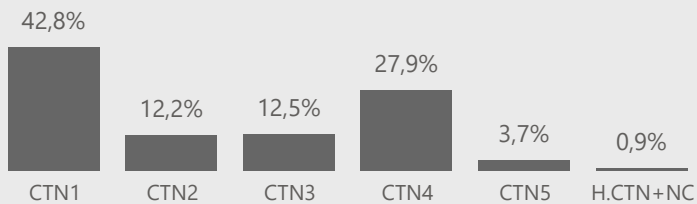
8,8%

% AT graves issus du risque chute avec contact objet

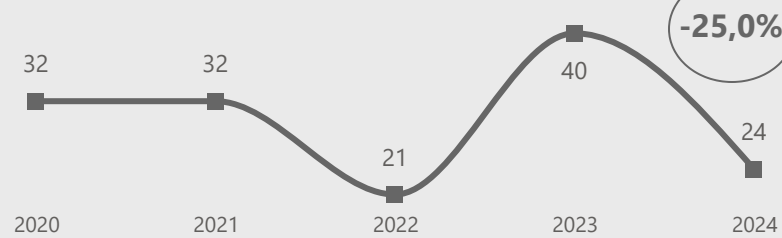
0,07

Taux de fréquence des AT graves non mortels

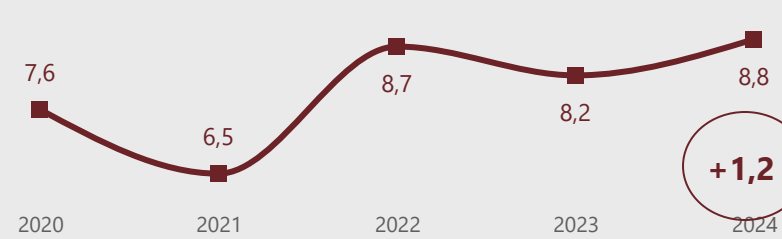
% AT graves non mortels par CTN



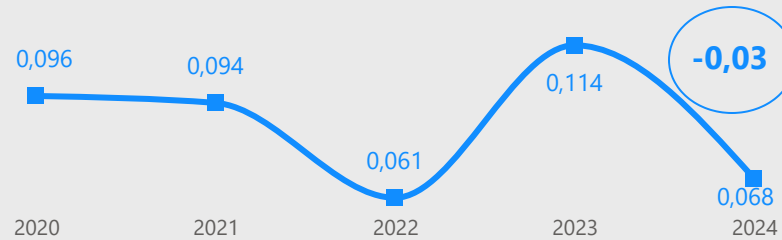
Evolution du nombre d'AT graves non mortels



Evolution du taux moyen d'IPP



Evolution du taux de fréquence des AT graves non mortels

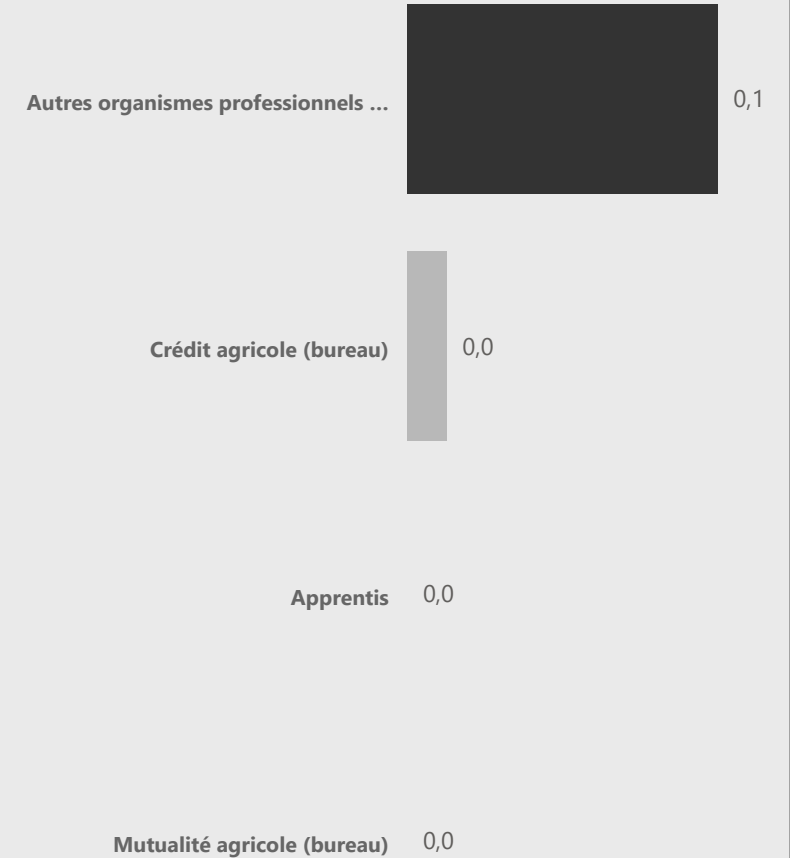


Taux de fréquence des AT graves non mortels par tranches d'âge



Taux de fréquence des AT graves non mortels par codes risques de la victime

principaux codes risques



AT GRAVES NON MORTELS RISQUE MACHINE

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

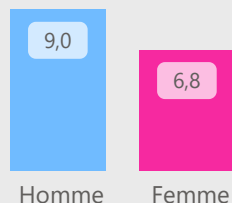
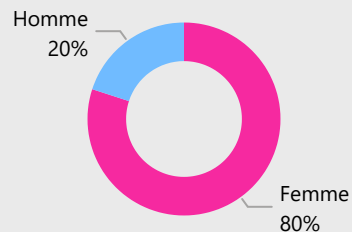
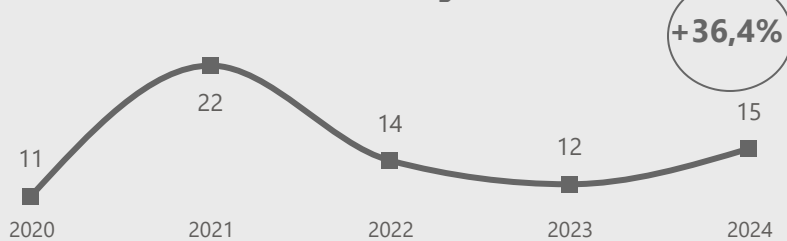
15

AT graves non mortels

7,2

Taux moyen d'IPP

Evolution du nombre d'AT graves non mortels



Evolution du taux moyen d'IPP



384,9K€

Coût total en euros

25,7K€

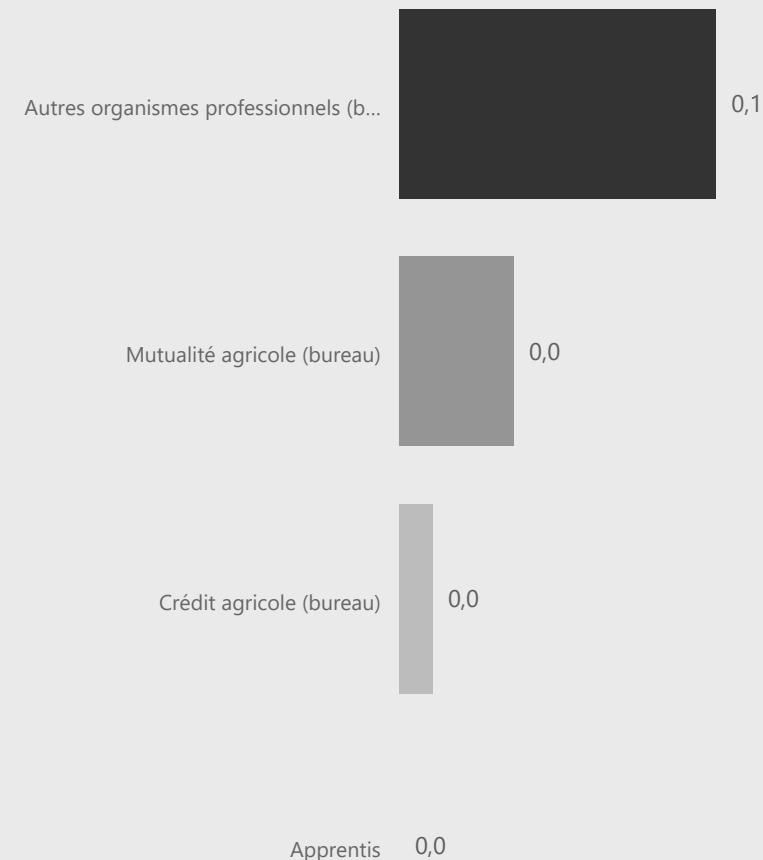
Coût moyen en euros

Evolution du taux de fréquence des AT graves non mortels



Taux de fréquence des AT graves non mortels par codes risques de la victime

principaux codes risques



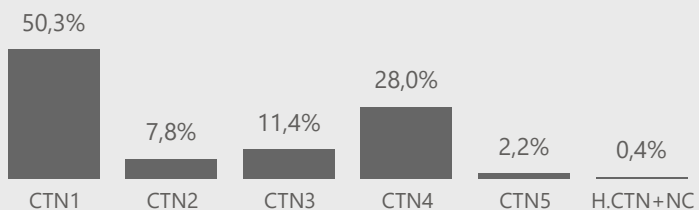
5,5%

% AT graves issus du Risque machine

0,04

Taux de fréquence des AT graves non mortels

% AT graves non mortels par CTN



Taux de fréquence des AT graves non mortels par tranches d'âge





AT GRAVES NON MORTELS CHUTE AVEC DENIVELLATION

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

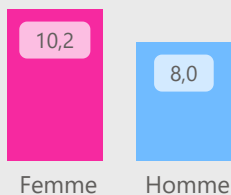
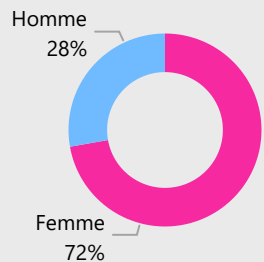
18

AT graves non mortels

9,6

Taux moyen d'IPP

Evolution du nombre d'AT graves non mortels



Evolution du taux moyen d'IPP



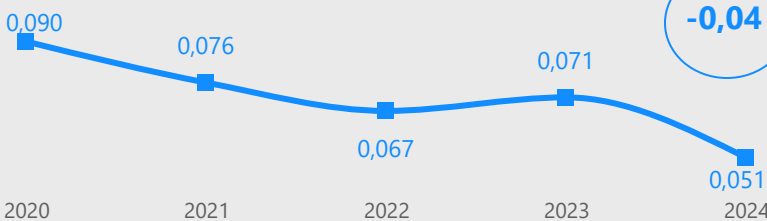
755,0K€

Coût total en euros

41,9K€

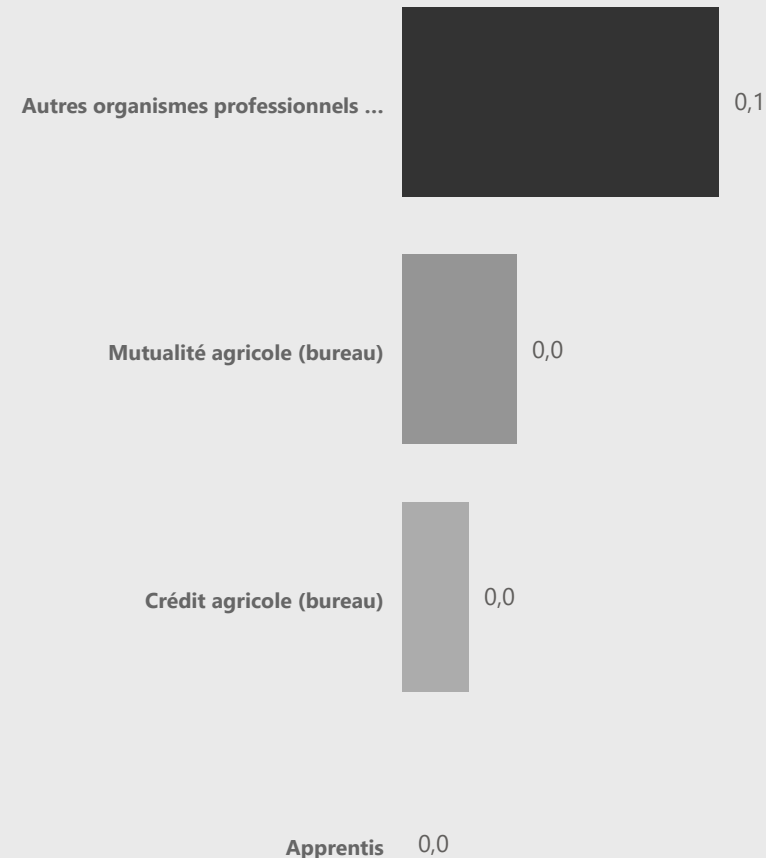
Coût moyen en euros

Evolution du taux de fréquence des AT graves non mortels



Taux de fréquence des AT graves non mortels par codes risques de la victime

principaux codes risques



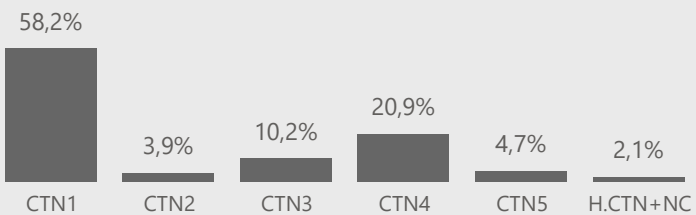
6,6%

% AT graves issus des chutes avec dénivellation

0,05

Taux de fréquence des AT graves non mortels

% AT graves non mortels par CTN



Taux de fréquence des AT graves non mortels par tranches d'âge



AT GRAVES NON MORTELS CHUTE DE PLAIN PIED

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

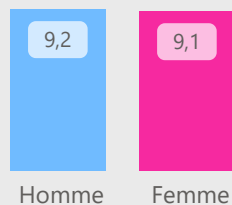
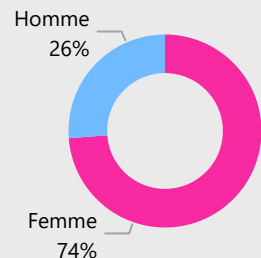
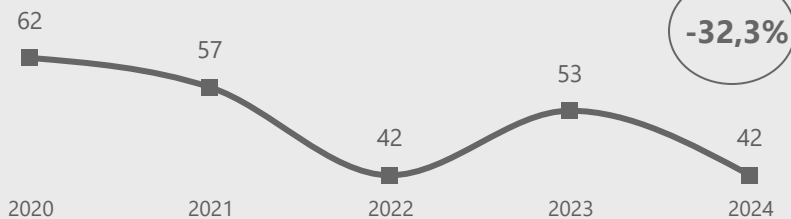
42

AT graves non mortels

9,1

Taux moyen d'IPP

Evolution du nombre d'AT graves non mortels



Evolution du taux moyen d'IPP



1,6M€

Coût total en euros

38,6K€

Coût moyen en euros

Evolution du taux de fréquence des AT graves non mortels



Taux de fréquence des AT graves non mortels par codes risques de la victime

principaux codes risques

Autres organismes professionnels ...

0,2

Crédit agricole (bureau)

0,0

Apprentis

0,0

Mutualité agricole (bureau)

0,0

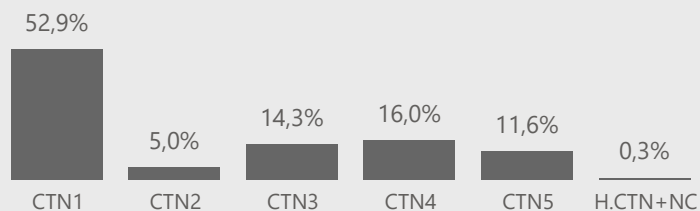
15,4%

% AT graves issus des chutes de plain pied

0,12

Taux de fréquence des AT graves non mortels

% AT graves non mortels par CTN



Taux de fréquence des AT graves non mortels par tranches d'âge



AT GRAVES NON MORTELS RISQUE ANIMAL

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

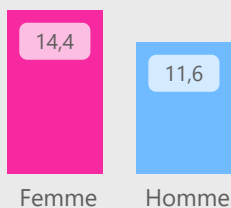
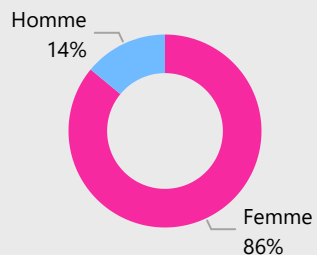
CTN5

50

AT graves non mortels

14,0

Taux moyen d'IPP



3,8M€

Coût total en euros

75,6K€

Coût moyen en euros

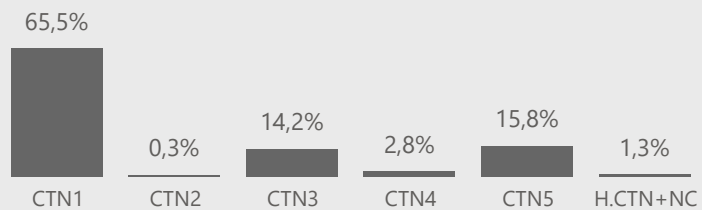
18,4%

% AT graves issus du
risque animal

0,14

Taux de fréquence des
AT graves non mortels

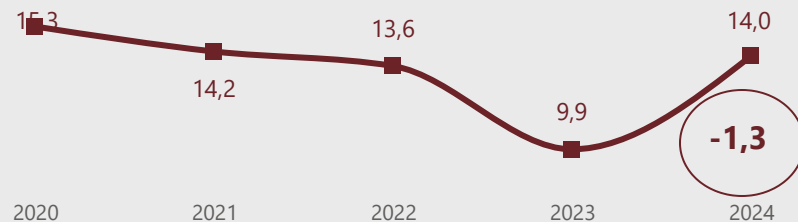
% AT graves non mortels par CTN



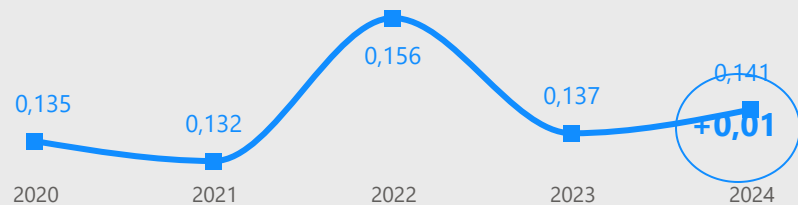
Evolution du nombre d'AT graves non mortels



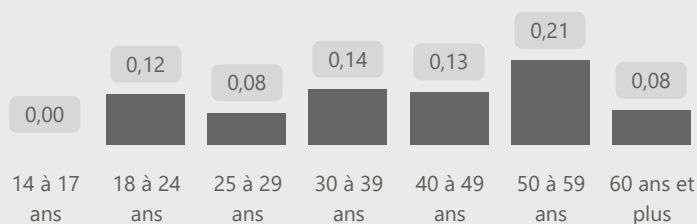
Evolution du taux moyen d'IPP



Evolution du taux de fréquence des AT graves non mortels

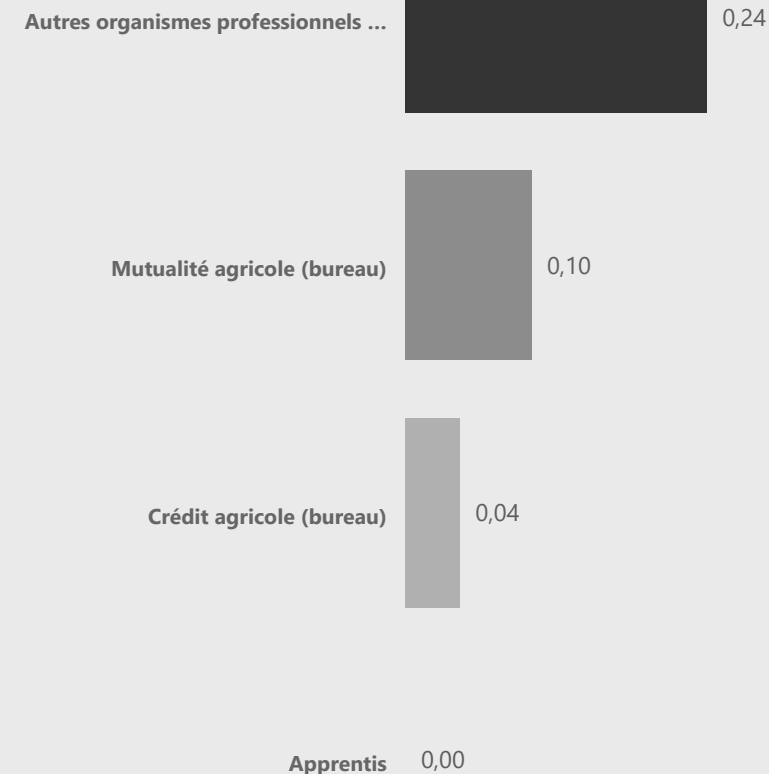


Taux de fréquence des AT graves non mortels par tranches d'âge



Taux de fréquence des AT graves non mortels par codes risques de la victime

principaux codes risques



POPULATION

INDICATEURS

SINISTRALITE

CHIFFRES CLEFS

ATMP

ACCIDENTS DU

TRAVAIL

ACCIDENTS DE

TRAJET

MSA

STATISTIQUES

AGRICULTURE

DONNEES

MALADIES PROFESSIONNELLES



ACCIDENTS DE TRAJET

2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

699

AT avec et sans arrêt

544

AT avec arrêt

89

AT graves non mortels

< 5

AT mortels

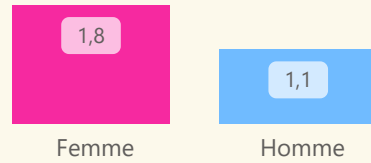
1,5

Taux de fréquence des accidents de trajet avec arrêt

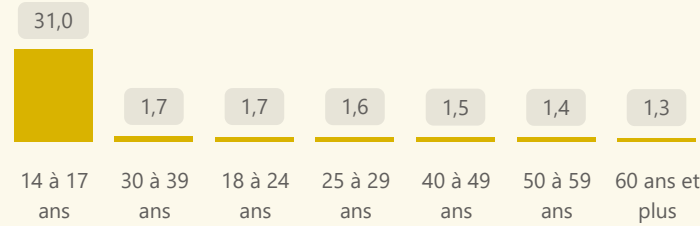
93

Nb de jours moyen d'arrêt

Taux de fréquence des accidents de trajet avec arrêt par sexe

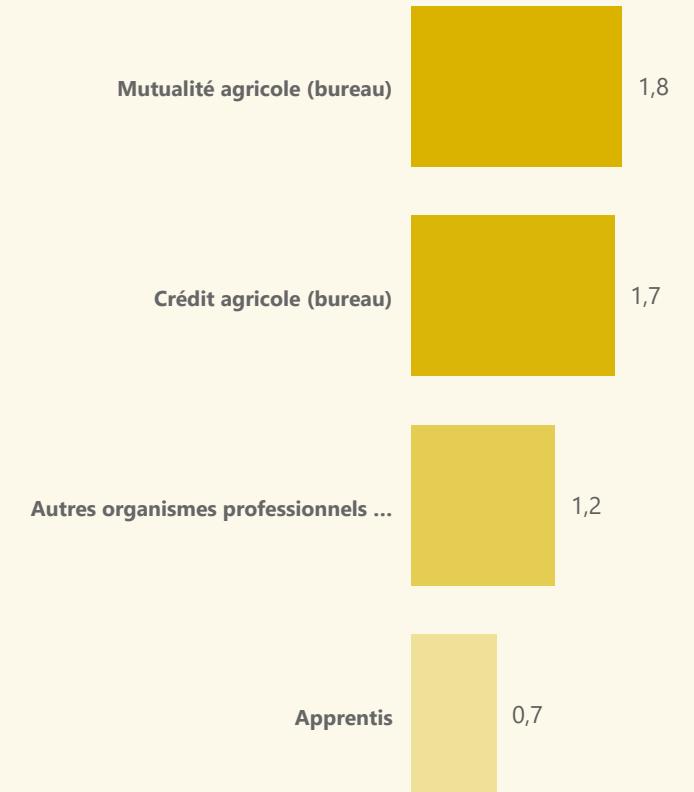


Taux de fréquence des accidents de trajet avec arrêt par tranches d'âge



Taux de fréquence des accidents de trajet par codes risques de la victime

principaux codes risques



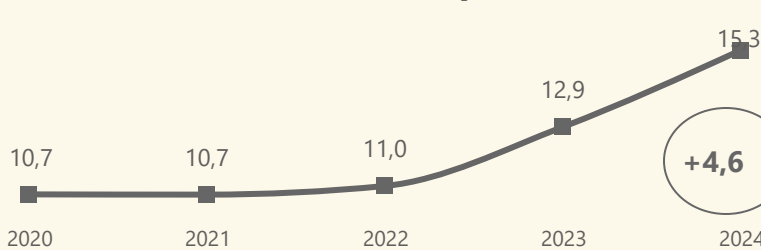
Evolution du taux de fréquence des accidents de trajet avec arrêt



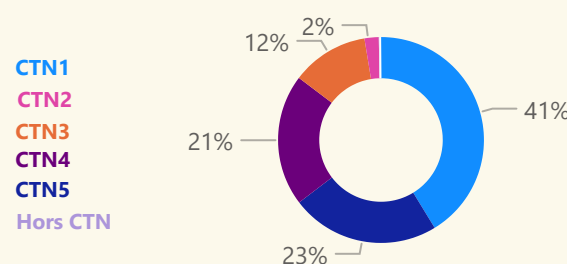
Evolution du coût total (€)



Evolution du taux moyen d'IPP



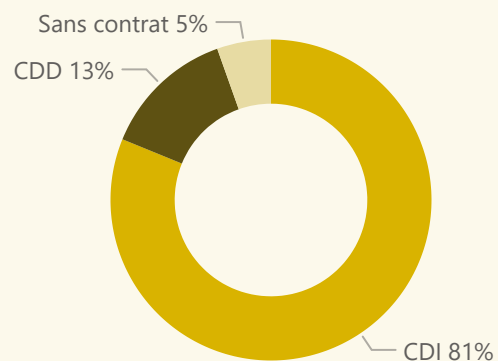
% Accidents de trajet par CTN





Données selon les caractéristiques du contrat

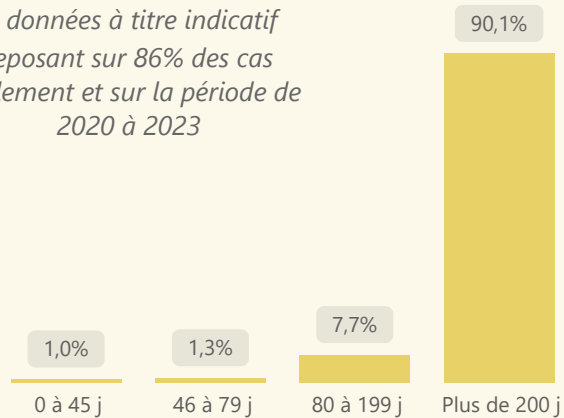
Accidents de trajet avec et sans arrêt par type de contrat



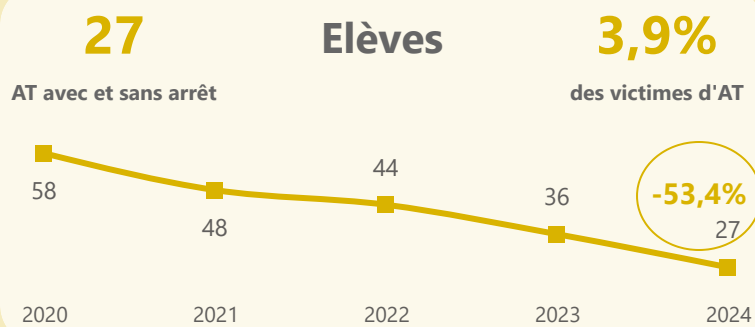
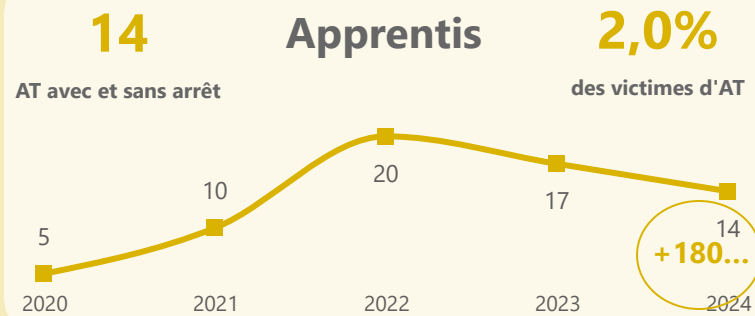
! % sur les contrats identifiés (représentant 86% des cas seulement) de 2020 à 2023

Accident de trajet avec et sans arrêt par durée du contrat

! données à titre indicatif reposant sur 86% des cas seulement et sur la période de 2020 à 2023

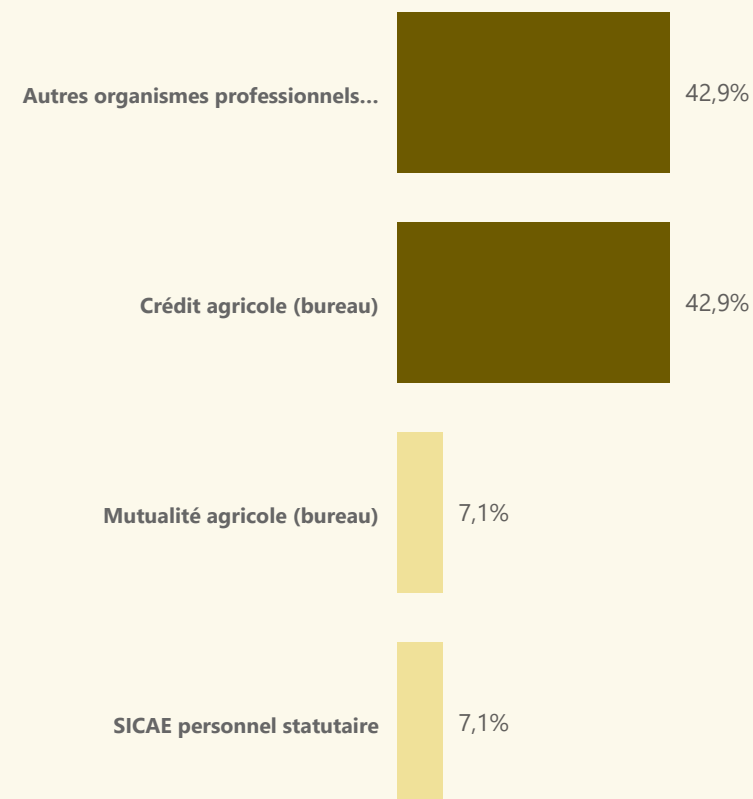


Données concernant quelques populations spécifiques



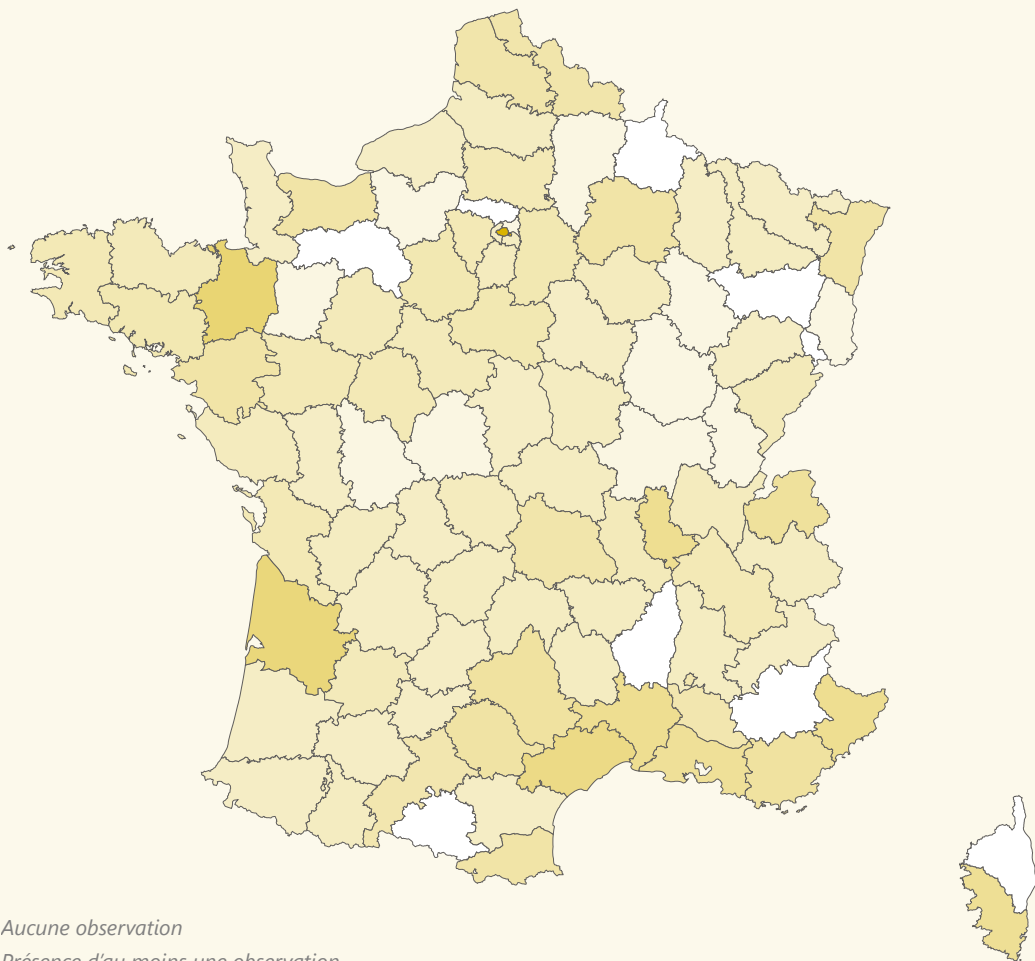
Répartition des accidents de trajet avec et sans arrêt des apprentis par codes risques de l'employeur

X % des AT des apprentis ont lieu dans ...





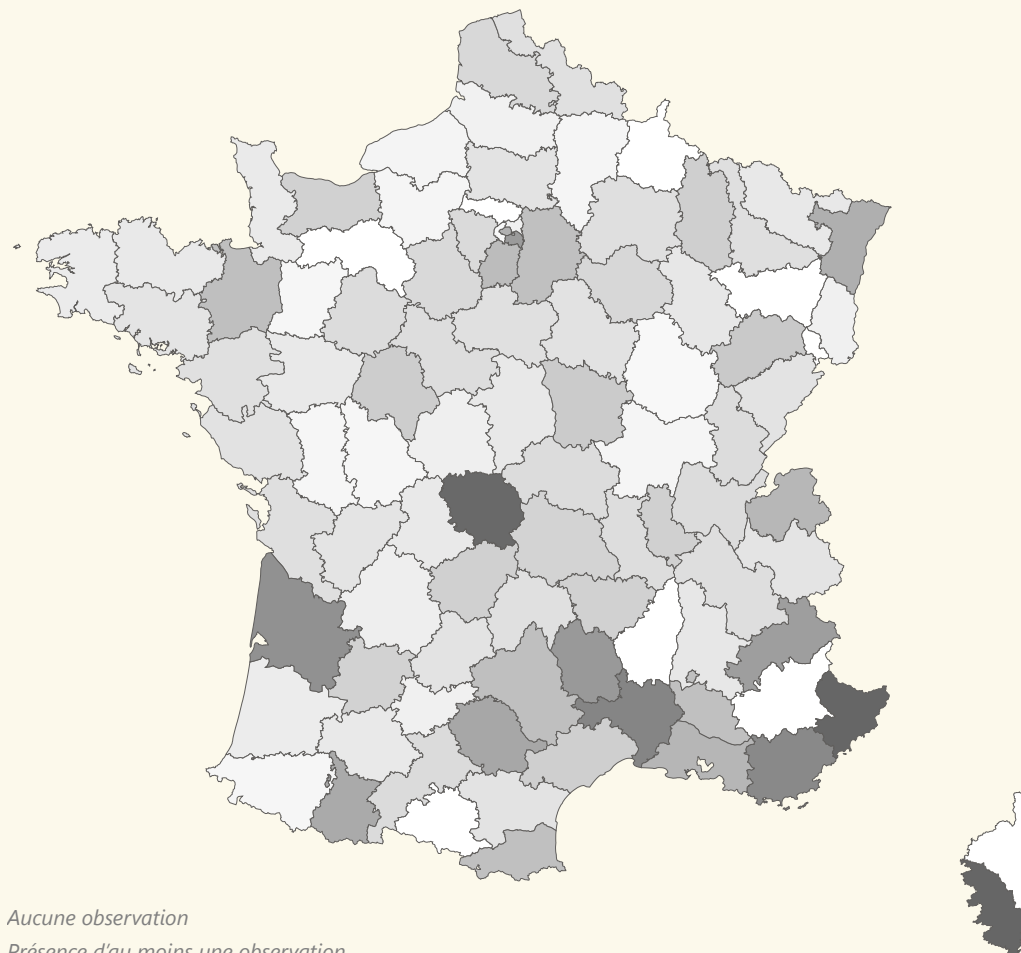
Répartition du nombre d'Accident de trajet avec arrêt par département



- Aucune observation
- Présence d'au moins une observation
- Concentration élevée d'observations

NB : Le dégradé illustre donc l'intensité du nombre d'observations.

Taux de fréquence des accidents de trajets avec arrêt par département



- Aucune observation
- Présence d'au moins une observation
- Concentration élevée d'observations

NB : Le dégradé illustre donc l'intensité du nombre d'observations.

POPULATION

INDICATEURS

SINISTRALITE

CHIFFRES CLEFS
ATMP

ACCIDENTS DU
TRAVAIL

ACCIDENTS DE
TRAJET

MSA

STATISTIQUES

AGRICULTURE

DONNEES

MALADIES PROFESSIONNELLES



MALADIES PRO.

2024

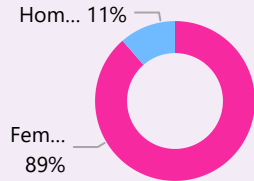
France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

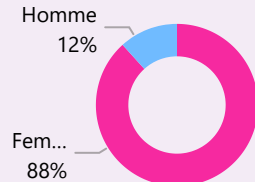
228

MP avec et sans arrêt



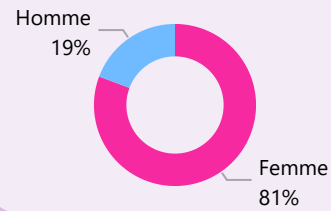
205

MP avec arrêt



140

MP graves non mortelles



0,64

Taux de Fréquence des MP avec et sans arrêt



14,4

Taux d'IPP

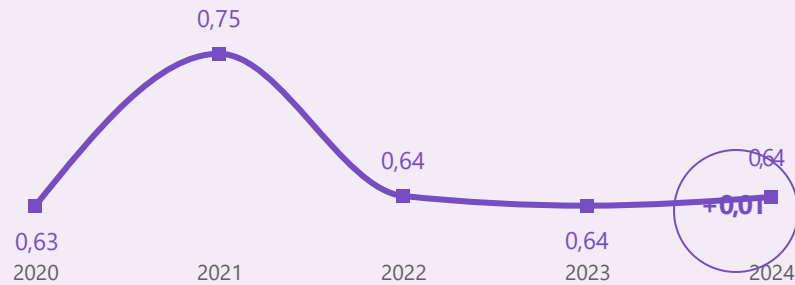


438

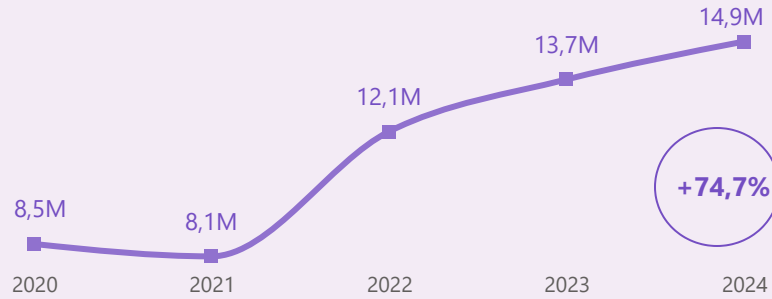
Durée moyenne d'arrêt en jours



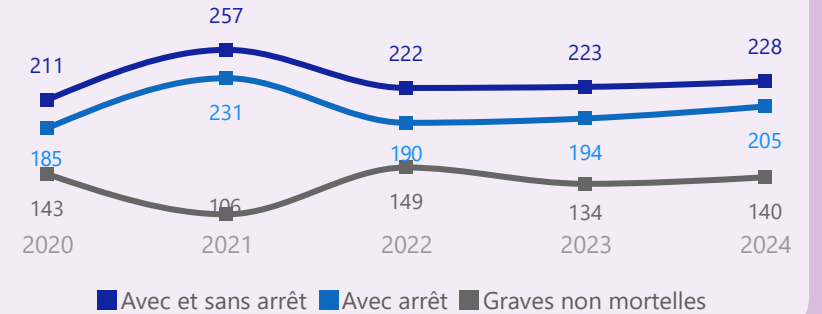
Evolution du taux de fréquence des MP avec et sans arrêt



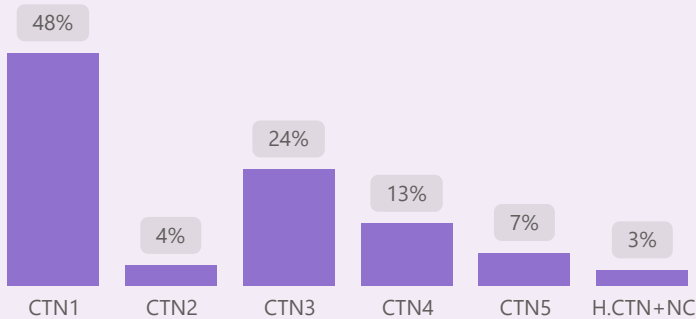
Evolution du coût total (€)



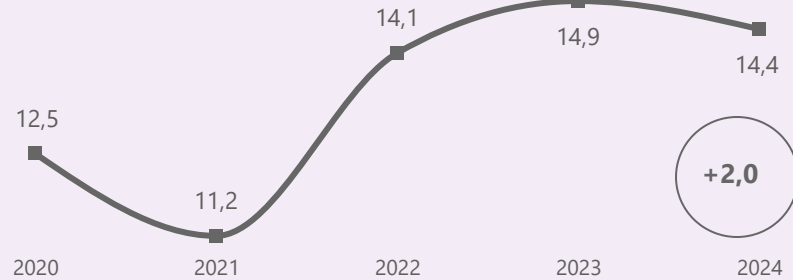
Evolution des MP



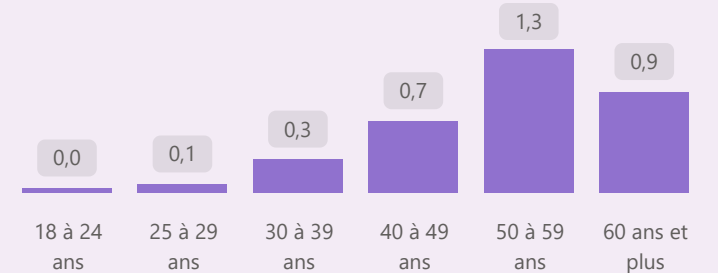
MP avec et sans arrêt par CTN



Evolution du taux moyen d'IPP



Taux de fréquence des MP avec et sans arrêt par tranches d'âge





MALADIES PRO.

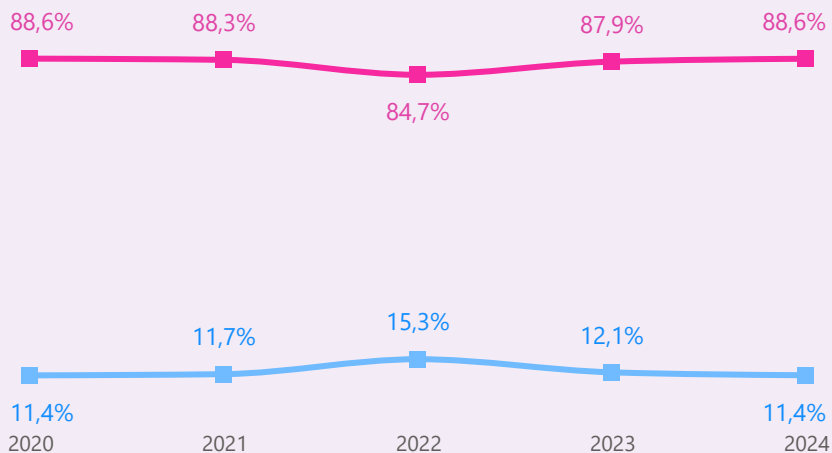
2024

France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

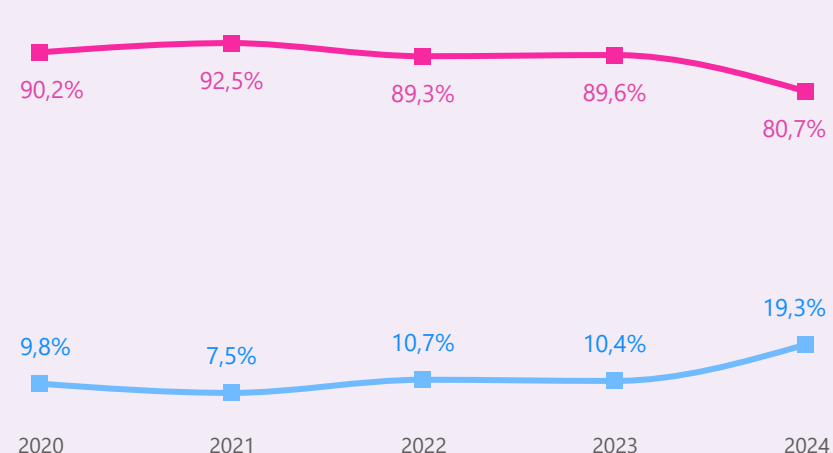
Répartition du nombre de MP avec et sans arrêt selon le sexe de la victime



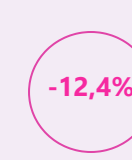
Evolution du nombre de ces MP sur la même période



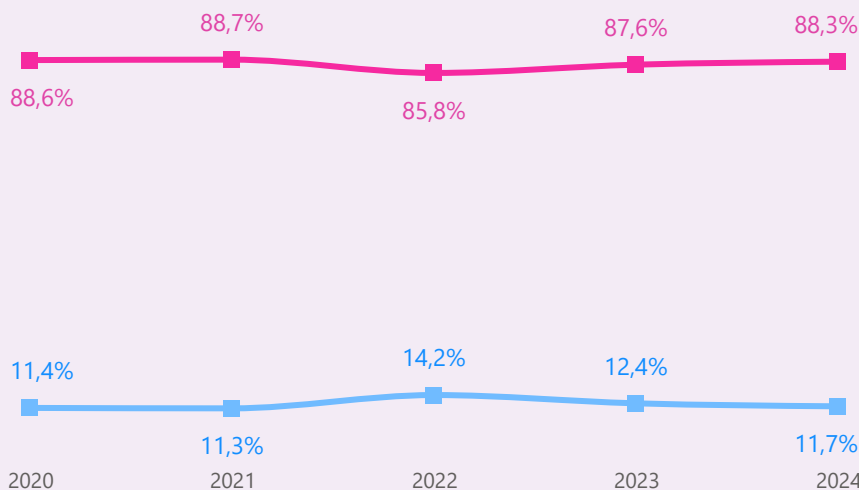
Répartition du nombre de MP graves non mortelles selon le sexe de la victime



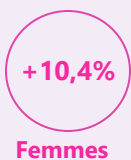
Evolution du nombre de ces MP sur la même période



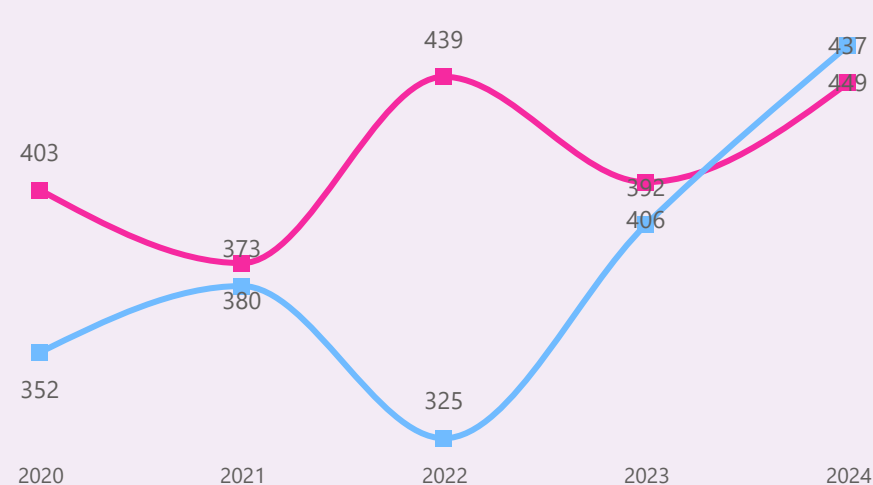
Répartition du nombre de MP avec arrêt selon le sexe de la victime



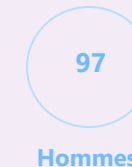
Evolution du nombre de ces MP sur la même période



Evolution de la durée moyenne d'arrêt selon le sexe de la victime



Evolution de la durée moyenne d'arrêt sur la même période



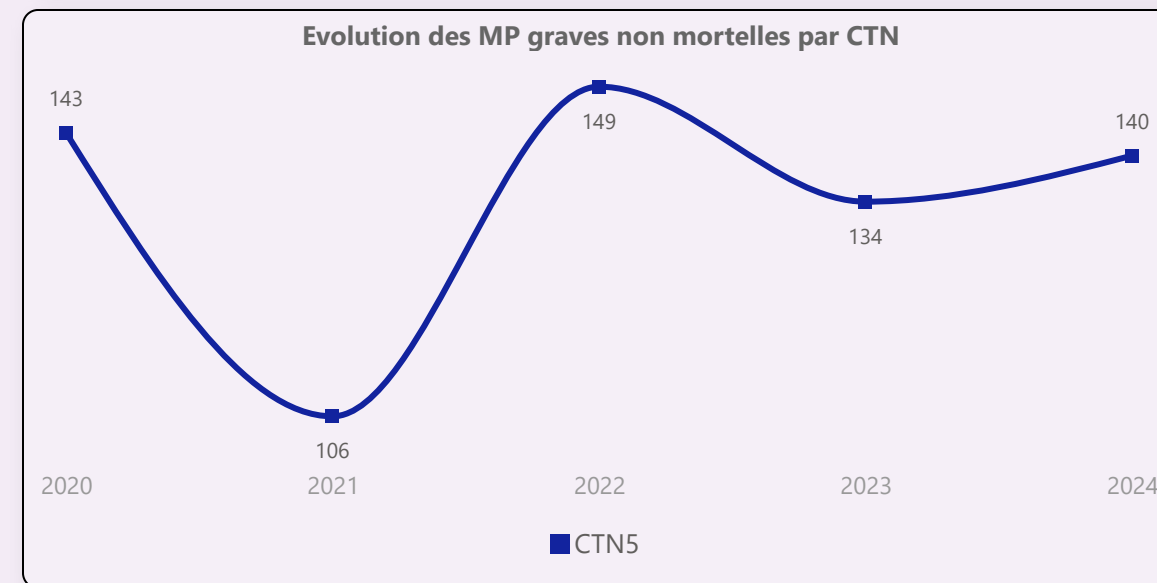
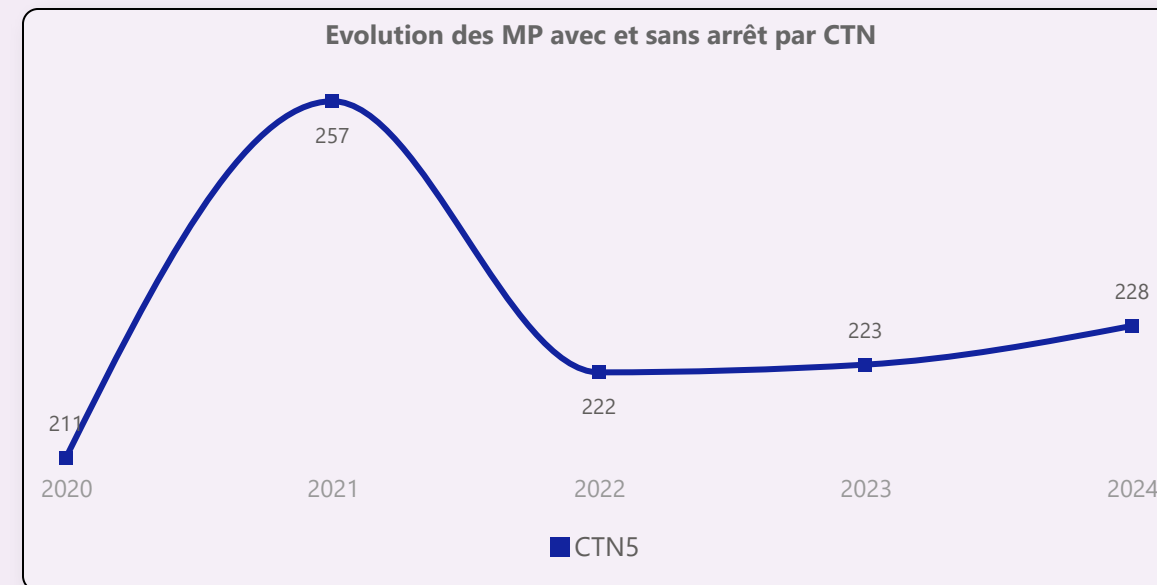


MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	2024	Proportion sur l'ensemble des MP en 2024	Evolution de 2023-2024
CTN1	1609	48 %	13,47 %
CTN2	139	4 %	-12,58 %
CTN3	806	24 %	4,40 %
CTN4	430	13 %	5,91 %
CTN5	228	7 %	2,24 %
H.CTN+NC	108	3 %	170,00 %
Total	3320	100 %	10,01 %

MP graves non mortelles par CTN

CTN	2024	Proportion sur l'ensemble des MP en 2024	Evolution de 2023-2024
CTN1	1080	52 %	4,75 %
CTN2	101	5 %	6,32 %
CTN3	479	23 %	3,01 %
CTN4	216	10 %	0,93 %
CTN5	140	7 %	4,48 %
H.CTN+NC	48	2 %	26,32 %
Total	2064	100 %	4,40 %





Taux de fréquence des MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	2024	Evolution 2020-2024	Evolution 2023-2024
CTN1	2,6	0,10	0,32
CTN2	3,1	-0,01	-0,41
CTN3	3,5	0,08	0,13
CTN4	1,8	-0,03	0,06
CTN5	0,6	0,01	0,01
H.CTN+NC	4,0	2,23	2,52
Total	2,2	0,08	0,19

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	2024	Evolution 2020-2024	Evolution 2023-2024
CTN1	2,7	0,24	0,34
CTN2	4,8	0,19	-0,60
CTN3	5,6	0,28	0,25
CTN4	2,3	0,01	0,06
CTN5	1,0	0,02	0,01
H.CTN+NC	5,9	5,52	5,32
Total	2,8	0,38	0,34

Durée moyenne d'arrêt des MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	2024	Evolution 2020-2024	Evolution 2023-2024
CTN1	387	-52	-36
CTN2	379	-13	37
CTN3	436	0	-8
CTN4	342	-59	10
CTN5	438	41	34
H.CTN+NC	639	257	253
Total	403	-25	-8

Taux moyen d'IPP des MP graves non mortelles par CTN

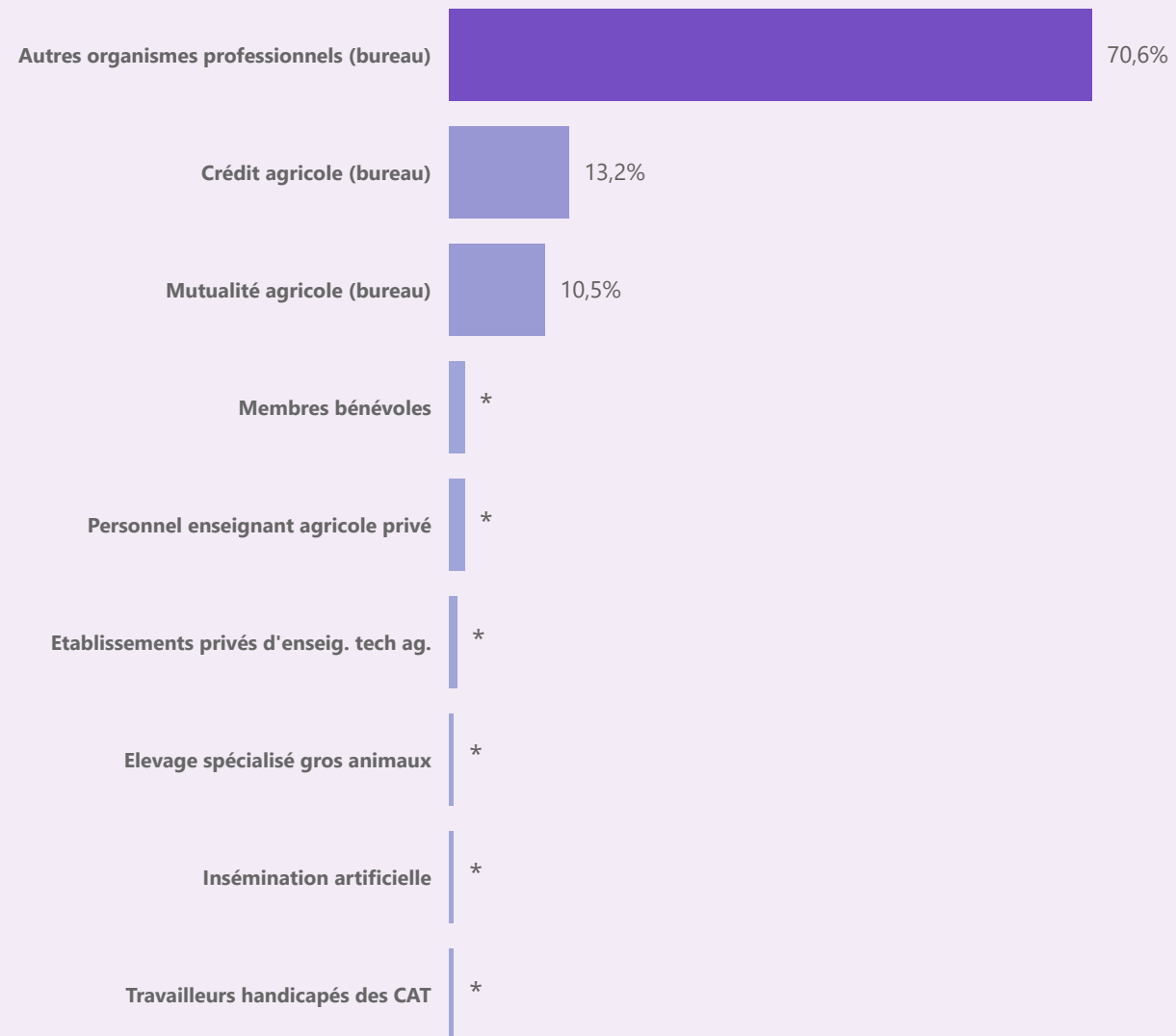
CTN	2024	Evolution 2020-2024	Evolution 2023-2024
CTN1	15,1	0,38	0,52
CTN2	15,0	-1,38	0,56
CTN3	12,9	1,16	-0,66
CTN4	14,8	1,97	1,60
CTN5	14,4	1,97	-0,45
H.CTN+NC	29,6	6,50	11,95
Total	14,8	0,97	0,58



Nombre de MP avec et sans arrêt par code risque de la victime

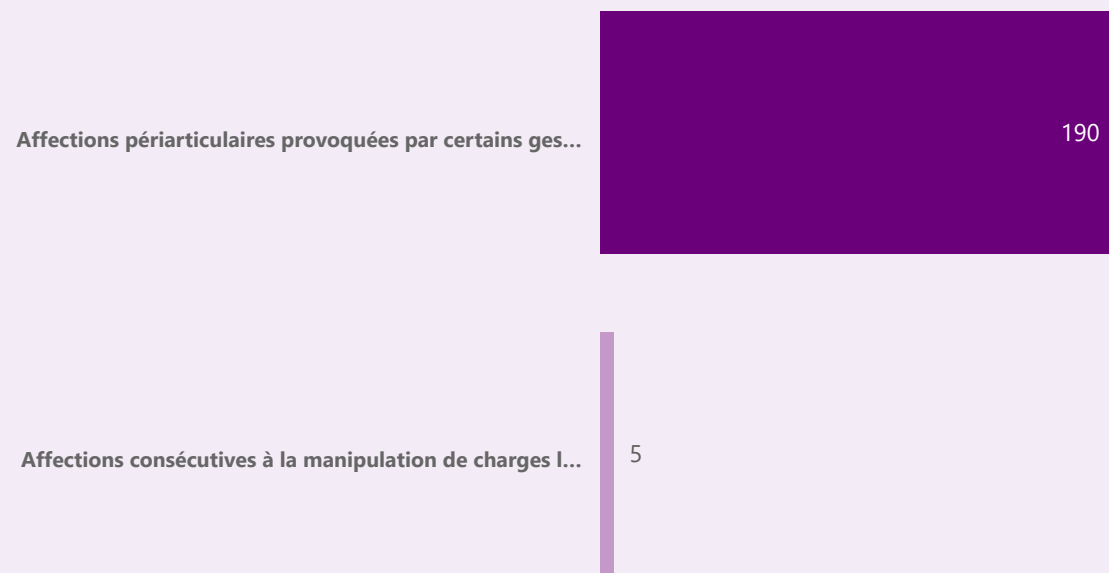


% MP avec et sans arrêt par code risque de la victime



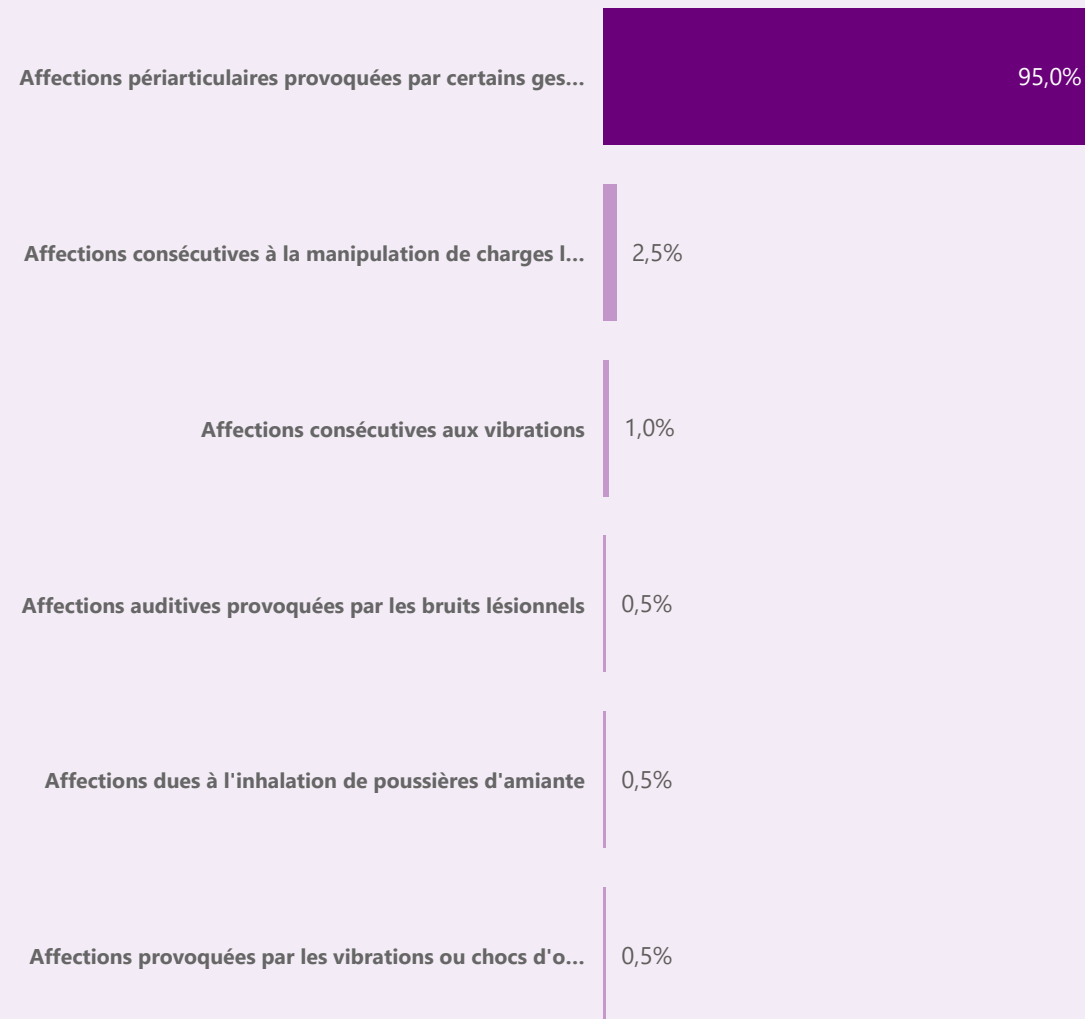


Nombre de MP avec et sans arrêt par tableaux de MP



Tableaux de MP répondant aux exigences du secret statistique

% MP avec et sans arrêt par tableaux de MP



Tableaux de MP répondant aux exigences du secret statistique

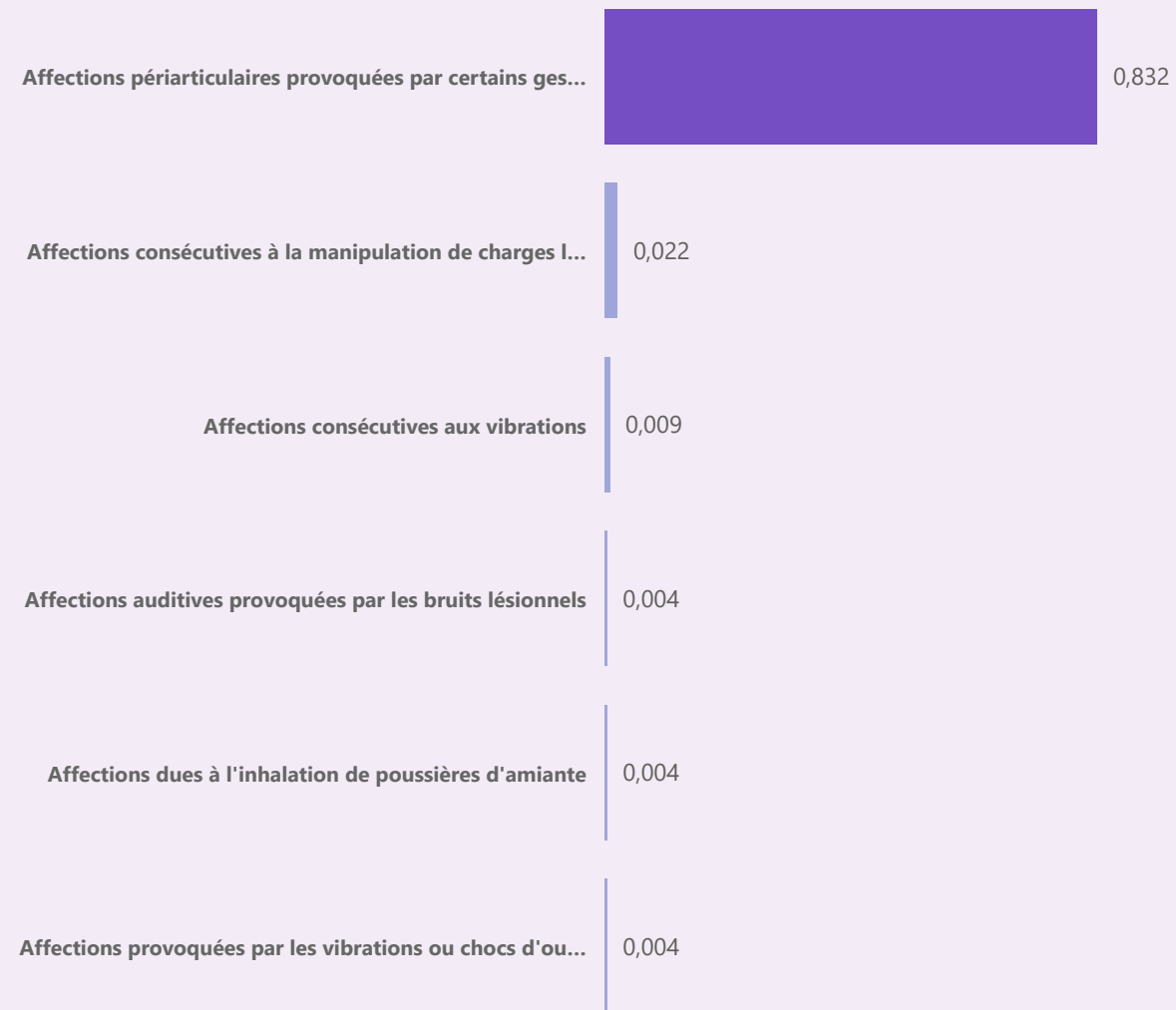


Taux de fréquence des MP avec et sans arrêt par tableaux de MP



Tableaux de MP répondant aux exigences du secret statistique

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par tableaux de MP



Tableaux de MP répondant aux exigences du secret statistique



MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN1	61	7	0<x<5	89	73	1474	13	1609
CTN2	0<x<5	0<x<5	7	0<x<5	0<x<5	121	0<x<5	139
CTN3	7	0<x<5	0<x<5	13	0<x<5	764	5	806
CTN4	0<x<5	0<x<5	0<x<5	6	0<x<5	408	0<x<5	430
CTN5	0<x<5	0	0<x<5	0<x<5	0	198	0<x<5	228
H.CTN+NC	9	0<x<5	0	10	8	95	0<x<5	108
Total	85	12	17	123	90	3060	24	3320

MP graves non mortelles par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN1	64	0<x<5	0<x<5	92	78	950	10	1080
CTN2	7	0<x<5	5	9	0<x<5	84	0<x<5	101
CTN3	10	0<x<5	5	17	8	439	6	479
CTN4	6	0<x<5	5	7	7	194	0<x<5	216
CTN5	0<x<5	0	0	0<x<5	0	107	5	140
H.CTN+NC	14	0	0<x<5	16	15	28	0<x<5	48
Total	103	8	20	143	110	1 802	27	2064

% MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN1	72%	58%	12%	72%	81%	48%	54%	48%
CTN2	x < 5%	8%	41%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	4%
CTN3	8%	8%	18%	11%	x < 5%	25%	21%	24%
CTN4	x < 5%	17%	24%	x < 5%	x < 5%	13%	13%	13%
CTN5	x < 5%	x < 5%	6%	x < 5%	x < 5%	6%	x < 5%	7%
H.CTN+NC	11%	8%	x < 5%	8%	9%	x < 5%	x < 5%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

% MP graves non mortelles par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN1	62%	25%	20%	64%	71%	53%	37%	52%
CTN2	7%	25%	25%	6%	x < 5%	x < 5%	11%	5%
CTN3	10%	38%	25%	12%	7%	24%	22%	23%
CTN4	6%	13%	25%	x < 5%	6%	11%	x < 5%	10%
CTN5	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	6%	19%	7%
H.CTN+NC	14%	x < 5%	5%	11%	14%	x < 5%	7%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Nb : Total des MP sur 2024



MP TMS

2024

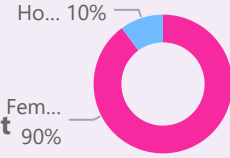
France métropolitaine

Tous secteurs

CTN5

198

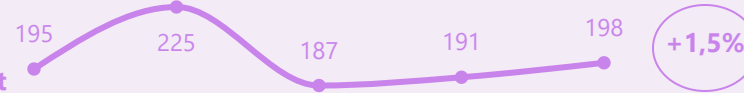
MP avec et sans arrêt



0,58

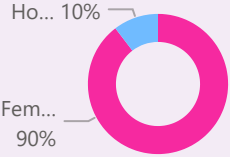
Taux de Fréquence des avec et sans

Nombre de MP avec et sans arrêt



173

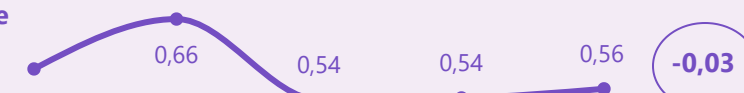
MP avec arrêt



421

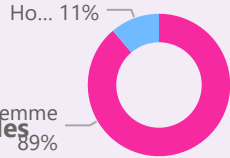
Nb de jours moyen d'arrêt

Taux de fréquence des MP avec et sans arrêt



107

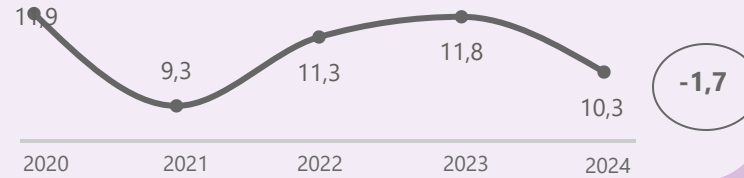
MP graves non mortelles



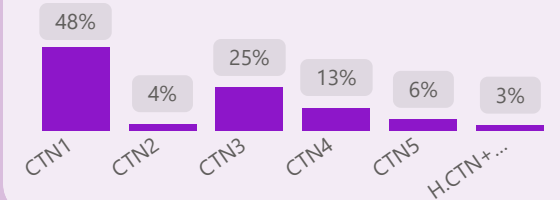
10,3

Taux moyen d'IPP

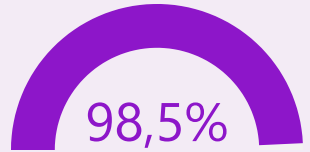
Taux de moyen d'IPP



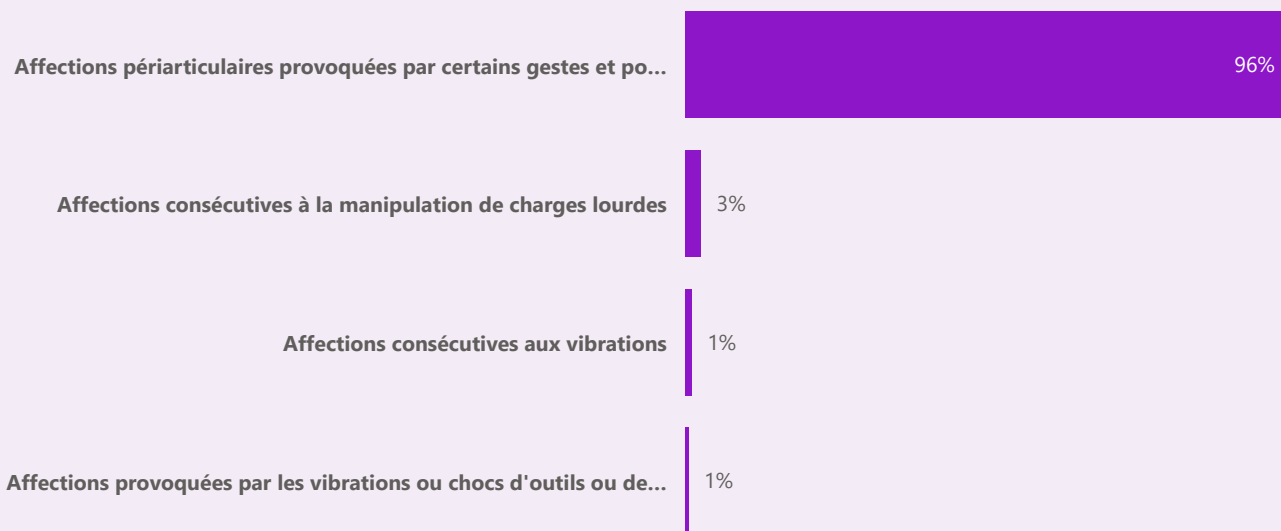
% MP avec et sans arrêt par CTN



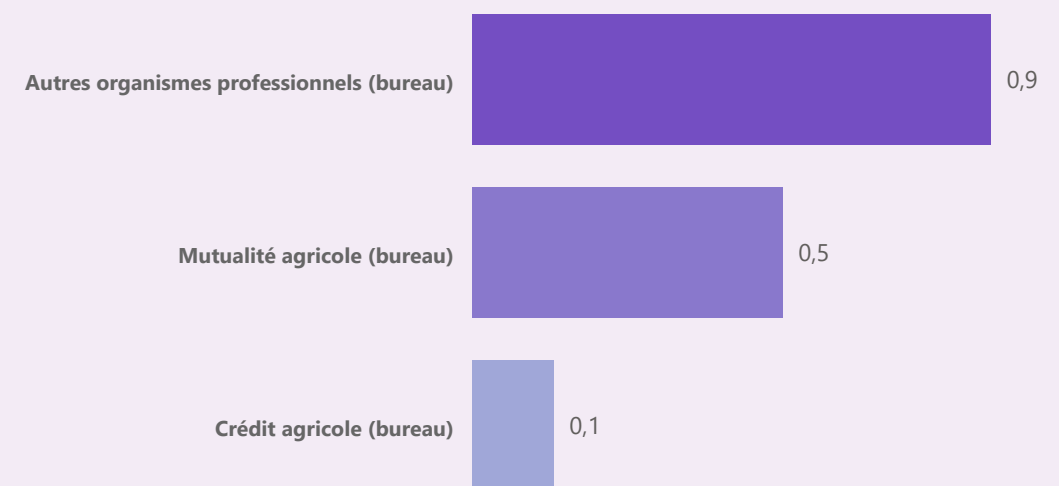
% des MP liées aux TMS sur l'ensemble des MP (sauf Hors tableaux et inconnus)



Tableaux MP concernés

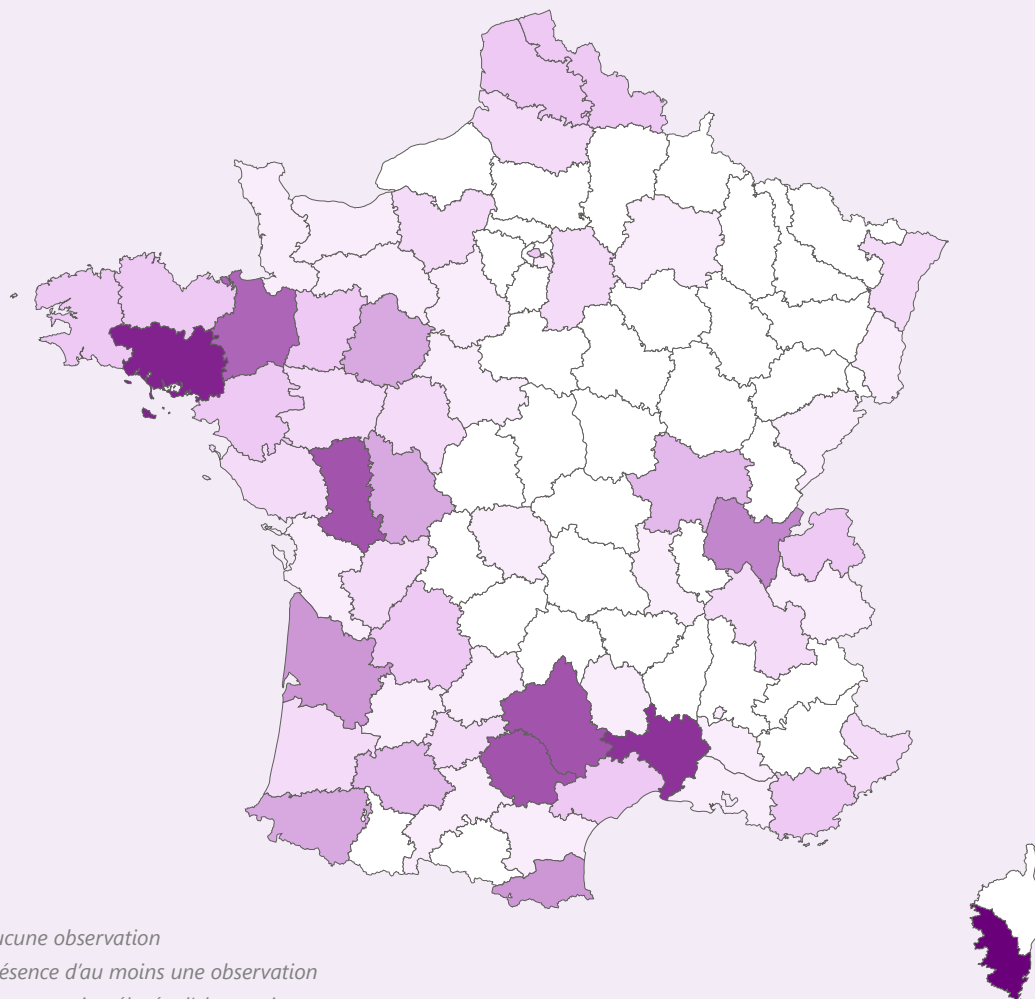


Taux de fréquence des MP avec et sans par code risque de la victime





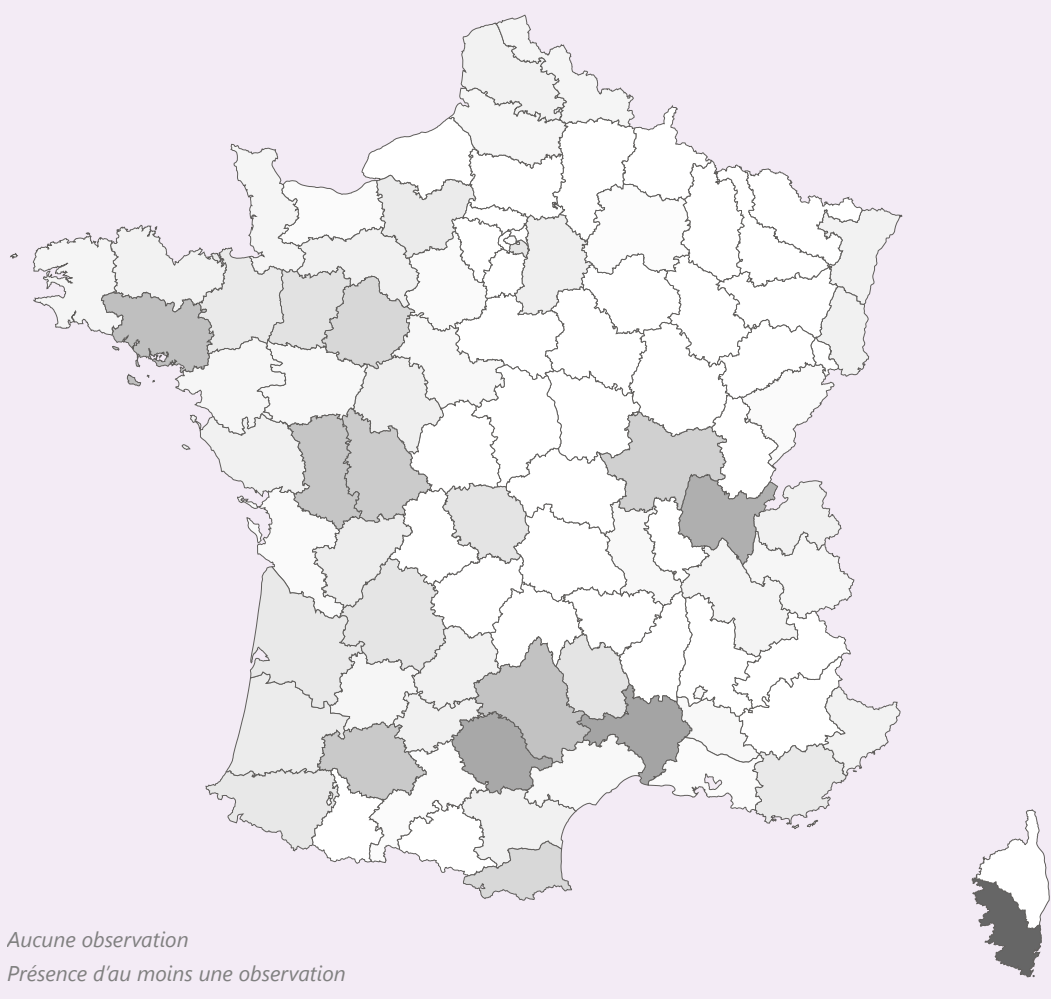
Répartition des MP TMS par département



- Aucune observation
- Présence d'au moins une observation
- Concentration élevée d'observations

NB : Le dégradé illustre donc l'intensité du nombre d'observations.

Taux de fréquence des MP TMS par département



- Aucune observation
- Présence d'au moins une observation
- Concentration élevée d'observations

NB : Le dégradé illustre donc l'intensité du nombre d'observations.

ANNEXE

INDICATEURS

SINISTRALITE

CHIFFRES CLEFS

ATMP

ACCIDENTS DU

TRAVAIL

ACCIDENTS DE

TRAJET

MSA

STATISTIQUES

AGRICULTURE

DONNEES

MALADIES PROFESSIONNELLES

Périmètre et délimitation de l'étude

Populations concernées

Les Salariés Agricoles (SA), c'est-à-dire tous les travailleurs ayant un contrat de travail (CDD, CDI ou même hors contrat de ce type tels que les emplois à la tâche, les contrats d'apprentissage, les élèves des lycées techniques agricoles, etc.) direct avec une entreprise agricole (adhérente du Régime Agricole). Les saisonniers sont bien entendus pris en compte. En revanche, les intérimaires ne le sont que s'ils ont contracté avec un établissement d'intérim adhérent du Régime Agricole (code risque 920, c'est-à-dire employant des travailleurs qui ne travaillent que pour le compte des établissements appartenant au Régime Agricole).

A noter que les Apprentis sont pris en compte comme une catégorie en tant que telle (correspondant au code risque 4 Apprentis dans la classification AT du Régime Agricole), mais que cependant des données spécifiques les concernant sont détaillées sur une page spécifique (pour plus d'explication voir le chapitre « Affichage » dans ce document à la rubrique « Pages comportant le bloc 'Données concernant quelques populations spécifiques' »).

Année de prise en compte et sélection des Accidents du travail des Accidents de trajet et des Maladies Professionnelles (ATMP)

La vision utilisée est celle dite en « date de paiement », à savoir que l'année de prise en compte de l'ATMP est celle durant laquelle un premier paiement a eu lieu pour cet ATMP au titre du régime ATMP.

Exception : les AT mortels, pour lesquels c'est l'année de survenue de l'AT qui est comptabilisée.

Les rapports font état soit de l'année 2024, soit sont établis sur les moyennes annuelles de la période 2020-2024, et font par d'une l'évolution sur la période 2020-2024.

La règle est la suivante : **les ATMP considérés dans cette étude sont ceux pour lesquels une indemnisation a eu lieu au titre du régime ATMP** (sur l'un des postes de dépenses que sont les soins de santé, les indemnités journalières ou encore les rentes). Sont ainsi étudiées et indiqués les ATMP avec et sans arrêt, les ATMP avec arrêt et les ATMP graves non mortels.

L'exception : pour les AT mortels, ce n'est pas l'indemnisation qui tient lieu d'inscription dans les pages relatives à ce type d'AT, mais leur codification dans les SID et/ou les remontées via les questionnaires d'AT mortels par les services PRP des caisses de MSA.

Comptabilisation des MP : les ratios concernant les MP sont calculés, pour la plupart des cas, uniquement vis-à-vis des MP inscrites dans un tableau. En effet, les informations sur les MP reconnues hors tableaux ne sont pas disponibles dans les bases statistiques de la MSA, et par conséquent, ces maladies ne peuvent être rattachées à un tableau. Or, bon nombre d'entre elles concernent les catégories que nous opérons dans ce document. De fait, il n'est pas statistiquement valable de calculer des ratios pour tel type de MP versus ensemble des MP indemnisées. Aussi, avons-nous exclu les MP non classées, et celles hors tableaux (alinéa 4 de l'article L.461-1 du Code de la Sécurité Sociale), pour pouvoir axer nos calculs sur des ensembles dont les informations sont connues et susceptibles de pouvoir être comparées.

Délimitation géographique

France métropolitaine pour les salariés.

Sources des données

Les données ont été extraites des flux relatifs aux Observatoires de la MSA (Système d'Information Décisionnel Prisme AT des salariés agricoles), en octobre 2025 pour les ATMP, et pour la base contrat des données de population.

Les données des Caisses d'Assurance-Accident Agricoles (CAAA) sont issues de fichiers envoyés par les CAAA sur un modèle de recueil quasi identique à celui alimentant les observatoires de la MSA, ce qui permet de faire une concaténation des bases de données.

Les AT mortels sont également introduits dans la base finale ATMP, et sont issus à la fois des DAT remontés via les observatoires MSA et des enquêtes mortelles réalisées par les services de Prévention des Risques Professionnels (PRP) des caisses de MSA.

Secret statistique

Pour tout document voué à une communication externe à la MSA, le secret statistique auquel notre institution est tenue, oblige à masquer tout résultat compris entre 0 et 5 unités, ainsi que tout résultat qui permettrait par calcul de retrouver l'unité masquée.

Ainsi, certains graphiques et tableaux n'affichent qu'une partie des résultats, à savoir ceux respectant le secret statistique.

Affichage

Données

Moyenne annuelle pour la période 2020-2024, sauf mentions contraires.

Lettres dans les données chiffrées

K = millier/mille

M = million

Md = milliard

Pages ATMP

Regroupent l'ensemble des données accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles pour une vue d'ensemble de la sinistralité ATMP.

Tous les graphiques avec un taux de fréquence (salariés uniquement)

Pour les classements de ces graphiques ont été exclus les secteurs « 781 Unions et fédérations (bureau) », « 940 Membres bénévoles », « 950 Etablissements privés d'enseignement technique agricole », « 980 Travailleurs handicapés des CAT », « 5 Etablissements publics d'enseignement technique agricole ».

En effet, pour les secteurs 781, 940 et 980, le nombre d'individus sur lequel repose le dénominateur étant trop faible, chaque cas d'ATMP est susceptible de causer des variations importantes et de biaiser les classements, compliquant l'affichage des autres secteurs. Le cas du secteur « 980 Travailleurs handicapés des CAT » étant particulier, il a été décidé d'inclure ses données dans une page spéciale (voire le paragraphe sur la page des « Données concernant quelques populations spécifiques »).

Pour les élèves des établissements techniques, leurs données de population ne sont pas toujours intégrées dans les données totales des salariés, le calcul des taux sont impossibles la plupart du temps.

Coûts

Les notions « CT » correspondent au « Coût Total », et « CM » au « Coût Moyen » d'un AT ou d'un MP.

Pages comportant le bloc « Données concernant quelques populations spécifiques » (salariés uniquement)

Vu la spécificité de certaines populations qui ne sont pas forcément toujours apparentes dans les classements (voir explication sous le paragraphe Tous les graphiques avec un taux de fréquence), le choix a été fait de mettre en exergue quelques données concernant des populations spécifiques : « Apprentis », « Elèves », « Travailleurs handicapés des CAT », dans le but d'afficher au moins quelques données brutes ou même pondérées.

Concernant les Apprentis, un classement avec pourcentage de représentation reprend également le pourcentage des Apprentis dans chacun des secteurs du classement apparent.

Pages comportant le bloc « Données selon les caractéristiques du Contrat » (salariés uniquement)

Les données par type de contrat, ou durée en ATMP ne sont pas des données figurant dans les DAT. Aussi, un rapprochement entre les données comprises dans les bases de contrat et les données des DAT a-t-il été effectué pour tenter d'attribuer aux victimes d'ATMP certaines caractéristiques de leur contrat de travail, et permettre ainsi des comparaisons entre contrats selon l'accidentologie.

Toutefois ce rapprochement :

- n'a pu être effectué que sur les années 2020 à 2023, donc ne repose que sur 4 années de la période étudiée,
- n'a obtenu de réponses que sur 70 % des accidents, laissant une marge d'erreur possible non négligeable.

Par conséquent, les graphiques de l'ensemble du bloc « Données selon les caractéristiques du Contrat », s'ils permettent d'observer des tendances qui se dégagent, sont à prendre avec mesure et à titre indicatif car nos exhaustifs, et possédant une marge d'erreur.

Termes utilisés

Définition des termes

AT - accidents du travail « proprement dits »

Salariés : article L.751-6 du Code rural et de la pêche maritime

« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne mentionnée à l'article L. 751-1, salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ».

L'accident du travail est donc un évènement de caractère soudain survenu par le fait ou à l'occasion du travail à un salarié d'une entreprise qui lui cause un dommage corporel. Sous réserve que soient établies ou reconnues par l'employeur et par l'organisme social qui prend en charge la réparation, les circonstances matérielles de l'accident, le salarié bénéficie d'une présomption d'imputabilité qui le dispense de prouver la causalité du dommage.

Non-Salariés : article L.752-2 du Code rural et de la pêche maritime

Est considéré comme accident du travail l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail sur le lieu de l'exploitation, de l'entreprise, de l'établissement ou du chantier ou dans les conditions prévues à l'article L. 325-1 à toute personne visée à l'article L. 752-1. Est également considéré comme accident du travail tout accident dont l'assuré apporte la preuve qu'il est survenu pendant le trajet d'aller et retour entre son domicile, son lieu de travail et tout lieu où il est susceptible de se rendre dans l'exercice de son activité.

AT trajet - accidents du travail dits « de trajet »

Salariés : article L.751-6 du Code rural et de la pêche maritime

« Est également considéré comme accident du travail, lorsque la victime ou ses ayants droit apportent la preuve que l'ensemble des conditions ci-après sont remplies ou lorsque l'enquête permet à la caisse de mutualité sociale agricole de disposer sur ce point de présomptions suffisantes, l'accident survenu à un travailleur mentionné au premier alinéa ci-dessus pendant le trajet d'aller et retour entre :

- 1° Sa résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu de travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour est rendu nécessaire par la pratique régulière du covoiturage.
- 2° Le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas, et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant de l'emploi ».

Non-Salariés : article L.752-2 du Code rural et de la pêche maritime

« Est également considéré comme accident du travail tout accident dont l'assuré apporte la preuve qu'il est survenu pendant le trajet d'aller et retour entre son domicile, son lieu de travail et tout lieu où il est susceptible de se rendre dans l'exercice de son activité. »

MP - maladies professionnelles

Salariés : articles L.461-1 du Code de la Sécurité sociale et L.751-7 du Code rural et de la pêche maritime

Une maladie peut être considérée comme professionnelle lorsqu'elle est contractée du fait du travail. La maladie peut être d'origine professionnelle qu'elle figure ou non au tableau des maladies professionnelles.

Les maladies inscrites dans le tableau des maladies professionnelles sont présumées avoir été contractées dans le cadre de votre travail. Le tableau précise les éléments suivants : maladies concernées, délai de prise en charge (et, dans certains cas, délais d'exposition), liste indicative des principaux travaux pouvant provoquer ces maladies.

Toutefois, si une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste indicative des travaux ne sont pas remplies, la reconnaissance de la maladie professionnelle reste possible. Dans ce cas, la CPAM ou la MSA peut reconnaître l'origine professionnelle de la maladie si cette dernière est causée directement par le travail habituel. Pour obtenir la prise en charge, il est nécessaire de respecter la procédure de reconnaissance spécifique.

Non-Salariés : article L.752-2 du Code rural et de la pêche maritime

« Sont considérées comme maladies professionnelles les maladies inscrites aux tableaux des maladies définies au titre VI du livre IV du code de la sécurité sociale. »

Heures travaillées

Nombre d'heures travaillées par les salariés durant une année.

Salariés

Nombre de salariés passant au Régime Agricole.

Contrats

Nombre de contrats signés.

Travailleurs trimestriels moyens

Issus d'un calcul permettant la mise en place d'une référence du nombre de salariés travaillant durant chaque trimestre au Régime Agricole. Du fait de l'importance de la saisonnalité au Régime Agricole, des fluctuations de l'emploi selon les mois, et des saisonniers ou encore de la multitude d'emplois pour un même salarié, le calcul permet de lisser ces phénomènes et d'obtenir une estimation du nombre de salariés présent chaque trimestre de façon quasi constante au régime agricole.

Pour les rapports actuels, le nombre de travailleurs trimestriels n'est pas encore calculable via le nouvel outil utilisé. De fait les indices de fréquence qui se rapporte à ce dénominateur ne sont pas disponibles.

Il a été choisi de faire apparaître le nombre de salariés uniques passant dans le régime pour donner un ordre de grandeur en nombre d'individus. Ce chiffrage de surcroît correspond quasiment à celui des tableaux de bord annuels concernant l'emploi des SA et des NSA du Régime Agricole du département DSEF de la CCMSA.

Type de personnel

Une classification en deux positions : « Technique » ou « Bureau ».

Etablissements

Etablissements adhérents du Régime Agricole employeurs de main d'œuvre.

Certaines pages reprennent la notion d'établissement en détaillant par taille (nombre de salariés en Equivalent Temps Plein - ETP) les indicateurs propres à chacune des catégories pour permettre une comparaison entre elles.

Définition des indicateurs

ATMP graves non mortels

ATMP pour lequel un taux d'IPP (Incapacité Permanente Partielle) a été attribué, que ce taux soit inférieur à 10 points (indemnité en capital forfaitaire) ou bien à partir de 10 points (rente d'incapacité permanente).

Indice de fréquence (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels)

Nombre d'ATMP (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels) par milliers d'individus.

[calcul : Nombre d'ATMP (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels) x 1 000 / Nombre de NSA ou de travailleurs trimestriels moyens]

Taux de fréquence (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels)

SA uniquement : les taux de fréquence ne sont pas disponibles pour les NSA puisque nous n'avons pas connaissance du nombre d'heures travaillées par cette population.

Nombre d'ATMP (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels) par millions d'heures travaillées.

[calcul : Nombre d'ATMP (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels) x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées]

Indice de gravité

Nombre de points d'IPP accordés par millions d'heures travaillées.

[calcul : Somme des taux d'IPP x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées]

Taux de gravité

Nombre de jours indemnisés par millions d'heures travaillées.

[calcul : Nombre de jours indemnisés x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées]

Durée moyenne d'arrêt

Moyenne du nombre de jour d'arrêt par ATMP avec arrêt. On parle bien du nombre de jours d'arrêt et non du nombre de jours indemnisés : si cela n'a pas d'importance pour les salariés puisqu'il n'y a pas de délai de carence et que par conséquent il y a une adéquation entre ces deux notions, en revanche pour les non-salariés cela peut avoir son importance puisqu'un délai de carence existe. Pour ne pas être conditionné par une approche indemnisation, mais bien par une approche conséquence de l'AT sur le travail, on parle donc de « jours d'arrêt » et non de « jours indemnisés ».

C'est le ratio du nombre de jours d'arrêt sur le nombre d'ATMP avec arrêt.

[calcul : Somme des jours indemnisés / Nombre d'ATMP avec arrêt]

Taux d'IPP

A la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, la victime peut conserver des séquelles et souffrir d'une diminution durable de ses capacités physiques ou mentales : c'est l'Incapacité Permanente Partielle. Dans ce cas la CPAM ou la MSA peut établir un « Taux d'IPP » pour que la victime perçoive une indemnisation forfaitaire (si le taux fixé est inférieur à 10 points) ou une rente (si le taux fixé est égale ou supérieur à 10 points). Le taux moyen d'IPP correspond donc au taux moyen de l'ensemble des sommes des taux d'IPP par rapport aux nombre d'ATMP graves non mortels.

[calcul : Somme des taux d'IPP / Nombre d'ATMP graves non mortels]

Proportion d'ATMP graves

Rapport du nombre d'ATMP graves non mortels aux nombre d'ATMP avec et sans arrêt.

A noter que cette approche est différente de celle choisie dans les rapports ou dans le SID, puisque habituellement le calcul s'effectue sur les ATMP avec arrêt. Cependant, les demandes répétées des partenaires sociaux pour connaître la représentation des Graves non mortels sur l'ensemble des ATMP nous a fait changer cette méthode pour ces rapports.

[calcul : Nombre ATMP graves non mortels x 100 / Nombre d'ATMP avec et sans arrêt]

CTN - Comités Techniques Nationaux



CTN 1

Exploitations agricoles et assimilées

110 Cultures spécialisées
120 Champignonnières
130 Elevage spécialisé gros animaux
140 Elevage spécialisé petits animaux
150 Entraînement, dressage, haras
160 Conchyliculture, etc.
170 Marais salants
180 Culture, élevage non spécialisés
190 Viticulture
900 Gardes-chasses, gardes-pêche
910 Jardiniers, gardes forestiers
920 Remplacement, travail temporaire
XX1 Personnel de bureau de ces codes

CTN 2

Travaux forestiers

310 Sylviculture
320 Gemmage
330 Exploitation de bois
340 Scieries fixes
XX1 Personnel de bureau de ces codes



CTN 3

Entreprises d'approvisionnement, de commercialisation et de transformation des produits agricoles

600 Stockage. et conditionnement produits agricoles
610 Approvisionnement
620 Traitement des produits laitiers
630 Traitement de la viande
640 Conserverie produits autres que viande
650 Vinification
660 Insémination artificielle
670 Sucrierie, distillerie
680 Meunerie, panification
690 Stockage, conditionnement fleurs, fruits, légumes
760 Coopératives et SICA de volailles
770 Coopératives diverses
XX1 Personnel de bureau de ces codes



CTN 4

Entreprises paysagistes, de travaux agricoles et d'artisanat rural

400 Entreprises de travaux agricoles
410 Entreprises de jardins, paysagistes
500 Artisans du bâtiment
510 Autres artisans ruraux
XX1 Personnel de bureau de ces codes



CTN 5

Organisme de service

801 Mutualité Agricole
811 Crédit Agricole
821 Autres organismes professionnels
830 SICAE



Regroupements par risques d'accidents du travail

Les Déclarations d'Accidents du Travail (DAT) comportent plusieurs mentions permettant d'établir les caractéristiques principales des AT.

Parmi ces groupes de caractéristiques on peut citer :

- les activités de la victime au moment de la survenue de l'AT,
- les tâches réalisées par la victime au moment de la survenue de l'AT,
- le mouvement accidentel de la victime, d'individus, d'animaux, ou d'objets lors de l'accident,
- l'élément matériel en cause,
- le lieu où s'est déroulé l'accident.

Sont également répertoriés les natures et sièges des lésions.

Chacune des caractéristiques comporte de nombreux détails ou codes (entre 100 et 600). Ce sont ces détails, regroupés, qui permettent de constituer les « risques » principaux habituellement suivis dans la sinistralité ATMP.

ÉCRASEMENT

MOUVEMENTS ACCIDENTELS :
Écrasement, coincement par objet (sauf chute, perte contrôle)

CHUTE DE PLAIN-PIED

MOUVEMENTS ACCIDENTELS :
Chute de plain-pied avec ou sans précision
Chute de plain-pied après glissade

MACHINE

ÉLÉMENTS MATÉRIELS :
Équipements de transport
Machines et appareils à poste fixe
Machines et appareils mobiles
Outils à main motorisés ou à énergie
Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers
Autres véhicules (atc, atv, quad, etc.)

DÉNIVELLATION chute de hauteur

MOUVEMENTS ACCIDENTELS :
Chute avec dénivellation avec ou sans précision, d'un support fixe ou mobile sans précision ou après glissade

CHIMIQUE

MOUVEMENTS ACCIDENTELS :
Chute de plain-pied avec ou sans précision
Chute de plain-pied après glissade

ARBRES & BRANCHES

ÉLÉMENTS MATÉRIELS :
Arbres
Plantes arbusives
Parties d'arbre ou d'arbuste

CHUTE CONTACT OBJET

MOUVEMENTS ACCIDENTELS :
Collision, choc avec un objet, perte de contrôle matériel, véhicule, renversement véhicule, objet qui rebondit ou est dévié par un obstacle, objet se casse, glisse, ripe, dérape
Collisions ou chocs après perte de contrôle matériel ou véhicule
Collisions, autres chocs de l'accidenté avec un objet
Collision avec un objet contre lequel le corps est projeté
Chute d'une partie ou de la totalité d'un objet
Heurt par détente, mouvement d'objet

CARDIO VASCULAIRE

MOUVEMENTS ACCIDENTELS :
Accident vasculaire, neurologique et O.R.L.
Autres malaises

ROUTIER

Risques routiers véhicules ou piétons : prennent en compte des caractéristiques de lieu couplés à certaines de tâches ou d'activités et également des éléments matériels

ANIMAL

ÉLÉMENTS MATÉRIELS :
Animal

ÉLECTRIQUE

ÉLÉMENTS MATÉRIELS :
Electricité sans précision
Ligne électrique aérienne sans précision
Ligne électrique haute-tension, moyenne tension, basse-tension (110v - 220v - 380v), ou tension inconnue
Ligne électrique enterrée
Electricité - autre : clôture électrique, etc.

ASPHYXIE - NOYADE - INTOXICATION

ÉLÉMENTS MATÉRIELS :
Eau
et/ou
NATURE DE LA LÉSION :
Noyade
Intoxication

Regroupements des pathologies pour les maladies professionnelles

MP liées au risque Pesticide

(liste Anses)

A008 Sulfocarbonisme professionnel
A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
A011 Affections provoquées par les phosphates, . . . et carbamates anticholinestérasiques
A012 Maladies causées par le mercure et ses composés
A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol
A713 Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane
A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
A719 Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .
A021 Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
A023 Intoxication par le bromure de méthyle
A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères
A728 Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
A048 Affections engendrées par les solvants organiques liquides
A058 Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides
A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides
A061 Cancer de la prostate provoquée par les pesticides

MP liées au risque Chimique

A008 Sulfocarbonisme professionnel
A009 Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone
A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
A011 Affections provoquées par les phosphates, . . . et carbamates anticholinestérasiques
A012 Maladies causées par le mercure et ses composés
A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol
A713 Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane
A014 Affections causées par les ciments
A018 Affections dues au plomb et à ses composés
A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
A719 Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .
A021 Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice
A023 Intoxication par le bromure de méthyle
A025 Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse
A725 Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers
A026 Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine

A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères
A728 Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
A034 Ulcérations/dermites provoquées par l'acide chromique, chromates . . .
A035 Affections provoquées par les goudrons, huiles/brais de houille, suies, . . .
A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .
A036 Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
A040 Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone
A041 Intoxications professionnelles par l'hexane
A042 Maladies provoquées par le cadmium et ses composés
A043 Affections provoquées par les isocyanates organiques
A044 Affections cutanées de mécanisme allergique
A045 Affections respiratoires de mécanisme allergique
A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante
A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante
A048 Affections engendrées par les solvants organiques liquides
A722 Affections non pneumoconiotiques dues à silice libre
A058 Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides
A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides
A061 Cancer de la prostate provoquée par les pesticides

MP liées aux Maladies Respiratoires

A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
A011 Affections provoquées par les phosphates, . . . et carbamates anticholinestérasiques
A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol
A020 Affections provoquées par les rayonnements ionisants
A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice
A025 Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse
A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères
A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .
A043 Affections provoquées par les isocyanates organiques
A045 Affections respiratoires de mécanisme allergique
A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante
A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante
A054 Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales
A060 Covid-19

MP liées aux Cancers

A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
A020 Affections provoquées par les rayonnements ionisants
A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice
A725 Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers
A728 Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
A033 Hépatites virales professionnelles
A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .
A036 Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante
A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante
A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides
A061 Cancer de la prostate provoquée par les pesticides

MP liées aux Zoonoses

A002 Ankylostomose professionnelle, anémie due à ankylostomose duodénal
A004 Charbon professionnel
A005 Leptospiroses
A705 Maladie de Lyme
A006 Brucelloses professionnelles
A007 Tularemie
A015 Mycoses cutanées, péronyxis et onyxis professionnels
A016 Affections dues aux bacilles tuberculeux . . .
A030 Rage professionnelle
A049 Affections dues aux rickettsies
A050 Pasteurelloses
A051 Rouget du porc
A052 Psittacose
A055 Infections professionnelles à Streptococcus suis
A056 Infections professionnelles à hantavirus

MP liées aux TMS

A029 Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines
A039 Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures
A053 Lésions chroniques du ménisque
A057 Affections consécutives aux vibrations
A757 Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes

MP liées au Bruit

A046 Affections auditives provoquée par les bruits léSIONNELS

Informations sur les coûts et indemnisations

Le choix et l'intérêt d'aborder la notion des « coûts » ne doivent pas masquer les réserves nécessaires et la prudence obligatoire devant une telle approche. Les montants des indemnisations ne sont **disponibles que pour les salariés**.

Les différents coûts annoncés sont ceux issus des Observatoires ATMP de la MSA. A ce titre, ils recourent les dépenses portant **sur le risque ATMP uniquement**.

Les coûts sur lesquels reposent les documents sont des indicateurs et ordres de grandeur à partir de la source citée, et permettent de faire des comparaisons entre type de dépenses reposant sur le budget ATMP. Ce sont des seuils impactant le budget ATMP, **cependant ces coûts sont théoriques** (du fait de la projection des rentes).

En revanche, s'ils peuvent se rapprocher des coûts réels et s'ils éclairent sur les coûts moyens et totaux, ils ne peuvent remplacer les rapports effectués chaque année sur les dépenses générales des ATMP du Régime Agricole qui vont déterminer la fixation de la tarification AT (malheureusement ces derniers doivent être pris dans leur globalité et ne peuvent faire l'objet de comparaison selon les caractéristiques des victimes ou des accidents).

En plus de ce que nous venons de préciser, il faut prendre en compte les paramètres suivants :

- les Observatoires constituent un outil statistique de dénombrement et qualification des ATMP avant tout, les autres informations, en l'occurrence les indemnisations, sont complémentaires et fournissent des indicateurs supplémentaires lors de l'analyse de données ;
- les ATMP mortels ne sont pas pris en compte dans les dépenses ;
- les bases peuvent être épurées de certains ATMP rencontrant des anomalies de codification ;
- les résultats des Systèmes d'Informations Décisionnels, alimentant les Observatoires, donnent des indications sur ce qui est dépensé, cependant ils ne constituent pas la référence pour connaître l'entièreté des coûts « réels » liés aux ATMP (au sujet des Soins hospitaliers les chiffres correspondent à un budget attribué pour les hôpitaux et non aux soins réels dispensés pour le cas de l'ATMP concerné) ;
- certaines dépenses liées aux ATMP mais qui reposeraient en partie sur le risque maladie pour quelque cause que ce soit et qui ne seraient pas réintégrées sur le risque ATMP ne peuvent pas être prises en compte ;
- en élargissant la réflexion, certains coûts indirects, réels mais difficilement quantifiables, sont absents, alors qu'ils ont certainement un impact sur le budget ATMP ou Maladie, et sur les coûts pour les entreprises confrontées aux ATMP.

De façon systématique et obligatoire il est nécessaire de mentionner ces réserves lors de l'utilisation et/ou de la diffusion des chiffres.

Pour aller plus loin...



Pour recevoir nos avis de parution :
<https://statistiques.msa.fr/newsletter>



Retrouvez-toutes nos publications et nos données sur notre site :

<https://statistiques.msa.fr>

<https://geomsa.msa.fr>

<https://dataviz.msa.fr/>

<https://statistiques.msa.fr/chiffres-cles-msa>

MSA Caisse Centrale

Luminem

19, rue de Paris

93000 Bobigny

Tel. : 01 41 63 73 42

Direction Déléguée aux Politiques Sociales

Direction des Statistiques et de la Science des Données

Département Synthèse et Evaluation

Service Analyse des risques professionnels ATMP

